La Documentation Catholique

43e année — T. LVIII Numéro 1352. — 21 mai 1961

Allocution de S. S. Jean XXIII au Congrès italien des vocations

Le 21 avril, le Saint-Père a reçu les trois cent trente supérieurs de séminaires et directeurs diocésains de l'Œuvre des vocations sacerdotales qui avaient participé, depuis le 18 avril, au premier Congrès national italien des vocations. Voici l'allocution qu'il leur a adressée (1) *:*

VÉNÉRABLES FRÈRES ET CHERS FILS,

La joie est grande que Nous éprouvons à vous accueillir au terme des travaux du premier Congrès national italien pour les vocations ecclésiastiques.

Quand le projet de cette rencontre fut décidé, le vénérable et très cher cardinal Giuseppe Pizzardo Nous en a parlé avec un enthousiasme juvénile et une sacerdotale ferveur, lui qui s'est consacré entièrement, avec ses précieux collaborateurs de la congrégation des Séminaires et Universités, à la sainte cause des vocations, de la solide formation des futurs prêtres, ainsi que de la présence de l'Eglise dans tous les domaines des sciences sacrées et profanes et des lettres.

Cette opportune initiative a vu se réunir pour la première fois à Rome, dans la *Domus Mariae* — titre et promesse de joie et de grâces célestes, — une assemblée choisie de vénérables évêques et d'ecclésiastiques distingués de toutes les régions, pour l'étude des problèmes concernant « le choix et le soin des vocations ecclésiastiques dans l'activité pastorale d'aujourd'hui ». Le Congrès a été en réalité un nouveau témoignage de la sollicitude avec laquelle la congrégation des Séminaires et Universités considère et affronte une question d'importance essentielle pour l'avenir religieux des diocèses italiens. Nous Nous en félicitons avec vous, monsieur le Cardinal, et Nous Nous en réjouissons avec les évêques rapporteurs qui ont apporté une précieuse contribution de doctrine et d'expérience, et avec tous ceux qui sont venus à cette rencontre aussi significative et d'une si haute valeur.

L'INFLUENCE IRREMPLAÇABLE DU PRÊTRE

Le sujet choisi a mis l'accent sur l'action irremplaçable du clergé pour la préparation et le soin des vocations, dans le but d'encourager toujours davantage les prêtres à donner à ce problème une place éminente dans l'exercice du ministère pastoral.

C'est précisément cela qui est au centre de la question : la vie des saints prêtres le proclame très efficacement et l'expérience de chacun d'entre vous peut en donner un témoignage patent. Même le Pape qui vous parle conserve sur ce point un de ses souvenirs les plus chers et touchants.

Le souvenir du jour de sa première communion : lorsque, à la fin de la cérémonie, son curé vénéré, que tous les enfants regardaient comme un saint, lui fit l'honneur de le choisir pour écrire, en présence de tous, l'agrégation à l'apostolat de la prière, premier engagement d'honneur sur le chemin d'une innocence bénie et heureuse.

C'est ainsi que par la suite la pieuse et respectueuse familiarité de l'enfant, aimablement attirée par la personne de ce prêtre et ses exemples, aboutissait à une vocation sacerdotale si spontanée et tranquille qu'elle ne lui a jamais fait douter d'avoir été appelé à la vie pour un autre but. Qu'elle est grande l'efficacité des exemples admirés par l'enfance, instrument de la Providence pour ouvrir devant les yeux de l'enfant le grand idéal du sacerdoce ! Manière de prier, manière d'enseigner, manière de parler, manière de vivre, sans cesse faire preuve d'amabilité et de sagesse, avec dignité et sérénité, tel doit toujours être l'exemple donné par un prêtre vraiment tout à Dieu et aux âmes.

L'expérience de toute vocation confirme l'importance du ministère pastoral pour la formation des jeunes gens appelés au sacerdoce, et rappelle à tout prêtre qui a charge d'âmes sa responsabilité et ses devoirs en une matière si délicate et si prometteuse. C'est pourquoi Nous voulons vous confier quelques considérations qui seront comme le sceau des conclusions et des résolutions de ce Congrès.

MONTRER LA BEAUTÉ DE L'IDÉAL SACERDOTAL

I. — Avant tout : *le respect et l'estime de la grande dignité du sacerdoce.*

Le prêtre qui a charge d'âmes doit se proposer d'inspirer au cœur des fidèles, en particulier des plus sensibles et des plus généreux, une très haute idée de la dignité et de la mission du prêtre.

(1) Traduction (d'après le texte italien publié par *l'Osservatore Romano* du 22 avril 1961) et sous-titres de la *D. C.*

La prééminence des facteurs techniques et scientifiques dans l'orientation de la civilisation moderne, et les capricieuses variations d'un certain esprit mondain, alimenté par une presse et des spectacles souvent vides et superficiels, quand encore ils ne sont pas ouvertement délétères et corrupteurs, voilent peut-être chez trop d'âmes la beauté suggestive d'un idéal supérieur auquel on se donne dans les années qui promettent le plus, appelant à mener une vie d'apostolat et de générosité.

C'est principalement au prêtre qui est en contact avec la partie saine et franche du peuple chrétien qu'il revient de faire briller aux yeux de ses fidèles, spécialement des adolescents et des jeunes, la sublime beauté de l'état sacerdotal, supérieur à tout autre, aussi noble et ardu qu'il soit. En effet, comme le relevait Notre Prédécesseur Pie XII, de vénérée mémoire, dans l'encyclique *Mediator Dei*, « le sacrement de l'ordre range les prêtres à part des autres fidèles du Christ qui n'ont pas reçu ce don, car eux seuls, répondant à l'appel d'une sorte d'instinct surnaturel, ont accédé à l'auguste ministère qui les consacre au service des autels et fait d'eux les divins instruments par lesquels la vie céleste et surnaturelle est communiquée au Corps mystique de Jésus-Christ... ; eux seuls sont marqués du caractère indélébile qui les fait « conformes au Christ prêtre ». (*A. A. S.*, XXXIX (1947), p. 539.) (2) Quel rayonnement émane d'un humble prêtre, ministre de salut et de grâce, distributeur du pardon céleste, divinement absorbé dans la mission même de Jésus, jusqu'à lui prêter sa voix, ses mains, ses gestes !

Plutôt que de se lamenter sur la rareté et l'insuffisance des vocations dans tant de parties du monde, il convient d'éclairer les jeunes sur la grandeur du champ qui attend les ouvriers de la moisson, la beauté de l'idéal sacerdotal, afin que s'épanouissent parmi les familles chrétiennes de nombreuses vocations au sacerdoce.

Le rôle des séminaires

II. — *La place des séminaires* dans le soin des vocations ecclésiastiques. Cette pensée Nous reporte aux études préférées de Notre jeunesse sacerdotale qui, même à travers les graves occupations de ces années fécondes, Nous inclinèrent à approfondir quelque peu l'étude de la préoccupation fondamentale du Concile de Trente pour le ministère des âmes, c'est-à-dire pour les séminaires diocésains, qui furent l'heureux couronnement du projet de renouveau de vie catholique. Nous avons fait une étude sur « les débuts du séminaire de Bergame et saint Charles Borromée », en considérant — comme c'est naturel — l'application des décrets conciliaires dans Notre diocèse d'origine.

Dans ce travail, Nous avions mis tout Notre amour pour ce qui peut vraiment être appelé le jardin du diocèse : le séminaire, où se développent et arrivent à maturité les jeunes énergies de demain, les ressources du bon travail pastoral, les promesses d'une perpétuelle jeunesse de vie sacramentelle et spirituelle dans la sainte Eglise.

C'est un réconfort pour Nous de savoir que ce Congrès a été préparé par un an de travail, dans les dix-neuf régions conciliaires d'Italie, au moyen de réunions spéciales de supérieurs de séminaires et de directeurs diocésains des Œuvres pour les vocations ecclésiastiques. Les conclusions de ces rencontres sont là pour démontrer avec quelle conscience les séminaires d'Italie cherchent à se rendre de plus en plus aptes à remplir leur délicate et unique mission.

Courage, chers fils, continuez sans relâche l'œuvre sainte qui vous est confiée. Le jeune homme qui entre au séminaire avec de bonnes dispositions et avec pureté d'intention est un dépôt sacré sur lequel il faut veiller avec beaucoup de soin. Il trouve dans son séminaire le milieu le plus adapté pour le former aux vertus humaines et chrétiennes, tremper son caractère en vue des difficultés et contradictions futures, le préparer au sacrifice. Il trouve des supérieurs pleins de sollicitude et exemplaires, paternels et compréhensifs, sévères quand il le faut, équilibrés, justes, longanimes. Il trouve des maîtres de sagesse céleste davantage encore que d'érudition humaine, qui formeront son esprit et son cœur et le rendront sensible aux exigences des âmes plus qu'aux vaines curiosités d'une science qui serait une fin en soi. Il est ainsi formé, spécialement dans les années décisives, à l'école de la charité et de l'apostolat, comme Nous avons voulu l'exprimer dans un article du premier Synode romain : « Dans les dernières années d'études, que l'on apprenne aux élèves, d'une façon théorique et pratique, à enseigner le catéchisme, à prêcher, à administrer le sacrement de pénitence et à diriger les âmes..., à visiter les malades et les pauvres, et à assister les mourants. » (478, § 3.) Et encore : « Que ceux qui préparent les élèves au sacerdoce s'attachent avant tout à bien former l'âme et les mœurs de ces jeunes gens à la piété, parce que, s'il en était autrement, l'enseignement même le plus éminent, pourrait, avec l'orgueil et la présomption qui s'insinueraient facilement dans leurs esprits, causer les plus grandes ruines. » (479.)

Le jeune séminariste est, de plus, soutenu et protégé dans sa persévérance par la vigilance paternelle des curés et l'exemple du jeune clergé ; et il est aidé dans ses difficultés économiques. Nous aimons à penser que sur ce point les prêtres d'aujourd'hui sauront rivaliser avec les confrères du passé pour offrir des exemples édifiants et stimuler les membres de l'Œuvre des vocations et les laïcs, toujours sensibles et généreux.

Oh ! combien on peut et on doit faire pour que ce don de Dieu qu'est la vocation, choisie en temps voulu, aidée et entourée de soins, puisse arriver à son plein épanouissement dans un sacerdoce saint et sanctifiant ! Voilà donc ce que Nous suggère l'action des séminaires dans le choix et le soin des vocations ecclésiastiques.

Susciter des vocations et prier

III. — Une troisième pensée enfin Nous est suggérée par les statistiques que Nous avons toujours présentes à l'esprit et devant les yeux

(2) *D. C.* n° 1010 du 15 février 1948, col. 208.

Certes, le nombre des prêtres, malheureusement inférieur aux exigences d'une population en continuel accroissement et d'un ministère bien complexe, suscite des réflexions qui justifient les inquiétudes des pasteurs. Le mot douloureux de Jésus, après des millénaires, reste vrai et constitue un avertissement : « La moisson est abondante et les ouvriers sont peu nombreux. » (*Luc*, x, 2.) Toutefois, le nombre des nouveaux prêtres, et spécialement celui des élèves des petits séminaires, fait présager un réconfortant renouveau des grands séminaires dans les prochaines années, et c'est là un grand motif de consolation.

Mais un prêtre ne s'improvise pas ; une vocation ne se fait pas d'elle-même. Il faut donc travailler, tous ensemble et avec bonne volonté : les prêtres d'abord, et puis les bons laïcs, les parents, chacun selon les indications de ses possibilités, mais sans hésitation ni crainte.

Ramasser les épis n'est pas compliqué. C'est un travail qui, dans sa simplicité, demande seulement d'avoir un cœur ouvert et dévoué, de l'intuition et de la discrétion, un zèle sincère et l'amour de Dieu. Il suffit de suivre le sillon, qui est comme la trace de la Providence : découvrir un signe, respecter un secret, réchauffer une idée, en choisissant le bon moment pour orienter, conseiller, conduire d'une main légère et ferme dans les moments de crise et de tentation.

Et surtout, il faut prier et faire prier selon l'invitation persuasive de Jésus : « Priez donc le patron de la moisson pour qu'il envoie des ouvriers à sa moisson. » (*Luc*, x, 2.)

Nous voulons précisément clore ce mot par une supplication ardente et confiante au Père céleste, « de qui toute paternité au ciel et sur terre tire son nom » (*Ephés.*, III, 15), afin qu'il envoie de nombreux et saints prêtres ; Nous Nous tournons vers la Mère de Jésus et la nôtre qui était auprès des apôtres au Cénacle par sa présence priante et silencieuse, vers les saints apôtres, les Douze premiers et tous les autres qui les suivirent, afin qu'ils continuent à répandre les trésors de leur exemple et de leur puissante intercession.

Mais Nous voulons étendre Notre supplication à Notre très cher clergé pour qu'il resplendisse de ces vertus qui attirent les toutes jeunes âmes, enhardissent et encouragent les jeunes, provoquant ainsi une continuelle floraison de vocations qui sont l'honneur et le salut de notre peuple chrétien.

Et Nous Nous tournons encore vers les familles fidèles et généreuses, afin qu'elles considèrent comme le plus grand honneur qui puisse leur échoir sur terre de pouvoir offrir au Seigneur un prêtre qui sera leur couronne de joie et de consolation dans la vie et dans la mort, et spécialement au paradis. Qu'elles sachent entretenir dans leur foyer une atmosphère sereine et joyeuse, laborieuse et pure, où les tempêtes menaçantes s'entendent, mais comme un écho lointain ; que, le cas échéant, elles aient la force d'accomplir joyeusement le détachement que le Seigneur demande. Qu'elles soient la réserve précieuse de cœurs ardents, prompts à répondre à l'appel d'en haut demandant de travailler pour le règne de Dieu.

L'aide aux diocèses d'Amérique latine

Vénérables frères et chers fils. Ne voulez-vous pas permettre au Pape qui vous parle de vous confier une peine qu'il garde toujours au cœur ? Oui, il est naturel et juste que Nous Nous occupions et préoccupions de la formation et du nombre adéquat des futurs prêtres pour les diocèses d'Italie et d'Europe. Mais les regards inquiets se portent vers toutes les nations du monde et spécialement celles de l'Amérique latine dont l'immensité des territoires, l'accroissement rapide des populations, les conditions politiques et économiques ont contribué entre autres causes à retarder, à rendre difficile la solution du grave problème des vocations et des aspects particuliers d'une action pastorale devant répondre aux exigences accrues des temps.

Nous aimons à regarder en avant avec la confiance qui anime la Commission pontificale pour l'Amérique latine, qui a su faire le point de la situation et suggérer les remèdes appropriés.

La conscience du Pape est inquiète sur ce point.

Permettez-Nous de formuler le vœu que les diocèses d'Italie non seulement pourvoient rapidement et largement à leurs nécessités, mais soient en mesure — spécialement ceux du Nord — d'offrir à l'Eglise les précieuses énergies de leurs enfants, invités à se tourner avec amour vers les champs immenses des diocèses doublement frères de l'Amérique latine.

Monsieur le Cardinal préfet de la congrégation des Séminaires, Nous puisons courage et réconfort dans cette coopération dévouée, réelle et généreuse des dicastères romains qui entendent, vivent et répandent dans toute son étendue le commandement du Seigneur Jésus, toujours disposé à hâter ses pas vers d'autres villes et villages qui attendent sa parole.

Vénérables frères et chers fils !

Tels sont Nos sollicitudes et Nos vœux paternels. Veuillez vous en faire les interprètes dans le travail que vous accomplissez au service d'un idéal si haut et si précieux. Et, afin que vos activités portent des fruits plus abondants et consolants, Nous sommes heureux de vous accompagner de Notre Bénédiction apostolique que Nous répandons sur vous, sur vos séminaristes, sur vos collaborateurs dans l'Œuvre des vocations ecclésiastiques et sur tous ceux qui ont à cœur cette mission d'incomparable mérite devant Dieu et son Eglise.

— *Le Rebelle obéissant.* Trappiste et missionnaire. Le P. François Pfanner, fondateur et abbé de Marianhill, par G. Hunermann. Traduction René Virrion. Un vol. 13 × 19 cm, de 264 pages sous jaquette en couleurs. Prix : relié 11 NF, broché 7,50 NF. Editions Salvator, Mulhouse.

C'est au chapitre général des Trappistes, à Sept-Fons (1879), que le P. Pfanner reçut son obédience pour aller fonder un monastère dans un diocèse du Cap. Pendant trente ans, au monastère de Marianhill qu'il fonda, il fut à la fois, avec ses religieux, défricheur de la terre et des âmes dans la province du Natal. C'est donc une vocation hors série que nous conte cette biographie, dans un pays où le racisme fait encore tant de mal. Apôtre des noirs, le P. Pfanner allia l'austérité de la vie religieuse avec la générosité et le dévouement missionnaires.

La consécration par S. S. Jean XXIII de S. Exc. Mgr Coussa

Le dimanche 16 avril, dans la chapelle Sixtine, le Saint-Père a prononcé l'allocution suivante, après avoir conféré lui-même, dans le rite grec, la consécration épiscopale à S. Exc. Mgr Coussa, assesseur à la congrégation pour l'Eglise orientale, conseiller de la Commission préconciliaire centrale (1) :

VÉNÉRABLES FRÈRES, CHERS FILS,

Le rite émouvant que Nous avons accompli pourrait se passer de plus ample explication. Mais Nous dont les yeux et le cœur l'ont suivi avec ferveur, Nous ne saurions Nous dispenser de dire quelques mots, pour exprimer Notre vive satisfaction devant le Seigneur et devant son Eglise.

Jamais, peut-être, au cours des siècles, un événement aussi mémorable que celui de ce matin n'a rassemblé sous les voûtes sacrées de la chapelle Sixtine autant de représentants éminents et qualifiés de l'Orient et de l'Occident, au cours des siècles, depuis le jour où le Pape Sixte IV la fit construire et Michel-Ange la peignit.

Admirable coïncidence, aussi, que celle-ci : la liturgie orientale commémore aujourd'hui le geste plein d'amour des pieuses femmes apportant les parfums suaves et précieux au tombeau de Jésus ressuscité ; tandis que l'Eglise latine se tourne vers l'*Episcopus animarum nostrarum*, qui réapparaît sous l'image et avec les accents du « Bon Pasteur ».

Chers Fils, permettez-Nous donc de vous adresser quelques paroles familières, sur le rite lui-même, sur l'assesseur de la sacrée congrégation pour l'Eglise orientale, qui vient d'être consacré évêque, et enfin sur la répercussion qu'aura sans doute cet événement sur le prochain IIe Concile œcuménique du Vatican.

I. — LE RITE ORIENTAL FASTUEUX ET ÉMOUVANT

Cette liturgie nous rappelle le patronage de saint Jean Chrysostome, duquel elle a tiré son inspiration et son nom. Les langues dans lesquelles elle s'exprime dans presque tout l'Orient chrétien sont variées, mais sa structure et sa signification sont partout les mêmes. Elle embrasse un grand nombre des Eglises sur lesquelles s'étend la paternité du Pontife romain, ainsi que plusieurs autres qui, dans les invocations si douces et si pieuses de leurs litanies, expriment tour à tour leurs joies et leurs souffrances, leurs certitudes et leurs espérances.

On dirait que le grand évêque de Constantinople — l'un des quatre plus grands docteurs de l'Eglise universelle, qui soutiennent la Chaire apostolique suprême dans l'abside de la basilique vaticane — convie autour de son nom toutes les grandes lumières de l'Eglise d'Orient, en tout premier lieu saint Grégoire de Naziance, dont les restes reposent à côté des siens dans ce très vaste temple.

Celui qui goûte l'élégance et la douceur de la langue d'Athènes n'a-t-il pas senti son cœur tressaillir d'une très grande joie aux accents des si riches et si expressives prières récitées au cours de cette nouvelle consécration d'un successeur des apôtres ?

Quelle tendresse, vraiment, dans ces voix qui, au début de la cérémonie, acclament, appellent la paix ! *In pace Dominum deprecemur. Pro pace, quae sursum est, et pro salute animarum nostrarum Dominum deprecemur. Pro pace totius mundi, pro stabilitate Sanctarum Dei Ecclesiarum et pro omnium unitate Dominum deprecemur.*

II. — LE NOUVEL ÉVÊQUE

Pour lui personnellement, Gabriel Acace Coussa, l'invocation liturgique ne pouvait être plus tendre et plus douce. « La grâce divine qui guérit ce qui est malade et comble les déficiences », l'élève, lui, le prêtre agréable à Dieu, « *Deo amabilem presbyterum* », à la dignité d'évêque de la ville de Hierapolis de Syrie. Prions pour lui, afin que descende sur lui la grâce du Saint-Esprit.

Oh ! comme Nous sommes heureux de saluer le si cher et si vénérable nouvel évêque de la sainte Eglise, fils authentique d'Orient par sa race, son éducation, sa langue ; religieux de l'Ordre Basilien des Melkites d'Alep ; collaborateur zélé et précieux de la sacrée congrégation pour l'Eglise orientale.

Quiconque vous approche, cher fils, remarque en votre personne trois points resplendissants qui présentent un vif intérêt et font naître de joyeuses espérances.

D'abord, l'Orient que vous représentez authentiquement, avec la variété de ses peuples, dont chacun a des origines lointaines, et possède d'incommensurables richesses de pensée, de traditions, d'œuvres éminentes et glorieuses, qui évoquent éloquemment l'Ancien et le Nouveau Testament.

Puis l'Ordre monastique des Basiliens, avec ses trois siècles de vie autonome, mais dont l'esprit et les fins plongent leurs racines dans les expériences les plus hautes et les plus anciennes du monachisme de tous les temps.

Le Dicastère romain, enfin, au sein duquel vous remplissez avec tant d'intelligence et de bonté la fonction d'assesseur, en assumant les vives et maternelles sollicitudes de l'Eglise universelle pour cette portion choisie de l'épiscopat, du clergé et des fidèles, variée et pittoresque dans ses rites et dans ses langues, et très digne de respect et d'honneur.

Il vous est facile à tous, vénérables Frères et chers Fils, d'imaginer Notre émotion au moment où Nous imposons les mains à l'élu de Dieu, en cette même chapelle Sixtine qui vit s'accomplir le dessein du Seigneur sur Notre humble existence.

Tandis que Nos yeux fatigués commençaient à percevoir les lueurs du couchant, Nous Nous entendîmes appelé par la Providence céleste à voir dans des proportions plus vastes le royaume du Christ, Sauveur du monde et Pasteur de l'Eglise universelle, et voici qu'aujourd'hui, sous un angle bien plus vaste et sous une nouvelle et singulière lumière, Nous revoyons ces mêmes régions d'Orient qui, durant vingt années, furent l'objet de Nos très modestes, mais cordiales sollicitudes, au service direct du Siège apostolique : les Balkans, en Bulgarie, puis Istanbul et la Turquie, la Grèce et ses îles, et, en outre, bien que d'une façon passagère, les pays différents par leurs rites et par leur histoire, situés le long du rivage de la Méditerranée, où la diffusion du christianisme avait été si rapide et si glorieuse.

La cérémonie d'aujourd'hui, que le bien modeste Serviteur des Serviteurs du Seigneur a eu la consolation d'accomplir, ne mérite-t-elle pas qu'un grand nombre d'âmes s'unissent en esprit à lui, pour remercier et bénir Dieu avec lui et l'encourager sur le chemin où il porte les responsabilités du divin mandat *usque ad finem ?*

III. — LE CONCILE

Cette date du 16 avril — dimanche du Bon Pasteur et des saintes femmes offrant à Jésus ressuscité les arômes et les parfums — évoque la liturgie byzantino-slave du dimanche 13 novembre de l'an dernier, célébrée dans la basilique vaticane, en signe de participation de l'Orient et de l'Occident

---

(1) Traduction de J. THOMAS-D'HOSTE, d'après le texte italien publié par *l'Osservatore Romano* des 17-18 avril 1961.

à l'événement mondial : le IIe Concile œcuménique du Vatican (2).

Dans le bon sillon ouvert, le travail est intense. La préparation est sérieuse, calme et en même temps vaillante et joyeuse. *Petrus omnium Pater*, Pierre est le père de tous. Car dès le début de l'histoire ecclésiastique, la barque de Pierre a abordé à ces rives et c'est de là qu'est parti le mouvement spirituel qui continue à s'étendre et à s'intensifier toujours plus vivement. Saint Paul et le récit de son voyage vers ce point central de la vie et de l'histoire du monde, dont on commémore en ce moment le XIXe centenaire, ajoutent une note de grandeur et de ferveur au déploiement des énergies de tous ceux qui collaborent, avec cœur et conviction, aux efforts de la sainte Eglise, afin que le Concile tourne à l'édification du peuple chrétien tout entier.

Nous pouvons le dire : la consécration du nouvel évêque titulaire de Hiérapolis de Syrie est un point lumineux, un appel et un encouragement pour tous.

En attendant la célébration du Concile, chacun est à son poste : le Pape et les évêques, le clergé séculier et régulier, les fidèles de toutes les régions de la terre. Tout cela constitue un premier effort en vue du perfectionnement intérieur de chaque âme, de chaque institution ; c'est le signe d'une participation personnelle et vivante au grand événement, c'est le gage d'une abondante bénédiction pour tous.

Les fils de l'Orient, habitant dans leurs vieux pays d'origine ou vivant dispersés sur différents points de la terre, mais unis entre eux dans de florissantes communautés dont nous connaissons la ferveur apostolique, sont appelés à donner la preuve de leur foi catholique, de leur courage conquérant, de leur piété ardente. Qu'il en soit ainsi réellement pour tous, vénérables Frères et chers Fils, pour tous et toujours.

Les dernières paroles du Pontife consécrateur, à la fin du rite accompli par Nous, sont les suivantes :

« Que la bénédiction du Seigneur et sa miséricorde descendent sur vous, par un effet de sa grâce et de son amour envers les hommes, en tout temps, maintenant et toujours, dans les siècles des siècles. »

Le nouvel évêque, Gabriel Acace Coussa, titulaire de Hiérapolis, assesseur à la sacrée congrégation pour l'Eglise orientale, a répondu à Notre bénédiction en ces termes que Nous aimons répéter avec lui : *Gloria tibi, Christe, Deus, spes nostra ; gloria tibi :* Gloire à toi, Christ, Dieu, notre espérance ; gloire à toi (3).

---

(2) Cf. *D. C.*, n° 1341 du 4 décembre 1960, col. 1473. (*N. D. L. R.*)

(3) Le Pape avait dit ces paroles d'abord en grec. (*N. D. L. R.*)

— *Le Catholicisme devant la crise de civilisation.* Recherches et perspectives, par M. Charles Flory. Préface de M. Alain Barrère. Postface de M. Joseph Folliet. — Un vol. in-8° de 264 pages. Prix : 18 NF franco. Editions de la Chronique Sociale, Lyon.

De 1945 à 1959, comme président des Semaines sociales de France, M. Flory a donné une quinzaine de leçons inaugurales qui, même en leurs titres bien divers, manifestaient l'orientation de la pensée sociale catholique en face des problèmes que pose le monde en évolution. Pensée solide, car elle découle des principes mêmes que l'Eglise rappelle sans cesse en matière sociale. Mais aussi, pensée ouverte, d'accueil, de conciliation et de synthèse nécessaires pour aboutir à des solutions de justice et de paix. Nos lecteurs ont pu apprécier la clarté et la précision que l'auteur apportait à ses exposés dont le succès croissant des Semaines sociales montrait la justesse et l'intérêt.

S. S. Jean XXIII et les Églises orientales

Le dimanche 23 avril, une semaine après le sacre de S. Exc. Mgr Coussa, le Saint-Père a prononcé l'allocution suivante devant les membres de la congrégation pour l'Eglise orientale, les évêques, les communautés, les instituts et les fidèles de rite oriental résidant à Rome ou qui se sont rendus spécialement à Rome pour l'audience (1) :

Vénérables Frères, chers Fils,

La douce impression de la cérémonie du sacre de dimanche dernier, dans la chapelle Sixtine, continue de Nous accompagner et de remplir Notre cœur de joie et d'émotion. Cette solennité méritait bien l'honneur de votre présence, elle mérite aussi qu'on en célèbre l'*octave*.

Manifestation singulière de respect et d'amour pour l'Orient, cette consécration épiscopale continue à suggérer à Nos parternelles sollicitudes — qui s'adressent d'une façon égale aux fils de l'Eglise catholique réunis dans la diversité de leurs groupes ethniques bien définis ou dispersés sur tous les points du globe, — des pensées et des encouragements à faire preuve d'un zèle ardent pour l'accroissement des conquêtes du règne du Christ.

Les chrétiens de Bulgarie

Vous avez voulu, Monsieur le cardinal Amleto Giovanni, avec beaucoup de délicatesse, faire allusion avant tout à ce peuple bulgare qui Nous fut si cher et le reste toujours, et dont les aspirations vers la Chaire de Pierre étaient devenues plus vives depuis la consécration conférée à l'archimandrite Joseph Sokolski — il y a juste un siècle — par Pie IX, de vénérée mémoire, le 14 avril 1861.

Comme Nous avons familièrement partagé la vie des fils de la Bulgarie dans les dix premières de nos années passées au service du Saint-Siège dans ces régions, de 1925 à 1935, vous serez indulgent à la mélancolie de Notre souvenir. C'est avec regret que Nous pensons aux frères de ce noble et cher pays dont Nous admirons la foi chrétienne sincère et à qui ce Nous fut une sainte joie de consacrer avec un affectueux dévouement et une respectueuse discrétion, avec l'aide de Dieu, le meilleur de Nos énergies sacerdotales également prodiguées aux fidèles des deux rites, latin et pravoslave.

On le sait, la joie causée aux catholiques bulgares en cette année 1861 par la consécration conférée en personne par le Saint-Père Pie IX dans la chapelle Sixtine à l'archimandrite Sokolski, qui devenait archevêque, fut de brève durée. Deux mois après son arrivée et le début de son ministère à Istanbul, ce prélat disparut. Un bateau russe le transporta à Odessa. Sa personne fut enveloppée de silence jusqu'en 1879, date où il mourut à Kiew. Un petit évangile écrit en russe et remis par lui à un pope pour que celui-ci le transmît au premier prêtre catholique qu'il rencontrerait, portait sa signature : *Joseph Sokolski, toujours catholique.*

Ces particularités, dans une circonstance sacrée et intime comme celle d'aujourd'hui, peuvent être rappelées entre nous pour exprimer la douce émotion qui touche Notre cœur et les vôtres, vénérables Frères. Elles font briller vos yeux, chers jeunes élèves du sanctuaire qui serez les héritiers de ces aspirations et de ces promesses, et qui vous préparez à être les apôtres de cette doctrine et de cette charité qui est la vraie gloire chrétienne.

---

(1) Traduction (d'après le texte italien publié par *l'Osservatore Romano* des 24-25 avril 1961) et sous-titres de *la D. C.*

Espérance et certitude de l'avenir

Ces rappels de certains épisodes ou faits particuliers ne doivent pas nous porter à la tristesse et à la désolation. Les vicissitudes historiques d'un groupe de nos frères de longue date, retrouvés et puis de nouveau dispersés, mais toujours, toujours présents à Notre affection, s'élargissent dans une vision plus ample, confiante et réaliste : cette vision résume l'œuvre intelligente et tenace que poursuit la sacrée congrégation pour l'Eglise orientale.

La parole du Rédempteur nous y invite chaque jour : « Levez vos yeux et voyez les champs blanchissant déjà pour la moisson. » (*Jean*, IV, 35.)

C'est le mystère de la charité du Christ dévoilé pour le salut des hommes, de tous les hommes, pour lesquels la grâce de la Rédemption salvifique du Fils de Dieu fait homme ne connaît pas d'obscurcissement ni d'interruption. Parfois, à cause des obstacles qui proviennent de la faiblesse humaine, ce mystère de grâce et de charité semble suspendre un moment çà et là son efficacité immédiate, mais seulement pour la reprendre au moment opportun, en s'élançant vers l'avenir d'un plus bel élan.

Nous ne sommes pas en mesure de pouvoir toujours Nous rendre compte exactement de l'état de ferveur religieuse et de pratique chrétienne de tant et tant de communautés, que pourtant Nous savons désireuses de rester fidèles au Christ et qui sont dépositaires d'une si grande partie de son enseignement.

Régions immenses, peuples très nobles, traditions culturelles élevées, monuments anciens dignes de tout respect et honneur, œuvres d'art splendides où resplendit un témoignage très efficace de foi et de dévotion : tout cela Nous réconforte profondément et constitue la promesse encourageante d'une récolte très joyeuse qu'il est légitime d'attendre et de demander à la bonté du Maître de la moisson.

Par-dessus toute crainte doit résonner le cri de l'espérance qui est affirmation de certitude.

Le Seigneur a réservé des gloires et triomphes nouveaux à son œuvre de rédemption au milieu de ses fils de l'Orient et de l'Occident, rachetés par son sang très précieux et portant au front le signe de sa victoire. Ces triomphes se réaliseront en proportion de l'activité et de la ferveur apostolique de tous ceux qui suivent encore les traces des premiers apôtres et des grands évangélisateurs de tous les temps.

Le sacre de Mgr Coussa

La cérémonie de la récente consécration épiscopale tire son sens de cet esprit de certitude renouvelée et féconde. Nous aimons vous confier que dimanche, Notre cœur était ému lorsque, au-dessus des mélodies des jeunes aspirants au sacerdoce qui s'élevaient sous les voûtes imposantes de l'historique chapelle Sixtine, Nous prononçions les paroles liturgiques dans la langue de saint Jean Chrysostome et que Nos yeux découvraient près de l'autel la couronne des cardinaux de la sainte Eglise romaine, des patriarches, des archevêques et évêques, des prélats, ainsi que des membres de la sacrée congrégation pour l'Eglise orientale au complet, se réjouissant autour de leur cher assesseur orné de la couronne épiscopale, comme en un jour de manifestation très solennelle devant la grande famille des croyants. Nous pensions pouvoir dire que le Seigneur avait été content de nous, de l'humble service que tous ensemble nous avions voulu rendre à sa sainte Eglise, *in vestitu deaurato et circumdata varietate* (Ps. XLIV, 10).

La réunion de ce matin — réunion d' « octave », comme il Nous plaît de l'appeler — revêt, elle aussi, une haute signification. Elle fortifie les espérances, les ardeurs de la jeunesse de notre Mère l'Eglise, qui se renouvelle dans tous ses fils, « de toute race, langue, peuple et nation » (*Apoc.*, V, 9), et qui est toujours une, sainte, catholique et apostolique.

Nous voici *cor unum et anima una*. Le Pape, humble et bien ému pasteur de l'Eglise universelle, que le Christ appelle sienne : *Ecclesiam meam* (*Matth.*, XVI, 18) ; avec lui, les cardinaux et les patriarches, les évêques et les prélats, les prêtres et les religieux, les religieuses et les fidèles ; mais particulièrement chers sont les jeunes séminaristes, phalanges courageuses et vaillantes qui se dressent pour continuer les conquêtes pacifiques du règne de Notre-Seigneur.

Que le Père céleste nous accorde souvent de ces consolations pour nous encourager dans le chemin à parcourir, pour nous soutenir dans les difficultés, pour nous fortifier dans le bien, dans la charité réciproque, dans le bon exemple.

Douceur de David et sagesse de Salomon

Notre pensée revient souvent aux années — les dix premières — de Notre service en Orient et en retire d'innocentes distractions et un réconfort pour le cœur.

En traversant un jour à pied le grand Balkan qui domine et unit le nord et le sud de la Bulgarie, il Nous est arrivé de rencontrer un pauvre moine, de ceux qui errent de monastère en monastère et que, également ailleurs, au mont Athos par exemple, Nous saluions en chemin. Il vint au-devant de Nous avec beaucoup de bonne grâce et ayant appris Notre nom et Notre office de représentant du Pape — ... (2), — il Nous prit les mains et, les baisant avec émotion, voulut murmurer son souhait : « Oh ! représentant du Pape : la douceur de David et la sagesse de Salomon... » (2)

Vénérables Frères et chers Fils ;

Ne voulez-vous pas partager cette émouvante confiance et accueillir, vous aussi, en les répétant comme un souhait, les paroles d'un moine obscur dont Nous n'oublions plus la rencontre ? Pour les cardinaux, les patriarches, les archevêques et évêques et les ecclésiastiques de tout ordre, mais principalement pour vous, chers jeunes séminaristes, Nous aimons répéter avec émotion l'heureux souhait du moine du grand Balkan : *la douceur de David, la sagesse de Salomon ;* sur vos lèvres, dans votre cœur, dans votre vie que résonnent ces accents bénis et saints.

Croyez-le, c'est dans cette doctrine et dans ces exemples que réside pour tous le secret d'un grand apostolat saint et sanctifiant. On y trouve un encouragement pour l'avenir de toutes les âmes et de toutes les nations, la joie de la sainte Eglise de Dieu.

C'est le vœu que Nous renouvelons en conclusion de cet entretien familier qui a jailli de Notre cœur dans la simplicité des mots qui se disent entre personnes chères. Et tout en vous assurant de nouveau de Nos prières particulières pour vous, vénérables Frères et chers Fils, pour vos nations qui nous sont chères, pour tout l'Orient chrétien, Nous sommes heureux de vous confirmer Notre affection.

Notre paternelle et réconfortante Bénédiction apostolique est le sceau durable de la joie profonde de ce jour.

---

(2) Ces expressions sont reproduites en bulgare dans le texte publié par *l'Osservatore Romano* (*N. D. L. R.*)

Allocution de S. S. Jean XXIII au Chapitre général des Carmes déchaux

(29 avril 1961) (1)

CHERS FILS,

Nous aimons vous dire tout de suite que cette rencontre veut être une marque d'attention particulière à l'égard de votre Ordre, qui célébrera bientôt le IVe centenaire de ce mouvement spirituel, de ce renouveau d'idéal et de ferveur de vie contemplative dont les porte-étendard et maîtres furent sainte Thérèse d'Avila et saint Jean de la Croix.

Et Nous voulons de plus évoquer auprès de Nous, comme un ornement céleste de cette paisible réunion, trois éminents prélats qui, en des temps récents, honorèrent la blanche laine du Carmel et le Sacré-Collège : les cardinaux Girolamo Maria Gotti, Carlo Raffaelo Rossi et Adeodato Giovanni Piazza, d'édifiante et bénie mémoire. C'est également pour Nous un motif de dévotion que le souvenir de Nos visites personnelles aux lieux illustrés par les deux saintes Thérèse, la grande et la petite : à Alba de Tormes, à Avila et à Lisieux, et à tant de bienheureuses solitudes auxquelles le Carmel a donné son nom et son esprit.

Venons-en à l'histoire de vos origines.

Le 24 août 1562 eut lieu, malgré tant d'oppositions, la fondation du monastère de Saint-Joseph, à Avila, que l'intrépide réformatrice raconte avec une virile franchise dans les passages fameux de sa *Vie* (chap. XXXII-XXXVI). Il est vrai que le premier couvent des religieux fut ouvert en 1568, à Duruelo, comme sainte Thérèse le raconte aux chapitres XIII et XIV des *Fondations ;* mais quand on parle du premier couvent fondé par la sainte, on pense à la première semence de l'Ordre tout entier qui devait, dans la suite, se développer vigoureusement. Cependant, le chapitre que vous venez de célébrer a été caractérisé par cette préparation et il peut avec raison s'appeler le chapitre du IVe centenaire de la réforme du Carmel.

La circonstance Nous offre l'occasion de ces quelques considérations : reconnaissance envers Dieu, esprit de prière, renouveau de l'engagement missionnaire.

ACTION DE GRACES

I. — Avant tout, le IVe centenaire du début de la réforme de l'Ordre est une invitation à la *reconnaissance envers Dieu* pour les bienfaits et les grâces dont il a parsemé le chemin parcouru jusqu'à aujourd'hui. *Non nobis Domine, non nobis, sed nomini tuo da gloriam !* (Ps. LXIII, 1.) Du fond de votre cœur s'élève le cantique de la reconnaissance ; non, certes pour uniquement se complaire dans les mérites passés, mais pour continuer à être les instrument fidèles de la gloire du Seigneur !

Les motifs de cette reconnaissance ne manquent pas : la visible protection du ciel, malgré les privations et les difficultés du début ; l'épanouissement intense d'une sainteté solide, fondée sur le détachement et sur le sacrifice de soi, qui resplendit dans les nombreux saints et bienheureux de l'Ordre ; la phalange de religieux qui se sont distingués dans les études, en particulier dans la théologie et la mystique : voilà le stimulant constant à remercier le Seigneur et échanger généreusement amour pour amour !

Ce sera aussi une manière de rester fidèles à l'esprit de sainte Thérèse, dont il Nous plaît de rappeler l'aspiration continuelle, comme un écho qui revient de ses effusions intimes : « Louons et glorifions toujours le Seigneur... Louons-le et bénissons-le toujours... Qu'il soit béni à jamais ! »

CONTEMPLER ET AIMER

II. — La célébration de vos origines renforce votre décision renouvelée de fidélité à *l'esprit de prière*, d'oraison, qui est, peut-on dire, l'essence même de l'idéal de perfection du Carmel. Les Constitutions de l'Ordre en parlent explicitement comme d'un devoir prééminent et irremplaçable : *potior pars : rerum divinarum contemplatio et amor.* C'est encore aujourd'hui ce qui attire puissamment les âmes au Carmel : l'esprit d'amoureuse contemplation qui pénètre et embaume toutes les autres activités, et c'est le résultat et la récompense des pénitences et des privations.

Rerum divinarum contemplatio et amor : quelles belles paroles, chers Fils, et comme elles répondent bien à l'enseignement de sainte Thérèse, selon lequel le profit de l'âme dans l'oraison « ne consiste pas à penser beaucoup, mais à beaucoup aimer » (*Fondations*, chap. V, 2 ; édit. italienne, Milan, 1931, p. 1 100).

Contempler et aimer pour se perdre en Dieu dans la recherche de sa volonté. Cette oraison, selon la grande fondatrice, est la *porte* par laquelle passe le Seigneur : « S'il veut entrer dans une âme pour y prendre ses délices et la combler de biens, il n'a pas d'autre voie que celle-ci : que l'âme soit seule, pure et désireuse de le recevoir » (*Vie*, chap. VIII, 9 ; *op. cit.* p. 84). La sainte en est si profondément convaincue qu'elle transforme en traités d'oraison même ses mémoires, son journal, ses récits historiques, tellement est enracinée en elle l'idée de la présence divine et l'habitude des rapports d'amitié avec le doux Hôte de l'âme (cf. *ib.*, p. 80).

Il faut, certes, de la force et de la persévérance à celui qui cherche réellement la volonté du Seigneur et sa gloire pour trouver Dieu dans le détachement de toutes les préoccupations terrestres. Il est nécessaire de mortifier tout compromis avec un certain esprit de mondanité et de vagues distractions qui semble parfois vouloir s'insinuer même dans les âmes de ceux qui sont appelés à une vie entièrement sainte. Il faut spécialement un grand amour, comme Nous l'avons dit aux prêtres de Rome durant la célébration du Synode : « Un amour de Jésus, ardent, très pieux, vibrant et ouvert à toutes ces effusions d'intimité mystique qui rendent si attrayant l'exercice de la piété sacerdotale, de la prière ; aussi bien de la prière officielle de l'Eglise universelle que celle ayant des formes privées, bien choisies et bien étudiées, qui est, pour celui qui peut s'y abandonner, une nourriture délicieuse et substantielle de l'esprit. » (*Secunda Romanae Synodi sessio ; A. A. S.*, LII, 1960, p. 234.) (2)

Cet esprit de prière est le garant de l'efficacité de votre vie et de votre apostolat. Aujourd'hui encore, comme aux temps de sainte Thérèse et de saint Jean de la Croix, il exerce une fascination irrésistible sur les âmes.

---

(1) Traduction (d'après le texte italien publié par l'*Osservatore Romano* du 30-4-1961) et sous-titres de la *D. C.*

Aux religieux du Chapitre général, conduits par le T. R. P. Anastase du Très Saint-Rosaire, s'étaient joints des représentants des communautés romaines des Carmes déchaux, ainsi que les étudiants de leur faculté théologique et de leur institut de spiritualité.

(2) *D. C.*, n° 1323 du 6 mars 1960, col. 268. (*N. D. L. R.*)

III. — *L'engagement missionnaire*, enfin, est la consigne solennelle qui ressort de l'enseignement de ce IVe centenaire.

L'élan missionnaire est un titre d'honneur de votre Ordre, et depuis l'origine il est reconnaissable dans le développement de tous ses rameaux : du Mexique à la Perse, de l'Inde à la Mésopotamie, de la Syrie à la Chine, les vastes régions qui blanchissent pour la moisson ont vu également arriver vos ouvriers volontaires.

Quelle satisfaction pour Notre esprit que cet épanouissement missionnaire ! Ce n'est pas seulement un précieux indice des sentiments qui animent toujours vos confrères, mais c'est spécialement une promesse et un encouragement pour continuer une œuvre si méritoire. Le moment présent ouvre d'immenses perspectives au règne du Christ dans les nations du monde ; il réclame des phalanges de plus en plus nombreuses d'apôtres pour lesquels le commandement du divin Sauveur est une loi et une règle urgente et qui ne peut être remise à plus tard.

Le Pape qui vous parle, comme il l'a dit en d'innombrables occasions, se préoccupe de tout son cœur de ce problème de l'expansion missionnaire, parce que c'est le grand idéal exprimé dans le testament de Jésus : « *Euntes... Docete omnes gentes.* » (*Matth.*, XXVIII, 19.) Il a cette flamme au cœur et il ne cesse de la faire briller devant tous ceux qui peuvent et doivent comprendre la valeur du commandement du Christ et le souci de son humble vicaire.

Chers Fils !

Il Nous plaît de faire ces confidences également à vous parce que Nous savons qu'elles ont trouvé et trouvent chez vous un fervent écho. Recueillez la flamme que vos frères vous ont transmise, alimentez-la, répandez-la avec le saint zèle de votre vocation. Du ciel, sainte Thérèse de l'Enfant-Jésus resplendit de l'ardente ferveur de son exemple, elle que Notre prédécesseur Pie XI proclama en 1927 patronne universelle des Missions. Que celle qui a su obtenir de l'idéal carmélitain une force quasi surhumaine pour s'immoler dans le silence pour le salut des âmes continue à vous inspirer une ardente ferveur missionnaire !

Chers Fils !

Il Nous est agréable de vous assurer de Notre paternelle affection dans la poursuite fervente de vos activités. Nous vous suivons dans l'accomplissement de vos tâches, comme Nous suivons toutes les familles religieuses dont le parfum enrichit et orne le jardin de l'Eglise sainte.

En gage de ces vœux cordiaux, Nous étendons sur vous et sur tous les Carmes déchaux disséminés par le monde, Notre réconfortante Bénédiction apostolique, avec une attention spéciale pour les missionnaires, ceux qui souffrent, les élèves du sanctuaire, espérance et promesse de durable jeunesse.

— *Les Clarisses.* Les pauvres Dames de Sainte Claire d'Assise, par Robert Serrou, photographies de Pierre Vals. — Un vol. relié de 176 pages. Très nombreux hors-texte en héliogravure. Prix : 19,50 NF. Editions Pierre Horay, Paris.

Ouvrage d'art qui nous introduit à l'intérieur d'un pauvre couvent de Clarisses, comme si nous le visitions en toute liberté, pour tout voir !... Mais en même temps ces pages nous initient à la vie de ces religieuses et à l'histoire de ces communautés qui ont suivi les traces du Poverello d'Assise dans son culte de la pauvreté évangélique. La préface de S. Em. le cardinal Valerio Valeri évoque l'atmosphère du berceau de cette branche du bel arbre franciscain et les 54 monastères qui vivent en France avec 1 565 religieuses. On aime vraiment feuilleter ces belles pages où l'art le dispute au sentiment religieux.

La visite de la reine d'Angleterre au Saint-Père

Le 5 mai, la reine Elizabeth II d'Angleterre et le prince Philip, duc d'Edimbourg, ont été reçus en audience par S. S. Jean XXIII qui, après un entretien privé d'une demi-heure dans la salle du Trône, leur a adressé l'allocution suivante devant les personnes de leur suite (1) :

C'est avec le plus grand plaisir que Nous accueillons aujourd'hui Votre Majesté au Vatican. Votre présence ici, avec S. A. R. le duc d'Edimbourg, vient, en effet, couronner de la façon la plus heureuse la série des manifestations d'amitié qui ont marqué, depuis le début de ce siècle, les rapports du Royaume-Uni avec le Saint-Siège.

Nous étions jeune séminariste lors de la mémorable visite que le roi Edouard VII, dès son accession au trône, faisait en 1903 à Notre glorieux prédécesseur Léon XIII. Après tant d'années, Nous avons encore présente à l'esprit l'impression considérable que suscita alors ce geste de courtoise déférence : c'était la première fois, depuis trois siècles et demi, qu'un souverain de Grande-Bretagne venait s'entretenir avec le Pape.

Vingt ans plus tard, en 1923, c'est le grand-père de Votre Majesté, le roi George V, qui était reçu solennellement, ici même, par le grand Pontife Pie XI. Etant alors à Rome au service du Saint-Siège, Nous fûmes, là aussi, témoin des favorables échos de cet événement dans l'opinion publique.

Et entre ces deux visites royales était venue s'insérer, en 1914, l'heureuse décision prise par votre aïeul de nouer avec le Saint-Siège des relations diplomatiques, dont la cordialité ne s'est pas démentie jusqu'à ce jour.

Votre Majesté elle-même, à la veille de ceindre la couronne, était accueillie à son tour par Notre immédiat prédécesseur Pie XII, et le souvenir est encore tout récent pour Nous de la si aimable visite que Nous firent, au lendemain de Notre élection, la reine-mère et la princesse Margaret.

Tout ce passé, il Nous est agréable de l'évoquer devant vous, car il Nous apparaît riche de consolantes promesses pour le développement de la bonne entente et de l'amitié réciproque entre la Grande-Bretagne et le Saint-Siège : bonne entente facilitée — Nous avons plaisir à le reconnaître — par la haute qualité des diplomates que le Royaume-Uni accrédite auprès du Saint-Siège et dont Nous ne pouvons que louer la distinction et la capacité ; facilitée, plus encore, par la bonne volonté réciproque et — voudrions-Nous dire — par une certaine communauté dans les efforts poursuivis de part et d'autre pour la défense des valeurs fondamentales sur lesquelles repose la vie de la société.

Le Saint-Siège, vous le savez, ne cesse d'appeler de ses vœux et de promouvoir dans toute la mesure de ses moyens la réalisation du grand idéal chrétien de paix, de charité, de fraternité entre les hommes et les nations.

Dans un monde agité de tant d'incertitudes et de périls, mais qui aspire, au fond, si ardemment

---

(1) Texte français publié par *l'Osservatore Romano* du 6 mai 1961.

à voir traduit dans les faits cet idéal, la grande et noble nation britannique, si riche de courage, d'esprit d'entreprise, de ténacité, joue un rôle que Nous sommes heureux de souligner en présence de Votre Majesté. Nous relevons toujours avec une intime satisfaction, dans le déroulement des événements internationaux, la précieuse contribution que les hommes d'Etat de votre pays savent apporter au maintien de la paix et au développement de relations amicales entre les peuples.

Tandis que Nos pensées se tournent vers la Grande-Bretagne et vers le vaste ensemble du Commonwealth — visité en partie par Votre Majesté au cours d'un récent voyage, que Nous suivîmes dans la presse avec un vif intérêt — Nous songeons tout particulièrement aux nombreux fils de l'Eglise catholique qui vivent dans ces amples territoires et contribuent, pour leur part, à promouvoir le progrès et les intérêts de leur pays. Nous croyons pouvoir assurer Votre Majesté qu'ils ont à cœur de ne le céder à aucun de leurs compatriotes dans la pratique du plus sincère loyalisme envers la couronne et les autorités constituées.

Qu'il Nous soit permis en terminant, d'assurer de Notre haute estime personnelle Votre Majesté, qui porte avec tant de simplicité et de dignité le poids de responsabilités si étendues. C'est de grand cœur que Nous élevons Nos prières vers Dieu, en invoquant sur votre personne et celle de votre époux, sur la famille royale et sur tous les peuples de Grande-Bretagne et du Commonwealth, l'abondance des faveurs célestes.

Paroles de S. S. Jean XXIII

La messe du soir (1)

[...] Ces chers fils savent bien que ces dernières années, l'autorité de l'Eglise a permis de célébrer la messe également dans la soirée, spécialement les jours de fête. Personnellement, jusque-là, le Pape n'avait pas fait usage de cette faculté. Mais le matin de ce jour, son travail avait été si intense qu'il n'avait pas pu célébrer la sainte messe. Il devrait accomplir maintenant cet acte sublime qui illumine chaque journée de son existence, et ainsi, après sa rencontre avec ces fidèles si nombreux, il se rendrait à sa chapelle privée pour offrir le divin sacrifice [...]

L'Imitation de Jésus-Christ (2)

[...] La veille, Sa Sainteté avait relu une très belle page de *l'Imitation de Jésus-Christ*, et elle recommandait à tous de se procurer cet admirable et précieux petit livre, de le lire souvent, spécialement aux inévitables moments douloureux de la vie. On y trouvera toujours lumière, repos, paix et joie, c'est-à-dire la merveilleuse richesse que possèdent toujours tous ceux qui savent porter la croix [...]

L'enseignement du catéchisme

A l'occasion du II[e] Congrès des catéchistes du patriarcat de Venise, le Saint-Père a adressé une lettre à S. Em. le cardinal Urbani, patriarche de Venise, dont nous citons ces passages (3) :

[...] Le thème du Congrès, qui se réfère à la bonne nouvelle du salut, a été choisi avec sagesse et opportunité : « Pour une catéchèse qui porte à la vie de foi. » C'est là le sens de tout enseignement vivant et vital, le but de tout effort éducatif auquel doivent tendre les efforts unis du prêtre, de la famille et de l'école : former des chrétiens convaincus qui connaissent leur foi et la mettent en pratique [...]

Nous Nous adressons avec une vive confiance à Nos chers fils, aux prêtres d'abord, pour que, dignes du précieux héritage d'un saint Charles Borromée et d'un saint Grégoire Barbarigo, ils considèrent comme le premier et le plus urgent devoir du ministère l'enseignement du catéchisme aux fidèles de tout âge et de toute condition sociale « avec une patience inlassable et le souci d'instruire » (*II Tim.*, IV, 2). Qu'ils rappellent aux parents « l'engagement sacré qu'ils ont contracté le jour de leur mariage de veiller en premier lieu à l'éducation religieuse et morale de leurs enfants », comme Nous le leur avons dit un jour (*L'anno catechistico*, dans *Scritti e Discorsi di A. G. card. Roncalli*, vol. I, p. 316). Qu'ils prient les éducateurs, appelés à la haute et délicate mission de former l'âme des hommes de demain, de prendre conscience de leur responsabilité sur ce point. Et Nous demandons avec une douce insistance aux jeunes gens et aux enfants de correspondre en toute docilité aux efforts faits en leur faveur. C'est ainsi qu'en plein accord s'établissent les bases d'une vie honnête, sereine, laborieuse, agréable à Dieu et aux hommes [...]

Le Concile et les frères séparés

Allocution à la Commission préconciliaire des évêques et du gouvernement des diocèses (25-4-1961) (4)

S'exprimant en latin, Sa Sainteté a confié à l'éminente assemblée que depuis la première annonce qu'il en a faite au Sacré-Collège dans le monastère de Saint-Paul, il a toujours pensé que le Concile serait un événement très heureux et très utile pour l'Eglise, surtout en raison de la nouvelle manifestation d'unité, de vérité et de charité qu'il donnerait au monde aujourd'hui si divisé. Les réponses qu'il a reçues de partout ont été unanimes et concordantes au-delà de toutes prévisions, ce qui donnait la certitude non seulement que le Concile aurait lieu, mais qu'il produirait pour la famille catholique des fruits excellents de renouveau de ferveur religieuse.

Au sujet de l'attitude des frères séparés, Sa Sainteté a fait remarquer que de grands progrès ont été réalisés depuis l'époque de Léon XIII. De l'hostilité d'alors, on en est arrivé à s'orienter vers une manifeste compréhension, comme le prouve l'accueil qui a été fait à l'annonce de cette initiative historique.

Enfin, le Saint-Père a rappelé l'audience accordée la veille aux membres du Conseil directeur de l'Union internationale de la presse catholique. Il avait recommandé aux journalistes de faire preuve de prudence, de sérieux et de gravité lorsqu'ils parlent des prochains événements conciliaires ; d'être particulièrement fermes sur ce principe établi par le Souverain Pontife dès le début : que le Concile est un événement interne de l'Eglise catholique, qu'il a pour but de lui donner un renouveau de splendeur et de faire

---

(1) Traduction de *la D. C.*, d'après le texte italien, en style indirect, de l'allocution prononcée, le 19 avril, dans la basilique vaticane à l'adresse des divers groupes qui s'étaient joints aux cultivateurs directs d'Italie (*l'Osservatore Romano* du 21 avril 1961).

(2) Traduction de *la D. C.*, d'après le compte rendu en style indirect de l'audience générale du 25 avril 1961 (*l'Osservatore Romano* du 26 avril 1961).

(3) Traduction de *la D. C.*, d'après le texte italien publié par *l'Osservtore Romano* du 26 avril 1961.

(4) Traduction de la *D. C.*, d'après le compte rendu en style indirect publié par *l'Osservatore Romano* du 27 avril 1961.

fleurir ses institutions pour qu'elles soient mieux adaptées aux temps présents. C'est seulement une fois que cela sera obtenu, a ajouté le Saint-Père, qu'il sera aisé de penser d'une façon efficace à faciliter les retours à la maison paternelle et de renouveler les résolutions pratiques à cet effet.

Enfin, le Souverain Pontife a dit qu'il suivait les travaux conciliaires avec un vif intérêt et qu'il nourrissait un grand désir de pouvoir en voir les effets bienfaisants. Par ailleurs, a-t-il ajouté, tout en étant sûr que le Seigneur la lui accorderait, il ne demandait pas la grâce de célébrer le Concile, mais il désirait surtout accomplir chaque jour, heure par heure, l'adorable volonté de Dieu.

Les archives ecclésiastiques

Dans le Motu proprio « la Sollecitudine pastorale », *du 29 février 1960 (qui a été publié dans* l'Osservatore Romano *du 20-4-1961), S. S. Jean XXIII écrit, avant d'ériger la Commission pontificale pour les archives ecclésiastiques d'Italie en personne morale :*

La sollicitude pastorale de Nos prédécesseurs, spécialement ces derniers temps, s'est tournée vers la conservation et la bonne administration des archives ecclésiastiques d'Italie, qui constituent toujours, malgré les pertes dues à de multiples circonstances d'ordre divers, un patrimoine d'une valeur inestimable. Tant les précieux dépôts de documents anciens que les actes modernes des archives courantes, sont un témoignage de la vie et des travaux de l'Eglise, et ils constituent dans leur ensemble une documentation unique, essentielle et irremplaçable, destinée avant tout à servir à l'Eglise elle-même, et qui mérite d'être conservée, ne serait-ce que pour les recherches historiques. Il faut donc que ces archives soient convenablement administrées par les personnes et les organismes qui en ont la responsabilité ; elles leur sont confiées et, à titre de principe, il est bon qu'elles leur restent confiées [...]

L'Eglise et le monde ouvrier

Le 23 avril, le Saint-Père s'est adressé en ces termes à un groupe de pèlerins parmi lesquels se trouvaient des ouvriers du port de Gênes (5) :

[...] La première (parole) est pour les travailleurs du port de Gênes, et, à travers eux, pour tous les travailleurs du monde.

Dire que les travailleurs sont comme chez eux au Vatican n'est pas une figure de rhétorique. C'est, grâce à Dieu, une réalité, une douce habitude. Le Pape a coutume d'accueillir avec la plus grande affection les représentants de groupes importants d'ouvriers ; des industries et des professions de tout genre et de tous pays sont toujours présentes, en nombre parfois important, dans les rencontres hebdomadaires du Père avec ses fils du monde entier. Cette habitude est rehaussée cette année — ainsi que Nous le disions mercredi dernier aux cultivateurs directs — par la célébration du soixante-dixième anniversaire de l'encyclique *Rerum Novarum*, qui Nous offrira une « occasion de parler à nouveau aux travailleurs, pour leur rappeler, à eux et à chaque catégorie à laquelle ils appartiennent, la préoccupation et en même temps la courageuse et généreuse attention de l'Eglise pour le monde du travail » (discours aux cultivateurs directs, *l'Osservatore Romano*, 21 avril 1961) (6).

L'Eglise a parlé et parlera toujours, comme le lui a ordonné son divin Fondateur. Elle parlera avec clarté et sincérité.

(5) Traduction de J. Thomas-d'Hoste, d'après le texte italien publié par *l'Osservatore Romano* des 24-25 avril 1961.
(6) Cf. ...

Nous ajouterons : le Pape, qui vous accueille aujourd'hui, veut dissiper la crainte que certains en viennent à penser que l'Eglise insiste sur la solution des problèmes économiques dans des buts de propagande. Ce serait là une préoccupation mesquine. L'Eglise n'a pas besoin de faire de l'apologétique sur un terrain qui fait partie du domaine historique. Ainsi que Nous l'avons affirmé encore tout récemment : « Les solennels documents pontificaux sont là qui témoignent de la maternelle attention de l'Eglise pour la protection du travail. » (*Ibid.*) Cette préoccupation n'est pas d'aujourd'hui et elle n'élimine pas celle, bien plus grande, du salut spirituel de tous les hommes.

L'Eglise a été et reste aux côtés de ses fils au cours de la vie terrestre, avec les mêmes sollicitudes, mêmes matérielles, que Jésus pour les foules de Palestine, lorsqu'il multipliait les pains pour les multitudes affamées, lorsqu'il se penchait, plein de bonté et de patience, sur le grabat des paralytiques, des infirmes et des moribonds. Mais, de même que la douce sollicitude du Christ s'intéressait aux corps pour sauver les âmes et infuser en elles la certitude d'une vie immortelle, de même l'Eglise ne se tient pas au côté de ses fils exclusivement ni principalement pour la vie présente, laquelle n'est qu'une préparation, une sorte de viatique en vue de la vie céleste. Elle ne veut pas non plus tromper ses fils ni les éblouir — ainsi que l'ont toujours fait si facilement des maîtres improvisés — par des visions optimistes, des promesses fantastiques de bonheur temporel impérissable.

Elle veut les conduire sagement, à travers d'inévitables difficultés, pour leur faire atteindre la vie éternelle.

C'est ce que Nous avons imploré du ciel, à la sainte messe de ce troisième dimanche après Pâques, avant de commencer la préface : « *Quo terrena desideria mitigantes, discamus amare caelestia ;* en réfrénant les désirs terrestres, apprenons à aimer les désirs célestes. » Oh ! qu'elles sont belles, ces paroles si concises et expressives de la liturgie ! Elles donnent le ton de la vie chrétienne, dans laquelle les désirs fébriles, qui dévorent tant de pauvres âmes, plus malheureuses certes que méchantes, sont doucement calmés et apaisés, tandis que ces âmes prennent conscience de leur devoir de conquérir le ciel, dans la paix et dans la grâce, dans la pratique du bien, dans la charité qui édifie et réconcilie.

Chers ouvriers du port de Gênes, voici donc ce que l'Eglise attend de vous : ne vous laissez pas subjuguer par l'esprit du monde, par le matérialisme qui rogne les ailes aux saintes énergies de l'esprit, mais gardez intacte la résolution de rester toujours fidèles à Dieu et à l'Eglise. Soyez forts et généreux ; n'oubliez jamais votre grandeur de chrétiens et de fils de Dieu. Ainsi seulement, vous serez guidés comme par la main par la Providence du Père céleste.

La prière des fidèles pour le Concile

Le 30 avril, devant un important groupe de pèlerins venant du diocèse de Bergame, dont il est originaire, le Saint-Père a dit notamment (7) :

[...] Les voix, les communications qui parviennent de toutes les parties du monde, grâce à Dieu, dans un accord serein des âmes et des nations, comme jamais on n'en avait vu dans l'histoire de l'Eglise, font bien comprendre que le Pape Jean, évêque de l'Eglise de Dieu, de l'Eglise universelle, s'est appliqué à la préparation de ce grand événement.

Le Concile œcuménique veut être un signe de la

(7) Traduction de *la D. C.*, d'après le texte italien publié par *l'Osservatore Romano* des 2-3 mai 1961.

grande miséricorde du Seigneur sur son Eglise. C'est pourquoi il occupe la place la plus élevée dans la conscience, dans le cœur du Pape successeur de Pierre, aussi humbles que soient son origine et sa personne.

Le Concile est l'œuvre du Pape et de l'épiscopat étroitement uni à lui, avec la contribution de compétences très grandes et expérimentées dans tous les domaines de la doctrine et de la discipline.

La coopération directe à un Concile œcuménique, la plus éminente, est réservée immédiatement et exclusivement à l'épiscopat catholique, en union avec l'évêque de Rome, le Souverain Pontife, chef de l'Eglise universelle.

Mais le peuple chrétien est appelé à une participation spirituelle, dont chaque jour Nous admirons les imposants débuts. Participation de prière avant tout, puis coopération de bon jugement, d'attente respectueuse, mais aussi empressée autour de l'apostolat hiérarchique, évoquant les excellentes dispositions du peuple d'Ephèse aux temps anciens. En effet, alors que les Pères du Concile étaient dans le temple où ils élaboraient la parfaite terminologie de la doctrine, les Ephésiens, unis dans la prière, attendaient leur sortie avec des lampes et des torches en chantant des hymnes et en acclamant le Christ, Dieu et homme, et sa Mère chère et bénie, la Mère de Dieu, notre Mère [...]

Le Pape et les questions temporelles

Dans ce même discours, le Saint-Père avait dit :

[...] Comme vous le voyez, Notre service est différent de celui que le bon ordre civil requiert des hommes d'Etat et de ceux qui s'occupent avant tout des choses d'ici-bas. Le Pape, cependant, parle aussi de ces choses avec humilité, mais sécurité et fermeté, en tant que dépositaire et interprète du patrimoine sacré de la Révélation, et par là même du droit naturel. Il ouvre son cœur pour inviter à favoriser de toutes les façons la paix et le bon ordre de la vie sociale terrestre afin que celle-ci aide l'homme à prendre conscience de sa dignité, de sa grandeur de fils de Dieu et dépositaire de la promesse des récompenses éternelles [...]

Allocution de S. S. Jean XXIII aux cultivateurs d'Italie

Le 19 avril dernier, S. S. Jean XXIII a prononcé l'allocution suivante devant les trente mille participants du XVe Congrès de la Confédération italienne des cultivateurs exploitant eux-mêmes leurs terres (1) :

Nous voici de nouveau au milieu de vous, chers fils et filles de la Confédération italienne des cultivateurs directs. Votre XVe Congrès national reçoit comme son couronnement près de la tombe du Prince des apôtres. Et Nous, bien volontiers, Nous saluons d'un mot paternel et par une grande bénédiction cette heureuse assemblée d'âmes généreuses.

Les problèmes urgents du monde rural

Notre parole est avant tout un appel à l'espérance.

La Confédération des cultivateurs directs souligne cette année les circonstances pas toujours favorables dans lesquelles s'accomplit votre travail ; et, évaluant avec conscience et responsabilité la gêne qui s'ensuit, elle se propose d'appeler l'attention de l'autorité et de l'opinion publique sur les problèmes urgents de sa vie ; « Rendre confiance au monde paysan par une politique agricole organique et courageuse », tel est le thème proposé à la considération générale.

Cet aspect met en relief les travaux accomplis soit par les groupes féminins ruraux (*Gruppi delle Donne rurali*) qui ont rehaussé la valeur de l'activité féminine et l'importance de sa contribution dans l'économie agricole ; soit par les groupes des jeunesses agricoles (*Gruppi dei Giovani Coltivatori*), pour présenter et orienter les exigences des jeunes face au progrès social actuel, dans ses rapports avec le travail et les conditions de la vie rurale.

Ces sujets répondent d'une façon sensible et précise à l'attente légitime du bon peuple de la campagne, dont le dur travail accompli dans le silence et avec esprit de sacrifice constitue certainement un des facteurs les plus importants de l' « économie mondiale et mérite par conséquent toute l'attention et la prévoyance des autorités ».

Ces préoccupations trouvent en Notre cœur un écho affectueux. Elles correspondent à une exigence fondamentale de la vie morale et sociale : *dignus est operarius mercede sua* (*Luc*, x, 7 ; *I Tim.*, v, 18) : l'ouvrier mérite son salaire. C'est la parole de Notre-Seigneur, répétée avec une autre nuance : *dignus est operarius cibo suo* (*Matth.*, x, 10), l'ouvrier mérite sa nourriture. Le travail de l'homme est sacré, parce qu'il est l'œuvre d'une créature raisonnable, élevée à la dignité d'enfant de Dieu. La doctrine sociale chrétienne est très claire sur ce point, et les documents pontificaux solennels sont là pour témoigner de la maternelle attention que l'Eglise porte à la protection du travail.

Chers fils et filles !

Vos préoccupations trouvent une pleine compréhension. Et c'est précisément au milieu des inquiétudes du moment présent, ainsi que de l'intérêt passionné pour les remèdes et les soutiens que vous demandez, que Notre parole veut résonner comme un rappel à l'espérance, à la confiance.

Vie religieuse sincèrement vécue

1. *Confiance en Dieu*, avant tout, sans le secours duquel il est impossible d'accomplir rien de prospère et de durable, même dans la vie matérielle : « Si le Seigneur ne bâtit pas la maison, en vain les maçons peinent ; si le Seigneur ne garde la ville, en vain la garde veille. En vain, tu avances ton lever, tu retardes ton coucher, mangeant le pain des douleurs, quand lui comble son bien-aimé qui dort. » (*Ps.* cxxvi, 1-2.) Comme elles sont douces ces paroles du psaume qui nous invitent à regarder

(1) Traduction, d'après le texte italien publié par *l'Osservatore Romano* du 21 avril 1961, sous-titres et notes de la *D. C.*

au-delà de notre fardeau de peines quotidiennes pour voir au-dessus de nous le visage serein du Père céleste !

C'est un haut titre d'honneur pour ceux qui cultivent la terre que l'intégrité de la vie religieuse constamment conservée et sincèrement vécue. Elle inspire cette confiance dans le Seigneur, dans son aimable Providence, dans son assistance continuelle sur les foyers et sur les familles. Nous savons avec quelle ferveur vous célébrez chaque année au terme des longs travaux des champs la fête d'actions de grâces, pour faire monter vers Dieu le chant de la reconnaissance pour les bienfaits reçus. Nous savons que vos sessions se préoccupent avant tout du travail de formation religieuse et morale, si bien accompli par vos conseillers ecclésiastiques qui sont presque toujours vos curés ! Nous les louons de grand cœur, car ils sont les collaborateurs précieux et très capables du Pape et des évêques.

Initiative personnelle et solidarite

2. Confiance en Dieu donc ; mais aussi *confiance en vous-mêmes,* dans les admirables énergies que le Seigneur a données à chacun des hommes pour le développement de sa personnalité, dans la forme de vie qu'il a choisie. Dans les premières pages des Livres saints, il est écrit que Dieu créa l'homme à son image et à sa ressemblance, et qu'il le plaça dans le paradis terrestre pour le cultiver et le garder. (Cf. *Gen.*, I, 27 ; II, 7, 15 ; *Sag.*, II, 23 ; *Eccl.*, XVII, 1.) Quelle dignité et quelle force viennent à l'homme de cette transparence divine, par laquelle il porte le reflet de la splendeur du Père céleste ! (Cf. *Ps.* IV, 7.)

Voici une source inépuisable d'humble et consciente confiance en soi-même, dans ses capacités personnelles d'invention et de production, dans ses forces créées par Dieu dans le but de dominer la terre. (Cf. *Gen.*, I, 28.) Quand un peuple, ou une partie de peuple, s'habitue à attendre tout de l'extérieur, il est plus porté à accuser les autres qu'à se stimuler lui-même, et il y a lieu de craindre pour sa liberté et pour sa vie même. Certes, l'assistance et l'œuvre de la société sont nécessaires, irremplaçables parfois, comme Nous voulons encore vous le dire : mais elles ne peuvent suppléer à l'initiative personnelle, au travail intelligent de chacun pour toujours s'améliorer, en puisant dans les ressources de son intelligence, de sa capacité, de son épargne.

Il est donc nécessaire que vous ayez confiance en vous : en évitant les dangers subtils de l'individualisme égoïste qui isole et paralyse tout effort, les entraves de la pusillanimité, les habitudes du conformisme. Il est nécessaire de cultiver un sens profond de la solidarité et de l'aide mutuelle, en partageant les efforts et les succès, en s'organisant en coopératives et en sociétés, en se mettant à la hauteur de cette exigeance fondamentale de la vie sociale et économique d'aujourd'hui que sont l'union et la collaboration pour mettre en valeur plus sûrement le fruit de ses travaux.

Là encore l'enseignement de l'Eglise est clair et encourageant, spécialement dans l'encyclique *Rerum novarum* de Notre Prédécesseur Léon XIII — dont on célébrera le soixante-dixième anniversaire le mois prochain — qui encourage ouvertement toutes les formes d'associations, permettant à celui qui travaille d'unir son activité à celle des autres, de la protéger et de l'accroître.

Justice sociale

3. Et, en troisième lieu, Nous vous exhortons à avoir *confiance dans la société,* dont vos phalanges pacifiques et ordonnées forment la partie la plus remarquable. D'elle, comme Nous l'avons dit, vous devez attendre ces lois et dispositions que vous ne pouvez vous procurer par vos propres forces ; cela vaut pour les subventions opportunes, les différents types d'assurances et de pensions, l'octroi d'allocations familiales que votre Confédération, soutenue par votre appui, a cherché jusqu'ici à obtenir, ou se propose comme but prochain à atteindre.

Ces dispositions, déjà accordées à d'autres catégories sociales, vous sont dues en justice ; là encore *Rerum novarum* propose de sages principes : « Comme il serait déraisonnable de pourvoir à une classe de citoyens et d'en négliger l'autre, il devient évident que l'autorité publique doit aussi prendre les mesures voulues pour sauvegarder le salut et les intérêts de la classe ouvrière. Si elle y manque, elle viole la stricte justice qui veut qu'à chacun soit rendu ce qui lui est dû... C'est pourquoi, parmi les graves et nombreux devoirs des gouvernements qui veulent pourvoir comme il convient au bien public, celui qui domine tous les autres consiste à avoir soin également de toutes les classes de citoyens, en observant rigoureusement les lois de la justice dite distributive. » (*Leonis XIII, Pont. Max., Acta,* XI, 1892, p. 121-122.) (2)

C'est le bien-fondé de cette justice, inspirée de celle infaillible de Dieu et établie sur elle, qui anime votre confiance et donne à vos requêtes leur plus haute valeur. Et c'est en Nous fondant sur elle que Nous adressons Nous aussi un paternel encouragement à ceux qui peuvent et doivent pourvoir à vos besoins et exigences, afin qu'ils mettent toute leur sollicitude à les satisfaire.

Ayez confiance, chers fils et filles ! L'Eglise est avec vous ; elle vous comprend et vous encourage. Que la parole d'espérance que Nous avons fait entendre aujourd'hui vous accompagne sur le chemin du retour vers les foyers qui vous attendent ; vous chante dans le cœur durant votre travail, dans la satisfaction qu'il vous procure, comme dans les immanquables épreuves dont le mérite enrichit notre voyage terrestre ; qu'elle vous rappelle à une confiance toujours filiale et tendre dans le Seigneur qui n'abandonne jamais ceux qui se fient à lui.

Notre prière vous suit assidûment, afin que vous puissiez vous maintenir fidèles à vos idéaux et porter en même temps des fruits abondants, dans la prospérité des dons du ciel et de la terre.

Nous vous remercions encore de cette rencontre de ce soir, qui est d'un tel réconfort à Notre cœur et ravive la prière de ces

---

(2) *D. C.*, n° 569, du 6 juin 1931, col. 1464.

semaines après Pâques résonnantes d'espérance, de courage, de ferveur apostolique.

Le 70e anniversaire de « Rerum novarum »

Le retour de la fête de saint Joseph artisan, le 1er mai, et le 70e anniversaire de *Rerum novarum*, le 15 suivant, Nous offriront l'occasion de parler de nouveau aux ouvriers, de leur redire, ainsi qu'à chacune des catégories auxquelles ils appartiennent, que l'Eglise porte une attention inquiète, mais en même temps courageuse et généreuse, au monde du travail. Puis viendra le document solennel pontifical, sous forme de lettre encyclique, que Nous annoncions le 29 décembre de l'année passée (3). On le prépare maintenant, et il est dans le cœur du Pape comme une flamme de doctrine et un propos de charité fraternelle vécu et proclamé avec humilité et ferveur, pour le bien spirituel et matériel de tous les fils de Dieu, appelés à le connaître et à le posséder.

En vous confirmant à nouveau Notre paternelle affection, Nous sommes heureux de vous en laisser comme gage encourageant et de bon augure le réconfort de Notre particulière Bénédiction apostolique, que Nous réservons spécialement à vos enfants, vos malades, vos vieillards, afin que la paix du Seigneur soit en vous tous. *Pax Domini sit semper vobiscum. Amen, amen.*

---

(3) Cf. *D. C.*, n° 1345, du 5 février 1961, col. 147.

Les problèmes de la vie rurale

Lettre pontificale a la Semaine sociale d'Argentine

Le Saint-Père a fait parvenir ses directives à la VIIe Semaine sociale d'Argentine qui s'est tenue à Rosario, au cours du mois de mars, par la lettre suivante adressée en son nom par S. Em. le cardinal Tardini, secrétaire d'Etat, à S. Exc. Mgr Menendez, aumônier général de l'Action catholique argentine (1) *:*

Excellence,

Le Conseil central de l'Action catholique argentine a voulu opportunément que la VIIe Semaine sociale qui se tiendra prochainement à Rosario, continuant la série de celles qui ont déjà eu lieu dans cette nation, ait pour thème : les problèmes de la vie rurale en Argentine. En recevant l'annonce de cette réunion prometteuse, Sa Sainteté, répondant avec plaisir au désir filial de ses organisateurs, m'a chargé de vous faire parvenir, avec ses vœux fervents de bon succès, quelques paroles d'encouragement qui soient en même temps l'expression de son affection particulière pour les populations des campagnes.

La gravité et l'ampleur de ces problèmes, leur complexité et leur variété en Argentine où ils revêtent des aspects différents dans chaque région, donnent une importance spéciale au thème choisi. Les aspects les plus intéressants de celui-ci : évolution démographique de la population rurale, sa situation économique, la fonction de la propriété agricole, le bien-être de la population rurale et sa vie religieuse, seront étudiés en même temps que la réalité rurale dans les différentes zones sociologiques du pays.

Remède a l'exode rural

Il arrive malheureusement que, dans de nombreux pays, de grandes masses de ruraux abandonnent la terre et affluent vers les villes, attirés par le mirage d'un travail plus régulier et moins fatigant, par l'espoir de gains plus élevés et plus faciles et par le désir de jouir des commodités et distractions qu'offrent les grandes agglomérations.

On ne pourra pas apporter un remède convenable à ce douloureux et dangereux phénomène tant que, avant tout, les ruraux ne prendront pas conscience de la dignité et de l'utilité sociale de leur mission, et tant que, par ailleurs, on ne leur garantira pas des conditions de vie convenables et décentes. Pour cela, il est nécessaire de s'efforcer de faire participer le plus pleinement possible ceux qui travaillent la terre aux avantages et prestations que l'organisation sociale assure aux autres catégories de citoyens.

« A ce propos — disait le Saint-Père — tout effort fait en vue d'une meilleure application de la justice doit être non seulement approuvé, mais encore encouragé et béni. » (Discours à des agriculteurs, 18 novembre 1959.) (2)

De plus, il ne faut pas oublier que c'est une exigence du bien commun que le travail de la terre procure à celui qui l'accomplit une rente lui permettant un niveau de vie correspondant à celui des personnes qui travaillent dans l'industrie ou dans le domaine des services. Cela requiert la modernisation de l'agriculture, modernisation qui, dans la mesure du possible, doit être proportionnée au progrès qui s'accomplit dans les autres domaines de la vie du travail.

Naturellement, les propriétaires et tous ceux qui ont une activité productrice dans l'agriculture devront tendre à ce but. Mais il est aussi indispensable que les pouvoirs publics pratiquent en faveur de l'agriculture une politique économique répondant à cette fin, surtout en ce qui concerne le régime des impôts et des crédits, l'application de la sécurité sociale et le prix des produits agricoles.

L'étude de la réalité concrète en Argentine, pays si vaste avec des milieux ruraux si divers, pourra donner la juste formule permettant de déterminer pour chaque région quelle est la meilleure structure et quelle est la dimension idéale des exploitations agricoles. En tout cas, on ne devra pas perdre de vue les principes fondamentaux suivants : que l'on ait la plus grande considération pour la dignité personnelle de ceux qui travaillent dans les exploitations agricoles ; que la répartition du revenu se fasse selon des critères de justice et d'équité entre tous ceux qui contribuent à la produire ; qu'on s'efforce de concilier les intérêts de chaque exploitant avec les exigences du bien commun, et de coordonner

---

(1) Traduction (d'après le texte espagnol publié par *l'Osservatore Romano* du 30 mars 1961), sous-titres et notes de *la D. C.*

(2) *D. C.* n° 1 319 du 3 janvier 1960, col. 13.

l'agriculture avec l'artisanat et l'industrie. Ces principes doivent avoir pour dénominateur commun d'« assurer partout au peuple des campagnes son propre caractère, son propre ascendant, sa valeur propre dans l'économie et dans la société » (Pie XII, Discours au Ier Congrès catholique international de la vie rurale, le 2 juillet 1951) (3).

LA DIGNITÉ DE CELUI QUI TRAVAILLE LA TERRE

On doit veiller particulièrement à ce que ceux qui travaillent la terre reçoivent une formation technique et professionnelle adaptée et une bonne éducation religieuse et morale. Aujourd'hui, grâce à Dieu, on se rend compte que, même dans le domaine économique, les problèmes les plus importants sont ceux qui se réfèrent à l'*homme*. Il est nécessaire que les travailleurs aient reçu la forme et le degré d'instruction qu'exige actuellement la profession agricole, et qu'ils soient continuellement tenus au courant des progrès réalisés dans ce domaine. Il est surtout indispensable de cultiver et d'affermir le sens de leur solidarité et que, chaque fois que cela sera nécessaire ou convenable, cette solidarité s'exprime sous des formes associatives tendant à promouvoir la modernisation de l'agriculture et capables d'influer positivement sur le marché, de faire entendre efficacement leur voix dans les administrations locales et dans les organismes de l'Etat.

« Que la fidélité au Christ et à l'Eglise, disait Sa Sainteté aux agriculteurs d'Italie, vous encourage sur le chemin sûr qui mène à un progrès toujours plus en harmonie avec votre dignité d'hommes et de travailleurs ; qu'elle préserve ce progrès des dangers du matérialisme théorique et pratique ; qu'elle vous soutienne dans les fatigues, les épreuves, dans l'attente patiente de temps meilleurs. » (Discours aux cultivateurs directs d'Italie, 27 avril 1960.) (4)

Puissent les travaux de cette Semaine contribuer à faire que ceux qui travaillent la terre soient toujours plus conscients — comme nous l'avons déjà dit — de la dignité de leur travail. Qu'ils en retirent ce qu'il faut pour vivre décemment et faire face avec dignité à leurs responsabilités familiales. Et surtout, qu'ils le considèrent non pas tant comme une source de richesse que comme l'accomplissement d'un devoir, un service rendu au prochain, une collaboration à l'activité créatrice de Dieu et une continuation des souffrances de Jésus, Rédempteur du genre humain.

« Aimez la terre — disait le Saint-Père à des ruraux — mère généreuse et sévère qui renferme dans son sein les trésors de la Providence. Aimez-la, aujourd'hui surtout où se répand une dangereuse mentalité qui s'en prend aux valeurs les plus sacrées de l'homme ; vous trouverez en elle le cadre serein pour le développement et la sauvegarde de votre personnalité complète ; aimez-la parce que, à son contact et moyennant votre noble travail, l'âme peut plus facilement s'améliorer et s'élever vers Dieu. » (Discours aux cultivateurs directs d'Italie, 22 avril 1959.) (5)

***

Avec ces vœux, Sa Sainteté invite ceux qui participeront à cette session à mettre tous leurs efforts, toutes les lumières de leur intelligence, toute leur bonne volonté, au service des solutions les plus justes à apporter aux multiples problèmes de l'agriculture argentine, contribuant ainsi d'une façon efficace à la prospérité chrétienne de ce si noble pays. En gage des divines lumières, le Souverain Pontife envoie de tout cœur aux congressistes de Rosario une particulière Bénédiction apostolique.

Je suis heureux de profiter de cette circonstance pour apporter de nouveau à Votre Excellence le témoignage de la très haute considération de votre très dévoué

D. Cardinal TARDINI.

Du Vatican, le 11 mars 1961.

(3) *D. C.* n° 1 100 du 29 juillet 1951, col. 900.
(4) *D. C.* n° 1 330 du 19 juin 1960, col. 716.
(5) *D. C.* n° 1 305 du 7 juin 1959, col. 715.

La révision des calendriers particuliers, ainsi que des propres des offices et des messes, conformément au Code des rubriques

Instruction de la sacrée congrégation des Rites (1)

Dans le Motu proprio *Rubricarum instructum* du 25 juillet 1960, S. S. Jean XXIII avait établi au sujet de l'application du Code des rubriques que : « Tous ceux que cela regarde devront, le plus tôt possible, avoir soin de conformer les calendriers et les propres, soit diocésains, soit religieux, à l'esprit et à la lettre de la nouvelle rédaction des rubriques et du calendrier, en les faisant approuver par la sacrée congrégation des Rites. » (2)

Ce sacré dicastère, par une *déclaration* qui constitue comme une première mesure d'accommodation, a déjà édicté certaines règles applicables dès 1961 (3). Reste à publier des instructions opportunes sur la révision des calendriers propres, ainsi que des propres des offices et des messes *selon l'esprit et la lettre* des nouvelles rubriques, comme cela avait été annoncé dans ladite déclaration.

CHAPITRE PREMIER

RÈGLES GÉNÉRALES

1. Certains principes généraux qui ressortent du Code des rubriques sont applicables également

(1) Traduction de *la D. C.*, d'après le texte latin publié par les *Acta Apostolicae Sedis* du 29 mars 1961. Les références à la *D. C.* sont de notre rédaction.
(2) *A. A. S.* LII (1960), 595 (*D. C.*, n° 1334, du 21 août 1960, col. 995).
(3) *A. A. S.* LII (1960), 730-731 (*D. C.*, n° 1339, du 6 novembre 1960, col. 1330).

aux calendriers et aux propres des offices et des messes, tant diocésains que religieux.

a) Le propre du temps, qui englobe tout le mystère de la Rédemption, a la prééminence sur les autres offices et messes ;

b) Les principales fêtes de la Sainte Vierge et des saints pour l'Eglise universelle ont le pas sur les fêtes particulières ;

c) Les fêtes particulières s'ordonnent et se célèbrent selon leur importance propre ;

d) On doit veiller à la simplicité et au bon ordre, et répondre aux exigences de la pastorale.

2. Bien qu'il convienne que chaque diocèse ait son calendrier ainsi que son propre des offices et des messes, il est cependant quelquefois recommandé d'avoir des calendriers et des propres qui soient communs à l'ensemble d'une province, d'une région ou d'une nation, ou même d'un territoire plus grand, rédigés en collaboration par les intéressés.

Ce principe peut également être appliqué pour les mêmes raisons aux calendriers religieux communs à plusieurs provinces dépendant de la même autorité civile.

3. Le travail de revision, comme le demande le Motu proprio (n° 6) devra être fait « le plus tôt possible ».

4. Pour la revision des calendriers et des propres, les Ordinaires choisiront des spécialistes en liturgie, histoire et hagiographie qui soient capables de s'acquitter avec compétence de la tâche qui leur est demandée.

5. Les calendriers particuliers et les propres des offices et des messes doivent être envoyés à cette sacrée congrégation en trois exemplaires au moins, bien rédigés, en y ajoutant un exemplaire du calendrier et du propre des offices et des messes précédents. De plus, dans tout cet envoi :

a) On exposera brièvement, mais clairement, les raisons de chaque changement, particulièrement si ceux-ci s'écartent des règles exposées dans cette instruction ;

b) On indiquera également, pour les messes ou les offices nouveaux, ce qui a été pris dans les autres messes ou offices déjà approuvés, et ce qui est nouveau.

CHAPITRE II

Le nombre et l'extension des fêtes

6. Les fêtes particulières, dites *propres*, qui doivent être inscrites de plein droit dans les calendriers, sont énumérées aux n°s 41-46 du Code des rubriques (4).

Le nombre des fêtes dites *concédées* (Code, n° 47) doit être limité à bon escient ; il doit exister des motifs particuliers pour conserver les anciennes ou en introduire de nouvelles.

7. Dans la préparation ou la révision des calendriers diocésains ou religieux, on observera ce qui est dit de l'inscription des saints et des bienheureux dans les calendriers propres aux n°s 43 *d* et 46 *e* du Code des rubriques. Ne doivent donc être admises ou conservées que les fêtes des saints et bienheureux qui ont des rapports *spéciaux* avec le diocèse ou l'institut religieux, et on devra proposer un degré de célébration liturgique qui réponde au lien existant entre le saint ou le bienheureux et le diocèse ou l'institut (cf. *infra*, n°s 16-20).

8. On supprimera les fêtes qui ont été introduites autrefois sous l'influence d'un pouvoir politique ou d'une dévotion particulière et qui, maintenant, ne sont d'aucune ou de minime importance pour le diocèse ou l'institut.

9. Il peut y avoir d'autres fêtes qui, en raison de changements dans les limites territoriales, ne sont strictement propres qu'à une partie seulement d'un diocèse, d'un pays ou d'une région : ces fêtes ne doivent être célébrées que dans les territoires auxquels elles sont réellement propres.

10. Les fêtes qui sont célébrées en l'honneur d'un saint ou d'un bienheureux, en raison de leurs reliques, conformément au n° 45 *c* et *d* du Code des rubriques, doivent être maintenues avec le degré qui leur revient seulement dans l'église ou l'oratoire où le corps (et non seulement des reliques, même insignes) du même saint ou bienheureux est conservé ; elles ne doivent pas être maintenues dans le calendrier de tout le diocèse ou l'institut, sinon à un autre titre.

11. Le principe général doit être que chaque saint ou mystère ne doit être célébré que par *une seule* fête. Des exceptions sont toutefois admises, comme c'est le cas dans le calendrier universel lui-même, lorsqu'il s'agit de la célébration d'un fait ou d'une relation vraiment exceptionnels, relatifs à ce mystère ou ce saint, ce qui peut se produire pour les fêtes de la translation, de l'invention, du patronage, ou autres semblables.

Ne peuvent donc avoir plusieurs fêtes que le patron principal, le titulaire et le fondateur. Cependant, ces fêtes secondaires, si elles ne sont pas supprimées, doivent être célébrées comme commémoraisons.

12. Les *rappels périodiques* d'un même saint ou mystère par un office et une messe ou par une commémoraison, là où ils existent, sont supprimés.

13. Rien n'empêche que deux saints ou bienheureux non martyrs, ou plusieurs martyrs, soient célébrés par une seule fête, si des raisons particulières le conseillent ; dans ce cas, on utilisera également le commun de plusieurs confesseurs pontifes ou non pontifes, ou de plusieurs vierges ou non vierges.

14. Lorsqu'un calendrier diocésain comporte plusieurs saints et bienheureux, martyrs ou évêques des premiers temps dont on ne sait rien ou peu de choses, en dehors du nom, avec une certitude historique, il sera préférable de supprimer leurs fêtes ; on instituera une fête de tous les martyrs ou évêques du diocèse, mais les martyrs et évêques les plus illustres, historiquement certains, auront une fête particulière.

15. Dans les calendriers religieux, les saints et les bienheureux de l'institut auront le culte qui leur convient. Lorsqu'un institut s'honore de plusieurs saints et bienheureux, il faut veiller à ce que le calendrier de tout l'institut ne soit pas surchargé, c'est pourquoi :

a) Il peut d'abord y avoir une fête de tous les saints et bienheureux d'un même institut ;

b) N'auront de fête particulière que les saints ou certains bienheureux qui ont une importance particulière pour tout l'institut ;

c) Les autres saints et bienheureux pourront avoir, suivant leur importance dans l'histoire de l'institut, ou bien une fête dans leur province, avec commémoraison dans tout l'institut ; ou bien, s'il s'agit de bienheureux de moindre importance, une fête dans le lieu où leur reliques sont conservées, avec commémoraison dans la province seulement.

CHAPITRE III

Le degré des fêtes

16. Les fêtes qui doivent être inscrites dans les calendriers particuliers avec le rang de Ire ou de IIe classe sont expressément indiquées aux n°s 42-46 du Code des rubriques.

17. Outre les fêtes de Ire et IIe classes de l'Eglise universelle et les fêtes propres auxquelles les rubriques attribuent ce degré, seulement un nombre très réduit d'autres fêtes des mêmes classes peut être admis dans chaque calendrier.

(4) *D. C.*, n° 1337, du 2 octobre 1960, col. 1189-1190.

Il faut, pour que cela soit accordé, des raisons *très particulières*, d'ordre liturgique, historique et pastoral.

18. Il découle clairement de la lettre et de l'esprit du Code des rubriques que la IIIe classe est le degré ordinaire qui convient le mieux aux saints et aux bienheureux, aux mystères ou aux titres qui ne peuvent pas avoir de degré supérieur, comme il a été dit plus haut au n° 17, ou auxquels la simple commémoraison, selon ce qui est dit ci-après aux nos 19 et 20, ne suffit pas.

19. Il ne faut certes pas négliger la commémoraison, qui est d'une grande importance pour la composition des calendriers ; la commémoraison, en effet, a été instituée dans le but de dégager en quelque sorte le calendrier universel et les calendriers particuliers des célébrations liturgiques dont ils étaient tellement encombrés que parfois la célébration de plusieurs fêtes de l'Eglise universelle se trouvait gênée. Il faut donc s'efforcer d'utiliser les commémoraisons d'une façon raisonnable et convenable.

20. Souvent, pour *tout* un diocèse, une région, une province (ecclésiastique, religieuse, civile), une nation, un institut religieux, une commémoraison ou une fête de IIIe classe sont très suffisants, alors que pour un lieu *déterminé*, un diocèse, une province, une région, un degré supérieur semble plus opportun. En appliquant avec prudence cette distinction, on pourra alléger quelque peu le fardeau des célébrations particulières et mieux adapter les calendriers aux situations et aux besoins particuliers.

CHAPITRE IV

La date des fêtes

21. On observera ce que dit à ce sujet le Code des rubriques aux nos 59-62. Cependant, dans la mesure du possible :

a) Les fêtes propres qui existent également dans l'Eglise universelle seront célébrées le même jour que dans l'Eglise universelle ;

b) Les fêtes propres des saints qui n'existent pas dans le calendrier de l'Eglise universelle, sont célébrées à leur jour « natal » (*natalicius*).

22. Les jours qui tombent généralement pendant le Carême et l'octave de Pâques, ainsi que les jours du 17 au 23 décembre, doivent rester libres de nouvelles fêtes particulières ; quant aux fêtes particulières déjà fixées à ces jours-là, elles sont généralement réduites à de simples commémoraisons, comme c'est le cas pour les fêtes universelles, à moins qu'il ne soit préférable de transférer à un autre moment l'une ou l'autre fête ayant un intérêt particulier.

23. Pour les fêtes qui, autrefois, étaient perpétuellement assignées à un dimanche :

a) S'il s'agit des fêtes du Seigneur de Ire classe assignées à un dimanche de IIe classe, rien n'est changé (Code n° 17 *e*) ;

b) Si elles existent dans le calendrier universel, elles sont célébrées le même jour que dans le calendrier universel ;

c) Si elles n'existent pas dans le calendrier universel, on choisira un autre jour plus opportun.

24. Les fêtes particulières de la Sainte Vierge fixées autrefois au 31 mai sont assignées au 8 du même mois.

25. D'après le numéro 100 du Code des rubriques, les fêtes de IIIe classe de l'Eglise universelle en occurrence avec une fête particulière, sont perpétuellement commémorées ou supprimées. Cependant :

a) Une fête universelle de IIIe classe en l'honneur d'un saint qui eut un grand éclat pour toute l'Eglise sera célébrée à son jour, même dans les calendriers particuliers. Si une fête particulière de IIIe classe tombe le même jour, on la reportera au premier jour libre suivant ;

b) Si une fête de IIIe classe de l'Eglise universelle, qui est de grande importance, coïncide avec une fête particulière d'une classe supérieure, la fête universelle est transférée ;

c) Si une fête particulière de Ire classe, hors de son jour propre, se trouve assignée à un jour où, par la suite, le calendrier universel a placé une fête de IIe classe, la fête particulière sera transférée à un autre jour.

26. Dans la transmission des propres, il faut toujours indiquer le jour « natal » des saints, les jours où chacune des fêtes a été jusqu'ici célébrée, et les raisons de conserver ce jour ou de le changer.

CHAPITRE V

De quelques fêtes en particulier

A. *Les fêtes des patrons.*

27. On entend par *patron principal*, secondaire ou moins important, « dûment constitué », uniquement le patron *au sens propre*, c'est-à-dire le saint (jamais un bienheureux), *formellement* choisi et constitué comme patron selon la vieille pratique de la sacrée congrégation des Rites, ou reconnu par une tradition immémoriale. C'est à lui seul, par conséquent, qu'est réservée la célébration liturgique particulière établie par les rubriques.

28. Régulièrement, il ne doit y avoir qu'un patron *principal* d'un lieu ou d'un diocèse, etc. Parfois, un seul second saint peut lui être adjoint comme patron également principal, avec les mêmes droits et obligations que le patron principal. Et pour chaque lieu ou diocèse, on n'admettra que deux patrons *secondaires*.

29. Dorénavant, les patrons, tant principaux que secondaires, constitués autrefois pour des régimes ou des royaumes qui ont disparu, de même les patrons choisis autrefois à cause d'événements extraordinaires, comme une peste, une guerre ou telle autre calamité, ou à cause d'une dévotion spéciale maintenant abandonnée, ne seront plus vénérés liturgiquement comme patrons.

30. Il appartient uniquement à la sacrée congrégation des Rites d'accorder aux patrons d'un institut ou d'une province religieuse de jouir des droits liturgiques, à moins qu'ils ne soient liturgiquement vénérés depuis des temps immémoriaux.

31. Les autres patrons de tout genre, en dehors de ceux dont il a été parlé aux numéros précédents, doivent être considérés comme des patrons *au sens large*, proposés pour de purs *motifs de piété*, sans aucun privilège liturgique.

B. *Les fêtes communément appelées de « dévotion ».*

32. Les fêtes introduites depuis le Moyen Age par la dévotion privée dans le culte public de l'Eglise ont trop envahi les calendriers particuliers.

Par conséquent, dans ces calendriers, ces fêtes ne seront retenues que si des raisons *vraiment spéciales* le demandent.

33. Parmi ces fêtes de « dévotion », on supprimera des calendriers les suivantes, qui, le plus souvent, sont déjà célébrées à d'autres fêtes ou temps de l'année ou n'ont de relation qu'avec un lieu particulier. Ce sont :

La Translation de la Maison de la Bienheureuse Vierge Marie (10 décembre) ;

L'attente de l'enfantement de la Bienheureuse Vierge Marie (18 décembre) ;

Les fiançailles de la Bienheureuse Vierge Marie avec saint Joseph (23 janvier) ;

La fuite de Notre-Seigneur Jésus-Christ en Egypte (17 février) ;

La prière de Notre-Seigneur Jésus-Christ (mardi après le dimanche de la Septuagésime) ;

La commémoration de la Passion de Notre-Seigneur Jésus-Christ (mardi après le dimanche de la Sexagésime) ;

La sainte Couronne d'épines de Notre-Seigneur Jésus-Christ (vendredi après les Cendres) ;
Sainte lance et clous de Notre-Seigneur Jésus-Christ (vendredi après le Ier dimanche de Carême) ;
Le saint Suaire de Notre-Seigneur Jésus-Christ (vendredi après le IIe dimanche de Carême) ;
Les cinq Plaies de Notre-Seigneur Jésus-Christ (vendredi après le IIIe dimanche de Carême) ;
Le Très Précieux Sang de Notre-Seigneur Jésus-Christ (vendredi après le IVe dimanche de Carême) ;
Le Cœur eucharistique de Jésus (jeudi après l'octave de la Fête-Dieu) ;
L'Humilité de la Sainte Vierge Marie (17 juillet) ;
La Pureté de la Sainte Vierge Marie (16 octobre).

Ces fêtes pourront cependant être conservées si elles ont une attache spéciale avec un certain *lieu*.

La fête de sainte Philomène, vierge et martyre (11 août) est supprimée de tous les calendriers (5).

C. *Les fêtes supprimées du calendrier universel.*

34. En ce qui concerne les fêtes qui, en vertu du n° 8 des changements à apporter au *Bréviaire et au missel romains* (6) d'après le Code des rubriques, ont été supprimées du calendrier universel, les dispositions suivantes sont prises plus spécialement pour les calendriers particuliers :

a) La fête de saint Anaclet, à quelque titre et degré qu'elle soit célébrée, est transférée au 26 avril, sous son vrai nom de saint Clet ;

b) La fête de saint Vital est transférée au 4 novembre, unie à celle de saint Agricole ;

c) La fête de la Chaire de saint Pierre sera célébrée une seule fois, le 22 février ;

d) Les fêtes indiquées au n° 8, *b*, *c*, *d*, *g* et *h*, même si quelque part elles sont la fête du patron principal ou du titulaire d'une église, seront transférées aux fêtes principales. Ainsi :

La fête de l'Invention de la sainte Croix sera transférée du 3 mai au 14 septembre ;
La fête de saint Jean devant la Porte latine, du 6 mai au 27 décembre ;
La fête de l'Apparition de saint Michel, archange, du 8 mai au 29 septembre ;
La fête de saint Pierre aux Liens, du 1er août au 29 juin ;
La fête de l'Invention de saint Etienne, du 3 août au 26 décembre.

Ces fêtes peuvent être maintenues au jour où on les a célébrées jusqu'ici pour des raisons *tout à fait* spéciales, à moins qu'il suffise d'assigner à ce jour seulement une solennité extérieure, selon la règle des nos 359 et 360 du Code des rubriques (7). Dans ce cas, on demandera un Indult spécial avant d'inscrire au calendrier soit la fête, soit la solennité extérieure.

CHAPITRE VI

Les textes des offices

35. Pour composer et réviser les leçons historiques des fêtes de toutes classes, on observera les règles suivantes :

a) Qu'elles soient courtes et sobres ; chaque leçon ne devant pas dépasser l'étendue ordinaire d'une leçon du bréviaire, dont la plupart n'ont pas plus de 120 mots ;

b) Que le style soit irréprochable et simple ;

c) Qu'on évite les lieux communs ; que les erreurs et les inexactitudes soient supprimées ou corrigées. Si les textes sont totalement ou presque dénués de certitude, on prendra les leçons du commun, ou l'on choisira parmi les homélies des Pères de l'Eglise un autre texte adapté.

36. On se conformera à la vérité historique, non seulement dans les leçons, mais encore dans les antiennes, les répons, les hymnes et les autres parties de l'office si elles sont propres, sinon qu'on prenne toutes ces parties du commun.

37. Aux fêtes de IIIe classe :

a) Si les matines ont des antiennes propres, on observera pour les première et deuxième leçons ce qui est dit aux nos 40 et 41 des *Variationes ;*

b) Si les matines n'ont pas d'antiennes propres, on prendra la première et la deuxième leçons dans la sainte Ecriture courante, à moins qu'il n'y ait des leçons *strictement propres*, c'est-à-dire se rapportant directement au mystère ou au saint ; et, dans ce cas, les répons seront aussi ceux de la fête, c'est-à-dire propres ou du commun ;

c) Si les répons seuls sont propres, on lira les leçons de l'Ecriture courante, avec les répons de la fête, conformément au n° 42 des *Variationes.*

38. Aux fêtes de IIIe classe, la troisième leçon de l'unique nocturne est toujours de la fête. Donc :

a) Si une leçon historique existait déjà, ou une leçon « contractée », on la conservera ;

b) S'il existait deux ou trois leçons historiques, on rédigera une nouvelle leçon ;

c) S'il y avait un sermon, on ne conservera que l'ancienne quatrième leçon, c'est-à-dire la première du IIe nocturne, ou l'on choisira un autre texte plus adapté, tiré des homélies des Pères.

39. Pour ce qui est des hymnes :

a) S'il existe quatre hymnes différentes, dont la succession relate la vie du saint, et s'il ne s'agit pas d'une fête de Ire classe, la première hymne (celle qui était assignée aux Ires vêpres) sera placée en tête de l'hymne de matines, en supprimant sa conclusion ; s'il est possible de les abréger, on omettra une ou deux strophes. Si on ne peut les unir, parce qu'elles sont d'un mètre différent, on en supprimera une ;

b) S'il y a deux ou trois hymnes, on les disposera pour le mieux ; et s'il s'agit d'une fête de Ire classe, on prendra ordinairement la même hymne aux deux vêpres.

CHAPITRE VII

Disposition des offices et des messes

A. *Règles générales pour les offices.*

40. Après le titre de la fête, on indiquera son degré (Ire, IIe, IIIe classe, ou Mémoire).

41. La désignation des Heures se fera uniformément de cette manière : « *Ad vesperas* », « *Ad matutinum* », « *Ad laudes* », « *Ad II vesperas* », etc. Chaque Nocturne sera ainsi indiqué : « *In I Nocturno* », etc.

42. Le chapitre et le verset du livre de la sainte Ecriture seront indiqués avant chaque leçon.

43. Les rubriques concernant la doxologie des hymnes seront supprimées, par exemple : « *Haec*

---

(5) La grande presse a abondamment parlé de cette suppression de la fête de sainte Philomène d'une façon qui dénotait beaucoup de confusion. L'histoire de la dévotion à sainte Philomène remonte au 25 mai 1802, date où l'on découvrit à Rome, dans la catacombe de Priscilla, des ossements qu'on lui a attribués. La tombe qui renfermait ces ossements était fermée par une plaque portant cette inscription : « *Lumena pax tecum fi* », que l'on reconstitua ainsi : « *Pax tecum Filumena* ». Une ampoule rougie qui se trouvait auprès fit croire trop rapidement que l'on se trouvait en présence du corps d'une martyre, alors qu'il pouvait s'agir d'une ampoule de vin. Dès 1904, H. Marucchi montra que la plaque fermant le tombeau avait subi un déplacement intentionnel par lequel les fossoyeurs voulaient avertir que les ossements renfermés dans le tombeau n'étaient pas ceux du défunt dont le nom se lisait sur la plaque, mais d'un chrétien obscur qui n'avait pas d'épitaphe.

Le martyrologe fait mention de deux saints martyrs du nom de Philomène : saint Philomène d'Héraclée (14 novembre) et saint Philomène d'Ancyre (29 novembre), et d'une sainte Philomène, vierge (5 juillet).

L'hebdomadaire anglican *Church Times* (5 mai) écrit à ce propos : « La décision de préférer la science historique à la crédulité superstitieuse est le signe typique du changement d'esprit du Vatican. C'est là une cause de satisfaction pour les Eglises séparées de Rome depuis longtemps. » (*N. D. L. R.*)

(6) *D. C.*, n° 1339, du 6 novembre 1960, col. 1322.

(7) *D. C.*, n° 1338, du 16 octobre 1960, col. 1281.

conclusio numquam mutatur. » « *Sic concluduntur hymni ejusdem metri* », et autres semblables.

44. Pour les majuscules et les minuscules, on se conformera entièrement au principe employé par le Code des rubriques.

45. Dans tous les offices, à laudes et à vêpres, sous chacun de ces titres il faut toujours placer, même si on les tire du commun, le verset, l'antienne à *Benedictus* ou à *Magnificat* et l'oraison. On fera précéder les autres heures de leur titre s'il y a des parties propres ou si on les reproduit pour des raisons de commodité.

46. Si l'on doit faire mémoire d'un saint, après l'oraison du jour, on mettra uniformément cette rubrique : « *Et fit commemoratio s...* » Puis on placera convenablement *in extenso* l'antienne, le verset et l'oraison.

Pour indiquer la mémoire du temps, on observera les rubriques existant déjà dans le bréviaire.

B. *Règles spéciales pour chacun des offices.*

47. *Pour les fêtes de Ire classe,* on conservera les dispositions qui existent déjà dans les bréviaires et les propres, à l'exception des modifications apportées par le Code des rubriques ou par la présente instruction.

48. *Aux fêtes de IIe classe,* les premières vêpres :

a) Seront insérées avec toutes leurs parties propres lorsqu'il s'agit de fêtes du Seigneur qui peuvent tomber un dimanche de IIe classe, sous ce titre : « Aux Ires vêpres, lorsque la fête tombe un dimanche ou est célébrée au degré de Ire classe » ;

b) De même, on mettra les antiennes des psaumes ou l'hymne, quand elles sont propres, sous ce titre : « Aux Ires vêpres, lorsque la fête est célébrée au degré de Ire classe » ;

c) On les supprimera de toutes les autres fêtes de IIe classe ; mais si les versets et l'antienne à *Magnificat* sont propres, on les insèrera aux IIe vêpres, avec la rubrique : « Aux Ires vêpres s'il arrive qu'on doive les dire ».

49. Si, *aux fêtes de IIIe classe,* à matines, l'invitatoire et l'hymne sont donnés *in extenso,* on fait suivre l'hymne du titre : « *Ad nocturnum* ».

50. Aux fêtes qui ont des antiennes propres à laudes, après la première antienne, on mettra la rubrique : « *Psalmi de dominica* », et on ajoutera : « 1° *loco* » si l'office est célébré de l'Avent à la Pentecôte.

51. *Aux fêtes de IIe classe,* si les laudes sont imprimées *in extenso* au moins à partir du capitule, on ajoutera à la fin la rubrique : « *Ad horas minores antiphona et Psalmi de feria currenti* ». Aux fêtes du Seigneur, qui peuvent tomber un dimanche de IIe classe, à la fin de laudes, on placera la rubrique : « *Ad horas minores antiphona et Psalmi de currenti die* » ; à la fin des vêpres, on ajoutera la rubrique : « *Completorium de Dominica* ».

52. *Aux fêtes de IIIe classe* avec antiennes propres à laudes et aux vêpres, à la fin des laudes on placera cette rubrique : « *Ad horas minores antiphona et Psalmi de feria currenti* » ; et, à la fin des vêpres : « *Completorium de feria* ».

53. Les jours où l'on doit faire mémoire d'un saint à une férie, après l'indication du jour et du saint, on mettra le mot : « *Commemoratio* » et le titre : « *Ad laudes* ». Puis, *in extenso,* l'antienne, le verset et l'oraison.

C. *La disposition des messes.*

54. Aux messes dont le texte est donné *in extenso,* pour plus de clarté on laissera un espace d'au moins une ligne entre les parties suivantes :

a) Entre l'oraison (ou les oraisons) et l'Epitre ;

b) Entre le Graduel (ou le Trait) et l'Evangile ;

c) Entre l'antienne de l'Offertoire et la Secrète.

55. On emploiera les expressions suivantes : « *Antiphona ad Introïtum, antiphona ad Offertorium, antiphona ad Communionem* ».

56. Les oraisons qui se rapportent à la « mémoire », et les parties qui servent seulement pour les messes votives, seront imprimées de façon à laisser un espace d'une ou deux lettres en retrait par rapport aux textes propres de la messe.

57. Il faut apporter un grand soin à éviter d'avoir à tourner la page lorsqu'on doit dire l'oraison, la Secrète, la postcommunion ou toute *autre* prière que le prêtre doit réciter en étendant les mains.

58. Les jours où l'on fait mémoire d'un saint à la férie, on mettra le mot « *Commemoratio* » après l'indication du jour et du saint ; puis on indiquera la messe qui convient, soit en renvoyant au Commun, soit en présentant la messe propre ou les parties propres.

CHAPITRE VIII

Les privilèges et indults en liturgie

A. *Les privilèges et indults en général.*

59. Les privilèges et indults qui sont en opposition avec le Code des rubriques ont été révoqués (*Motu proprio*, n. 3). Cependant, si un Ordinaire jugeait nécessaire de renouveler l'un ou l'autre de ces privilèges et indults, il devrait envoyer une demande appropriée, en indiquant les raisons qui paraissent la justifier.

60. Les privilèges et indults qui ne s'opposent pas au Code conservent leur valeur. Cependant, il sera nécessaire de les adapter aux règles et à l'esprit du Code, pour une plus sûre observance.

61. Par conséquent, chaque Ordinaire devra transmettre à cette sacrée congrégation la liste des privilèges en matière de liturgie en même temps que le calendrier et le propre des offices et messes, pour qu'ils soient révisés ou renouvelés, en y ajoutant un exemplaire de la concession précédente.

62. Il sera bon ensuite, en imprimant les propres, d'ajouter la liste des privilèges liturgiques, afin que tous ceux qui se servent de ce propre l'aient en mains.

B. *Privilèges et indults concernant les messes votives.*

63. Les concessions antérieures de messes votives pour des solennités extérieures et pour des sanctuaires ou lieux saints, conservent leur valeur, mais doivent se conformer scrupuleusement aux prescriptions du Code des rubriques (nos 358 *c*, 359, 361 et 373-377).

64. Les autres concessions de messes votives, de quelque façon ou par quelque personne qu'elles aient été accordées, ont été abrogées en vertu du n° 3 du *Motu proprio* « *Rubricarum instructum* ».

65. Les concessions de messes votives ne sont renouvelées ou accordées de nouveau que pour des raisons spéciales de nécessité publique ou de dévotion publique.

Ces messes votives, lorsqu'elles sont concédées :

a) Ont le degré de IIIe classe ;

b) Sont interdites pendant le temps de l'Avent, de la Quadragésime et de la Passion ;

c) Ne sont permises qu'une ou deux fois le même jour.

Le Souverain Pontife Jean XXIII, au cours de l'audience du 13 février 1961, accordée au cardinal préfet de la sacrée congrégation des Rites soussigné, a daigné approuver cette instruction en tout et pour tout, et ordonné qu'elle soit exactement observée par tous ceux auxquels elle s'adresse.

Nonobstant toutes choses contraires.

Fait à Rome, au Palais de la sacrée congrégation des Rites, le 14 février 1961.

† Gaetano card. Cicognani,
évêque de Tusculum, préfet.
Enrico Dante,
secrétaire.

Les « Actes et documents » de la phase antépréparatoire du Concile

L'Osservatore Romano du 29 mars dernier présente dans l'article suivant, publié en première page et sans signature, les 15 tomes des « Actes et documents » de la série antépréparatoire du IIe Concile œcuménique du Vatican, qui sont maintenant tous parus, mais ne sont pas mis en vente, sauf le premier, contenant les actes de S. S. Jean XXIII (1) :

Dans la lettre apostolique du 19 mars, fête de saint Joseph, le Souverain Pontife, après avoir invoqué l'assistance de l'éminent Patriarche et placé aussi sous sa protection le Concile œcuménique, parle de l'attente et de la préparation du grand événement : « Vous savez bien qu'une première phase de l'organisation du Concile est en cours, dans une activité tranquille, laborieuse et consolante. Par centaines et centaines, prélats et ecclésiastiques très distingués, venus de toutes les parties du monde, se succèdent dans la Ville éternelle, répartis en diverses sections bien constituées, attachées chacune à la noble tâche qui lui est propre, en suivant de précieuses indications contenues dans une série de volumes imposants... (2) »

Quelle est cette série de volumes dont parle le Pape ?

Le Saint-Père en indique l'importance et en fait une brève présentation. Il s'agit de la série I, où sont rassemblés les actes et les documents de la phase antépréparatoire du Concile. La série est composée de 4 volumes en 15 gros tomes — dont le premier est paru en juillet dernier, — comptant en tout 9 520 pages. Le dernier de la série a été respectueusement présenté aujourd'hui à Sa Sainteté par S. Exc. Mgr Pericle Felici, archevêque titulaire de Samosate et secrétaire général de la Commission pontificale centrale, à l'une des audiences que le Saint-Père accorde souvent au secrétaire général. Le Souverain Pontife, en effet, dans sa vive sollicitude pour l'heureux succès du grand événement, suit personnellement tout ce qui concerne, en général, le Concile œcuménique et, en particulier, les travaux préparatoires. Au cours de ces audiences, l'auguste Pontife donne les directives fondamentales qui constituent les pierres milliaires sur lesquelles s'édifie cette admirable construction de foi, de lumière et de charité qu'est un Concile œcuménique.

Ces volumes ont été rédigés par le secrétariat de la Commission centrale et imprimés par la Typographie polyglotte vaticane. Ils sont présentés dans une magnifique reliure, qui fait ressortir l'ample format in-4°, la netteté et la beauté des caractères et de la composition, l'excellence du papier.

Il sera utile et intéressant de passer brièvement en revue chaque volume de la collection.

Les actes du Souverain Pontife

Le premier volume renferme les « *Acta Summi Pontificis Joannis XXIII* », depuis l'allocution historique du 25 janvier 1959, où le Pape annonça au Sacré Collège sa ferme résolution de convoquer un nouveau Concile œcuménique, jusqu'au Motu Proprio « *Superno Dei nutu* », du 5 juillet de la même année, en vertu duquel sont institués les Commissions et les Secrétariats préparatoires au grand événement. Le volume, de 168 pages, renseigne avec fidélité et avec soin sur l'activité admirable de Jean XXIII, inspirateur et animateur du Concile, organisateur et directeur personnel inlassable de toute la période préparatoire (3).

Font partie du volume, deux suppléments : dans le premier sont publiées les lettres de 26 Eminentissimes Cardinaux, qui ont tenu à exprimer tout de suite au Saint-Père leur pleine approbation et leurs vives félicitations pour la convocation du Concile. L'autre appendice contient le compte rendu de l'importante conférence de presse, tenue le 30 octobre 1959 par S. Em. le cardinal Domenico Tardini, en qualité de président de la Commission antépréparatoire, en présence des 200 journalistes italiens et étrangers, sur l'importance et la signification du Concile œcuménique. On y trouve, en outre, l'importante interview accordée le 24 janvier 1960 par le même cardinal à la Télévision française.

---

(1) Traduction de J. Thomas-d'Hoste, d'après le texte italien.

Le R. P. Daniel Stiernon, A. A., professeur de théologie orientale aux universités du Latran et de la Propagande, membre de la Commission préconciliaire pour les Eglises orientales, écrit au sujet de ces volumes dans Unitas *(édition française, premier trimestre* 1961) :

En feuilletant ces tomes majestueux, typographiquement impeccables, plusieurs réflexions vous viennent spontanément à l'esprit. On est frappé d'abord par l'envergure de l'éventail des suggestions proposées. Tous les problèmes s'y trouvent agités, pas toujours avec un égal bonheur ni dans un sens identique. Pourtant il y a des mélodies qui reviennent avec une certaine insistance et même quelques notes insolites qui font parfois sourire.

On a parfois aussi envie de pleurer. Dans les deux tomes qui contiennent les propositions européennes (moins l'Italie), des voix font défaut, tragiquement bâillonnées. La Bulgarie, la Lithuanie, la Roumanie, l'Ukraine, pour ne pas parler de la Russie, manquent à l'appel. La Hongrie est pratiquement inexistante (t. II, p. 521-523). Par contre, la Yougoslavie (p. 531-556), la Lettonie (p. 557-561), et surtout la Pologne (p. 641-776), ont pu dire quelque chose. Evidemment, après l'Italie (t. III, p. 1-942), c'est la France qui se montre la plus loquace (t. I, p. 165-543), plus Monaco (t. II, p. 777-780), suivie par l'Espagne (t. II, p. 111-479), l'Allemagne (t. I, p. 559-771) et la petite Belgique (p. 101-156).

En ce qui concerne le volume asiatique, les porte-paroles de la Chine (t. IV, p. 471-611) sont en grande partie des exilés qui goûtèrent aux délices des geôles communistes. L'un de ces rescapés n'a rien d'autre à communiquer au Saint-Père que l'expression de son total épuisement de corps et d'esprit. [...]

D'autre part, Mgr Rodhain, secrétaire général du Secours catholique, membre de la Commission préconciliaire de l'apostolat des laïcs, a déclaré le 15 avril dernier, au cours des Journées de La Croix *au Palais de l'Unesco :*

[...] Le Souverain Pontife... a ordonné à la typographie vaticane de faire un tour de force et d'imprimer toutes les réponses ; cela fait quinze volumes *in-quarto*. Nous n'avons pas le droit de les sortir de Rome, mais nous avons le droit de les lire, et j'ai commencé la lecture. Une fois la lecture commencée, j'ai trouvé cela tellement passionnant que j'ai été intégralement jusqu'au bout. C'est facile d'ailleurs, parce que c'est en un latin assez commode, et puis la typographie vaticane a très bien disposé les paragraphes ; il y a des titres et des sous-titres, on trouve tout de suite les questions qui peuvent vous intéresser personnellement. Toutes ces réponses des évêques de Pologne ou de Hongrie, toutes ces réponses à cœur ouvert des évêques missionnaires d'Amérique du Sud ou d'Afrique, toutes ces réponses de pays jeunes ou anciens, forment sur l'état actuel de l'Eglise un document impubliable, mais passionnant. De ma vie de prêtre, jamais je n'avais été en contact avec des documents aussi vivants, aussi jeunes, aussi hardis. Je ne peux pas en dire, plus, mais je bénis la Providence de m'avoir donné cette occasion de lire des textes aussi bouleversants. Le travail des Commissions part, bien entendu, de ces documents épiscopaux qui sont la base de tout le travail.

(2) Cf. *D. C.*, n° 1349 du 2 avril 1961, col. 423. (*N. D. L. R.*)

(3) Nous avons publié, dans notre numéro 1340 du 20 novembre 1960, col. 1453, une présentation plus détaillée de ce premier volume faite par le R. P. Cavalli. (*N. D. L. R.*)

Conseils et vœux de l'épiscopat

Le volume II, intitulé : « *Consilia et vota Episcoporum et Praelatorum*, est divisé en huit parties, à chacune desquelles correspond un tome. Elles contiennent les lettres des évêques du monde entier, publiées suivant l'ordre des continents : Europe, Asie, Afrique, Amérique et Océanie. Il est intéressant de noter que, dans ces 8 tomes, sont reproduites les réponses des cardinaux, patriarches, archevêques et évêques résidentiels, abbés et prélats *nullius* et supérieurs généraux des ordres religieux exempts, qui sont de droit « Pères du Concile », et également celles des évêques titulaires, des vicaires et préfets apostoliques et des supérieux généraux des congrégations religieuses non exemptes. Le Souverain Pontife, adoptant le critère de l'œcuménicité dès la phase de consultation, a voulu que fussent consultés aussi les évêques titulaires et les supérieurs généraux des religieux non exempts, en considération de leur expérience et de leur préparation doctrinales et en raison des hautes responsabilités qu'ils exercent dans tant de délicats secteurs de l'Eglise.

Le vaste matériel, constitué par plus de 2 000 lettres et documents, est réparti comme suit :

La Ire partie (Europe), XIV-780 pages ; elle contient, outre certains documents officiels, les lettres de 223 évêques, dont 16 d'Autriche, 22 de Belgique, 1 du Danemark, 1 de Finlande, 109 de France, 41 d'Allemagne et 30 de Grande-Bretagne.

La IIe partie (Europe), 810 pages, publie les réponses de : 1 évêque de Gibraltar, 5 de Grèce, 30 d'Irlande, 1 d'Islande, 12 de Yougoslavie, 1 de Lettonie, 1 du Luxembourg, 2 de Malte, 1 de Monaco (principauté), 2 de Norvège, 9 de Hollande, 43 de Pologne, 23 du Portugal, 82 d'Espagne, 1 de Suède, 10 de Suisse, 3 de Turquie d'Europe, en tout : 228 lettres.

En raison de l'ampleur du matériel, la IIIe partie a été réservée tout entière à l'Italie ; elle compte 942 pages, dans lesquelles sont publiées 311 lettres de l'épiscopat italien, présentées dans l'ordre alphabétique des diocèses.

La IVe partie, 662 pages, se réfère aux évêques de toute l'Asie, à savoir : 2 d'Arabie, 6 de Birmanie, 1 du Cambodge, 5 de Ceylan, 55 de Chine, 1 de Chypre, 5 de Corée, 13 du Japon, 1 de Jordanie, 63 de l'Inde, 19 d'Indonésie, 4 d'Iran, 11 d'Irak, 1 de l'île de Formose, 31 des îles Philippines, 1 du Laos, 35 du Liban, 3 de Malacca, 8 du Pakistan, 4 de Palestine, 24 de la R. A. U. (Syrie), 1 de Rhodes, 3 de la Thaïlande, 1 de la Turquie d'Asie, 5 du Viet-Nam, en tout : 229 lettres.

La Ve partie, 580 pages, concerne l'Afrique et contient : 9 lettres d'évêques d'Afrique méridionale occidentale, 22 d'Afrique occidentale, 5 d'Algérie, 5 d'Angola, 4 du Cameroun, 35 du Congo, 2 de l'Erythrée, 3 d'Ethiopie, 1 de Gambie, 5 du Ghana, 3 de Guinée, 1 de l'île de La Réunion, 1 de l'île Maurice, 1 de l'île du Cap-Vert, 1 des îles Seychelles, 8 du Kenya, 1 du Libéria, 3 de Libye, 18 de Madagascar, 2 du Maroc, 6 du Mozambique, 14 de la Nigeria, 4 du Nyassaland, 12 de la R. A. U. (Egypte), 10 de Rhodésie, 5 du Ruanda-Urundi, 2 de Sierra Leone, 2 de Somalie, 5 du Soudan, 16 du Tanganyika, 1 du Togo, 1 de Tunisie, 7 de l'Uganda et 25 de l'Union sud-africaine, Basutoland et Swaziland, au total : 244 lettres.

La VIe partie, 694 pages, embrasse l'Amérique septentrionale et centrale. Elle renferme les lettres de 60 évêques du Canada, 72 du Mexique, 149 des Etats-Unis, 4 de Costa-Rica, 3 de Cuba, 6 de la Fédération britannique des Caraïbes, 12 du Guatemala, 7 d'Haïti, 5 du Honduras, 1 du Honduras britannique, 1 de l'île Curaçao, 1 des îles Bahamas, 3 de la Guadeloupe et de la Martinique, 6 du Nicaragua, 4 du Panama, 2 de Porto Rico, 6 de la République dominicaine et 6 de Salvador, au total : 348 lettres.

Dans la VIIe partie sont reproduites les réponses des évêques de l'Amérique du Sud et de l'Océanie, réparties comme suit : 33 d'Argentine, 14 de Bolivie, 132 du Brésil, 20 du Chili, 35 de Colombie, 17 de l'Equateur, 3 de la Guyane, 6 du Paraguay, 28 du Pérou, 5 de l'Uruguay, 17 du Venezuela ; Océanie : 30 d'Australie, 1 de Malaisie, 3 de Micronésie, 5 de Nouvelle-Guinée et de l'archipel de Bismark, 3 de Nouvelle-Zélande, 6 de Polynésie, en tout : 358 lettres.

La contribution des religieux

La VIIIe partie contient les conseils et suggestions des supérieurs généraux de religieux. Il faut particulièrement signaler la décision du Saint-Père de consulter également, ainsi que nous l'avons déjà indiqué, les supérieurs généraux des Instituts non exempts qui, aujourd'hui, s'imposent tant par leur nombre que par leurs activités spécifiques, adaptées aux exigences modernes : éducation de la jeunesse, apostolat ouvrier, œuvres charitables et œuvres missionnaires, formation du clergé et coopération aux œuvres paroissiales et diocésaines.

Il y a : 109 lettres de supérieurs généraux, dont 2 de chanoines réguliers, 25 d'ordres monacaux, 14 d'ordres mendiants, 7 de clercs réguliers, 48 de congrégations religieuses cléricales et 13 de Sociétés de vie commune sans vœux.

Présentation analytique

Cette documentation si vaste et si gigantesque constituée par les lettres des évêques et des supérieurs généraux en une année de travail intense et diligent effectué par le Secrétariat de la Commission antépréparatoire, a été soigneusement étudiée, coordonnée et réduite autant que possible à l'aide de schémas et de résumés, sous forme de brèves propositions en langue latine, exprimant chacune une suggestion ou un vœu d'un ou de plusieurs évêques ou supérieurs généraux, cités en note, avec indication de leur siège ou de leur famille religieuse.

Il s'agit de 8 972 propositions rassemblées dans deux volumes intitulés : « *Analyticus conspectus consiliorum et votorum quae ab Episcopis et Praelatis data sunt.* » Ils embrassent toute la doctrine et la discipline de l'Eglise. Le premier tome, en effet, de VIII-806 pages, contient 4 232 propositions concernant les questions doctrinales, les règles générales du droit canonique, la discipline du clergé, les séminaires et les laïcs. Le tome second, de 743 pages, renferme 4 740 propositions relatives aux sacrements, lieux sacrés, préceptes ecclésiastiques, culte divin, magistère ecclésiastique, bénéfices et biens temporels de l'Eglise, procès, délits et peines, missions, œcuménisme et action charitable et sociale de l'Eglise.

Propositions des dicastères de la curie romaine

Le volume III, de XV-412 pages, est intitulé : « *Proposita et monita SS. Congregationum Curiae Romanae* » et contient les documents présentés par 10 dicastères : Saint-Office, Consistoriale, Orientale, Sacrements, Concile, Religieux, Propagande, Rites, Affaires ecclésiastiques extraordinaires, Séminaires et Universités. Chacun d'eux a traité dans la sphère de sa compétence les problèmes et les questions les plus importantes et fondamentales en rapport avec les besoins et les exigences des temps actuels et a présenté des propositions qui constituent une contribution précieuse, car elles sont basées sur leur longue expérience de gouvernement et elles découlent de la compétence particulière des organismes centraux de l'Eglise. Le travail des congrégations a été effectué par des Commissions internes d'étude, instituées à cet effet et composées des Officiaux de Curie, ainsi que de consulteurs et de spécialistes de toute nationalité.

Les études des Universités catholiques

Le volume IV renferme les études des Universités catholiques et des Facultés ecclésiastiques ; il est divisé en trois parties : les deux premières con-

cernent les Universités et Facultés de Rome, et la troisième toutes les autres.

C'est la première fois que, en vue d'un Concile œcuménique, il a été demandé aux Instituts supérieurs de culture de préparer des études approfondies sur des problèmes susceptibles d'être discutés utilement au Concile. La collection réunit les travaux de 49 Universités ou Facultés, qui ont réalisé une belle tâche en réponse à l'invitation du Saint-Siège.

Dans la première partie, de XII-562 pages, sont publiées les études de la Grégorienne, de l'Université du Latran, et de l'Athénée « *de Propaganda Fide* ».

Dans la seconde partie, de 480 pages, sont reproduits les travaux de l'Angélique, de l'Athénée de Saint-Anselme, de l'Antonianum, du Salesianum, des Instituts de musique sacrée, d'archéologie chrétienne, de la Faculté théologique Saint-Bonaventure, du Collège international des Carmes déchaux et du « Marianum ». Dans la troisième partie, de 824 pages, sont présentées les études de 37 Universités et Facultés ayant leur siège en dehors de Rome.

IMPORTANCE DE LA SÉRIE ANTÉPRÉPARATOIRE

A l'exception du premier volume, qui est déjà du domaine public et concerne les actes du Souverain Pontife, tous les autres sont destinés seulement à la consultation et à l'étude de ceux qui font partie des Commissions pontificales. Ils présentent un matériel doctrinal et pratique très vaste et de grande valeur, qui constitue la pensée et le visage de l'Eglise actuellement. Les sujets qui y sont traités exigent de la réserve en raison de leur nature délicate, afin que ceux qui se consacrent aux travaux du Concile puissent effectuer leur travail avec sérénité, sans être troublés par des interférences indues ou par une publicité inopportune.

Cette première série antépréparatoire sera, le moment venu, suivie et complétée par une seconde série, celle-là préparatoire, destinée à recueillir les actes et documents de la Commission centrale, des Commissions particulières et des Secrétariats. Il n'est pas possible de dire maintenant quel sera le nombre des volumes et des tomes de la seconde série ; on peut cependant prévoir qu'ils dépasseront largement ceux de la phase antépréparatoire.

La présentation des 15 tomes déjà parus, bien que schématique et limitée à des lignes générales et à de simples données qui en précisent la structure, est cependant suffisante pour donner une idée de la gigantesque documentation, d'une ampleur vraiment œcuménique, même dans sa première phase.

Le mérite de cette œuvre revient au Souverain Pontife Jean XXIII, qui a dirigé les grandes phases de la préparation et a voulu qu'elles fussent fixées — par la publication des actes et des documents — en un monument durable, témoignant de la force et de la vitalité de l'Eglise.

La préparation du Concile

Conférence de presse de S. Exc. Mgr Felici, secrétaire de la Commission centrale (1)

Hier mardi (18 avril), en présence de nombreux représentants de la presse italienne et étrangère, S. Exc. Mgr Pericle Felici, archevêque titulaire de Samosata, secrétaire général de la Commission centrale du Concile, a tracé un tableau très suggestif de l'état des travaux préparatoires du Concile œcuménique.

Le prélat avait invité les journalistes à une rencontre amicale dans les locaux du numéro 12 de la via Serristori, qui ont été aménagés pour être le siège du futur Office de presse du Concile. A cette occasion, il a exposé à une centaine de correspondants divers aspects intéressants de la vive activité préparatoire, actuellement en plein développement, des différents organismes conciliaires.

Le prélat a tout d'abord souligné une heureuse coïncidence. Quelques heures auparavant avait été publiée la Lettre apostolique dans laquelle le Saint-Père invite les fidèles du monde entier à prier, spécialement lors de la prochaine fête de la Pentecôte, pour le Concile œcuménique (2).

---

(1) Traduction de J. THOMAS-D'HOSTE, d'après le texte italien publié par *l'Osservatore Romano* du 20 avril 1961. Les sous-titres et les notes sont de notre rédaction.

Le R. P. Daniel Stiernon, A. A., dans un article déjà cité, paru dans Unitas (*premier trimestre* 1961), *écrit au sujet du travail des Commissions préparatoires :*

A partir de l'automne dernier..., plus de sept cents spécialistes, représentant à peu près tous les pays du monde (Italie, évidemment, en tête), et répartis dans douze Commissions et trois secrétariats, s'efforcent de dégager ce qu'il y a de substantiel dans cet énorme dossier (les documents de la phase antépréparatoire du Concile) et d'élaborer les schémas des définitions doctrinales et des dispositions disciplinaires qui serviront ensuite aux membres du Concile proprement dit, après avoir été tamisés ou retouchés par la Commission centrale.

En novembre, nous les avons vus se concerter en sessions plénières, au niveau des Commissions respectives, et débattre les questions les plus importantes soumises à leur examen. Rentrés chez eux, ils ont pu étudier les rapports à tête reposée, et, par voie épistolaire, faire parvenir aux secrétariats intéressés leurs remarques, leurs suggestions, leurs amendements. Quant aux membres et consulteurs restés sur place, à Rome, à qui incombe la tâche fort délicate d'accélérer les travaux, ils ont déblayé ce qu'ils ont pu, en réunions hebdomadaires ou bimensuelles, non sans communier, de cœur et d'esprit, avec ceux de la « périphérie ».

Et voici que de nouveau, en pleine floraison des mimosas, les Pères du pré-Concile se sont rassemblés *ab Oriente et Occidente* à l'ombre de Saint-Pierre, dans les divers *palazzi* mis à leur disposition, permettant ainsi à la préparation conciliaire d'enregistrer un fameux bond en avant.

Seul S. Em. le cardinal Bea a eu l'idée de soustraire ses « hommes » au bruit de la ville et aux légères brumes du Tibre et de se réfugier quasi dans un ermitage, près de Rocca di Papa, au cœur des monts Albains. Le Secrétariat pour l'union des chrétiens bivouaqua donc, du 2 au 9 février, à deux pas du camp d'Hannibal. Tant il est vrai que l'œcuménisme exige recueillement, séparation, solitude et cette élévation propice aux dépassements et à la découverte de lointains panoramas.

Nous avons vu notre confrère, le P. G. Tavard, descendre de ce Thabor et partager ensuite notre modeste menu tibérin. *Nemini dixeritis donec...* La consigne est formelle. On ne saura que beaucoup plus tard ce qui s'est tramé en faveur de l'unité chrétienne sur ce promontoire d'où l'on domine le fier manoir pontifical de Castel Gandolfo.

Pourtant ces conciliabules ne ressemblent en rien à certaines loges, même s'ils s'entourent de silence et de circonspection, sinon de mystère. Que l'on sache bien, en tout cas, que du très bon travail se fait, à toutes les échelles, en vue d'un approfondissement et d'une purification de la foi, d'un renouveau de la morale chrétienne et d'une adaptation de la discipline religieuse aux nécessités de l'heure. En vue aussi et surtout de cette unité de pensée et d'action au sein même de l'Eglise, qui doit servir de point de départ et préfigurer le grand rassemblement des chrétiens dont l'intolérable désunion compromet et paralyse la conquête du monde au Christ Jésus.

(2) Cf. n° 1351 du 7 mai 1961, col. 545.

Cette lettre revêt une signification particulière : elle rappelle le besoin urgent de l'aide divine, parce que le grand événement ne semble plus très éloigné.

LA DATE DU CONCILE

A ce propos, Mgr Felici a déclaré que si le travail se poursuit avec l'ardeur et au rythme actuels, on peut espérer que le Concile pourra avoir lieu à l'automne 1962, selon le désir exprimé à plusieurs reprises par le Saint-Père, qui suit les travaux avec un intérêt tout particulier et donne les directives fondamentales.

Le prélat a rappelé ensuite aux assistants ce qui avait été fait jusqu'à aujourd'hui et il a expliqué brièvement ce que l'on fait maintenant.

LE TRAVAIL DES COMMISSIONS

Les onze Commissions et les trois Secrétariats — a-t-il dit — sont en plein travail. Chaque organisme travaille dans le domaine de sa compétence. Lorsqu'il se présente des questions communes, des intercommissions sont créées, en vue d'éviter qu'un même problème soit examiné plusieurs fois. Il a fait observer que tout fonctionne bien, avec une abnégation, une diligence et une ferveur merveilleuses.

LA LIBERTÉ D'EXPRIMER SES OPINIONS

Le Souverain Pontife a tenu plusieurs fois à présider des séances d'étude. Il l'a fait et le fera encore, non seulement pour donner plus d'éclat aux travaux préparatoires, mais aussi pour remercier et encourager les évêques, prélats et religieux qui se consacrent, avec beaucoup d'enthousiasme et de compétence, à cette tâche non commune. Même en présence du Vicaire du Christ, les divers membres et consulteurs de chaque Commission, qui, en raison de leurs origines représentent l'Eglise tout entière, ont exprimé en toute liberté leur opinion sur les sujets faisant l'objet de la discussion. C'est précisément ce que désire Sa Sainteté : entendre la voix des évêques et des personnalités les plus qualifiées du monde ecclésiastique et religieux, pour les suprêmes intérêts de l'Eglise.

LA COMMISSION CENTRALE

Parlant des tâches de la Commission centrale, présidée par le Souverain Pontife, Mgr Felici rappela qu'elle est chargée d'examiner et de choisir les sujets étudiés par les différentes Commissions. Comme on sait, le Secrétariat de la Commission centrale a terminé récemment la rédaction de quinze tomes réunissant les documents de la phase antépréparatoire (3). L'orateur les avait là sous les yeux. Les journalistes purent en constater l'importance et la belle présentation typographique. Mais, pour le moment, ils ne sont pas du domaine public. Le même secrétariat est en train d'établir l'index des noms, avec de très utiles renseignements statistiques.

En outre, la Commission centrale s'occupe activement de diverses questions ayant trait à la célébration du Concile.

(3) Cf. *supra*, col. 661.

LES SUJETS QUI SERONT TRAITÉS

Concernant les sujets qui seront examinés par les Pères du Concile, Mgr Felici a fait observer qu'on ne peut rien en affirmer d'une façon sérieuse et positive, puisqu'ils dépendent du travail des différentes Commissions et des décisions du Saint-Père. Mais, évidemment, on y traitera des questions les plus importantes qui ont besoin particulièrement d'être mises en relief ou mises à jour. Par exemple, a-t-il dit, on n'y parlera certainement pas du célibat ecclésiastique, le Souverain Pontife ayant fait des déclarations expresses à ce sujet, particulièrement à l'occasion du Synode romain (4).

L'OFFICE DE PRESSE

Au sujet du fonctionnement de l'Office de presse, Mgr le Secrétaire général a dit qu'il sera organisé selon les besoins. Aujourd'hui, ceux-ci sont limités et, par conséquent, l'activité de l'Office destiné à aider les journalistes elle aussi sera limitée. Il faut, a-t-il ajouté, que les journalistes et le public fassent preuve de patience ; et s'il est éminemment désirable que tous les fidèles portent un vif intérêt à ce grand événement, comme l'a souvent dit le Saint-Père, il ne faut pas oublier que le Concile est un acte solennel du pouvoir suprême de magistère et de gouvernement des successeurs des apôtres, sous l'autorité du successeur de Pierre. Tous doivent donc regarder vers eux avec un silence respectueux, en priant le Saint-Esprit de vouloir bien les éclairer et les encourager pour le bien suprême de l'Eglise. Tous les membres des Commissions d'étude sont tenus à un strict secret en raison de leur charge, et ce secret doit être scrupuleusement respecté par tous, comme l'a plusieurs fois expressément demandé le Souverain Pontife.

LES LAICS, LA LANGUE DU CONCILE, LES OBSERVATEURS

Après sa conférence, de nombreux journalistes ont posé des questions à Mgr Felici, ce qui lui a fourni l'occasion de clarifier certains points très intéressants concernant la participation des laïcs au Concile, l'usage du latin et l'invitation des observateurs.

Après avoir rappelé que la participation directe au Concile est réservée à l'Eglise enseignante, Mgr Felici a dit que cela n'empêchait pas les laïcs de faire part aux évêques, dès la phase préparatoire, de leurs observations et de leurs vœux, et il est souhaitable qu'il en soit ainsi. C'est de cette façon qu'ils pourront avoir une participation réelle, bien que non officielle.

Au sujet de la langue qui sera utilisée par les Pères du Concile, Mgr Felici a affirmé que sans aucun doute celle-ci serait le latin. Toutefois cela n'exclut pas la possibilité pour tel ou tel Père de s'exprimer dans sa langue ; mais, a-t-il ajouté, il était convaincu que tous auraient la « sainte ambition » de parler latin.

Enfin, Mgr Felici n'a pas exclu que des personnalités non catholiques soient invitées au Concile à titre d'observateurs. Cette question est étudiée attentivement.

(4) Cf. D. C., n° 1323 du 6 mars 1960, col. 269.

Le Concile œcuménique et la presse

Allocution de S. Exc. Mgr Felici, secrétaire général de la Commission centrale

Le 3 décembre 1960, S. Exc. Mgr Pericle Felici, secrétaire général de la Commission centrale préparatoire au Concile, recevait les journalistes de l'Union catholique de la presse italienne et leur adressait l'allocution suivante (1) :

Je dois d'abord un mot de remerciement à l'honorable M. Manzini, tant pour l'invitation qu'il m'a adressée, avec beaucoup de cordialité, de m'entretenir avec cet auditoire de choix, que pour les paroles très aimables qu'il vient de prononcer.

J'ai accepté bien volontiers cette invitation, bien que — je l'avoue — j'aurais bien mieux vu à ma place S. Em. le cardinal Tardini, dont nous nous rappelons tous la brillante conférence de presse qu'il donna l'an passé à la villa Nazareth sur le Concile œcuménique (2).

Je remercie encore les excellentes et honorables personnalités qui ont eu la bonté de prendre part à mon entretien.

Mon intention n'est pas de faire un discours, ni de faire une conférence ; ce ne serait pas le lieu. Je désire seulement m'entretenir familièrement avec les journalistes dont j'attends un courtois échange d'idées.

Vous connaissez déjà le thème : quelle doit être la fonction de la presse catholique et, je dirais, de la presse en général, au sujet du prochain concile.

Les journalistes ont une noble fonction, et, il faut le reconnaître, ils rendent parfois de très utiles services. Ils l'ont fait, par exemple, pour le Synode romain, qui s'est clos il y a peu de temps, et ils le feront certainement, comme on peut l'espérer, pour le prochain Concile œcuménique.

Pensez à son importance, d'une part, et, d'autre part, au poids énorme qu'a aujourd'hui, pour la formation de l'opinion publique, la presse, la radio, la télévision, et vous verrez combien délicate et importante est la tâche des journalistes qui ont tous ces moyens à leur disposition dans une large mesure.

Ne pas donner d'informations fausses

Mais il est nécessaire qu'ils s'en acquittent bien.

Il faut, avant tout, que le journaliste obéisse à l'impératif catégorique donné dans une forme négative, mais avec une force extrêmement positive, dans le huitième commandement du Décalogue : ne pas témoigner faussement, ne pas dire ce qui est faux.

J'ai entendu affirmer : le journaliste qui invente d'un bout à l'autre une nouvelle, en donne pratiquement deux : celle qu'il invente et l'éventuelle rectification qui suit. Tout cela peut être commode, mais n'est certainement pas honnête et finit toujours par nuire. Le journaliste lui-même en est discrédité.

Nous savons par une longue expérience combien nuisible est la fausse nouvelle, spécialement si elle est calomnieuse, dans la vie politique et sociale, au sein de la famille, dans l'éducation de la jeunesse, pour le prestige moral de la personne qui est offensée.

Imaginez quel trouble pourrait causer une nouvelle fausse ou imprudente durant le travail préparatoire ou la célébration elle-même du Concile. L'opinion publique, c'est vrai, ne fait pas le Concile, qui reste un acte du magistère suprême de l'Eglise enseignante ; mais l'atmosphère dans laquelle cet acte s'accomplit peut être déterminée en bien ou en mal par l'opinion publique, et, dès lors, par la presse, qui, aujourd'hui, comme on l'a dit, a une importance énorme. Ce fut précisément la presse, il est bon de le rappeler, qui créa de sérieuses difficultés dans la marche du premier Concile du Vatican.

On peut dire des choses fausses de différentes manières.

Tout d'abord, en forgeant la nouvelle *ex nihilo sui et subjecti*, comme disent les scolastiques. Pourvu qu'on fasse sensation, on n'a pas de scrupule de pactiser avec le mensonge le plus effronté.

Deuxièmement : en créant des sources inexistantes, c'est-à-dire en attribuant à des sources autorisées, qu'on suppose donc bien informées, des nouvelles répandues en grand secret (et cela devrait être une confirmation d'authenticité) par des personnes d'importance secondaire ou n'en ayant aucune. Il y a toujours des gens prêts à accumuler des nuées pour faire pleuvoir à tout prix.

Troisièmement : en faisant des inductions pas très logiques, ou complètement illogiques, c'est-à-dire en interprétant d'une façon personnelle et suivant des idées préconçues des faits et des choses qui, si on les considère avec sérénité, suggèrent des conclusions, moins sensationnelles peut-être, mais certainement plus vraies.

Un autre devoir « négatif » du journaliste au sujet du Concile œcuménique est de ne pas en empêcher ou de ne pas en gêner les travaux en livrant par la presse à la discussion indiscrète et confuse du public des matières qui sont réservées exclusivement à l'étude et à la discussion éclairée et ordonnée de ceux qui ont été choisis dans ce but par le Souverain Pontife.

Il faut que les journalistes et le public aient de la patience, beaucoup de patience, et s'il est souverainement désirable que tous les fidèles, comme le Saint-Père l'a souvent rappelé, prennent un vif intérêt au plus grand événement de ce siècle, il ne faut pas oublier que le Concile est un acte solennel du plus haut pouvoir de magistère et de gouvernement des successeurs des apôtres, ayant à leur tête le successeur de Pierre ; c'est vers eux que tous doivent tourner leur regard avec un silence respectueux, en priant l'Esprit divin pour qu'il veuille les éclairer et les encourager dans le suprême intérêt de l'Eglise.

Tous ceux qui composent les commissions d'études sont tenus à un strict secret en raison de leur charge, et ce secret doit être jalousement respecté par tous selon l'avertissement répété du Souverain Pontife.

Recourir a l'histoire des Conciles

Je voudrais maintenant vous dire quelque chose des devoirs positifs. Ils sont évidemment ceux qui intéressent le plus.

Un premier devoir est que le journaliste soit informé d'une façon sûre de la nature et de la fonction des Conciles œcuméniques dans la vie de l'Eglise. Les bonnes sources ne manquent pas, depuis les très amples collections des conciles, les volumineuses histoires ecclésiastiques et les études juridiques spécialisées, jusqu'aux traités plus concis, mais non moins précis, aux monographies, aux articles, souvent bien faits, des encyclopédies.

Quel énorme matériel d'information aurait un journaliste s'il savait glaner avec intelligence dans ces vingt solennelles épiphanies de la vigoureuse existence de l'Eglise, en recueillir les splendeurs et en connaître les vicissitudes.

Comment se déroulera le second Concile du Vatican ? Il n'est pas encore donné de le savoir, et il est inutile de faire des prévisions. Mais si tout Concile a son caractère propre qu'on ne peut confondre avec d'autres, il y a des traits qui se répètent dans tous. Eh bien, en présentant l'histoire des Conciles précédents, non seulement on

---

(1) Traduction (d'après le texte original) et sous-titres de la *D. C.*

(2) *D. C.*, n° 1317 du 6 décembre 1959, col. 1489. (*N. D. L. R.*)

intéresserait le public au grand événement qui se prépare, mais encore on anticiperait de quelque manière sur cet événement, et d'une manière certainement plus exacte que tout ce qu'on pourrait faire sur la base de conjectures plus ou moins probables.

Un second devoir est d'acquérir, si on ne la possède pas déjà, une bonne culture sur la doctrine de l'Eglise, et particulièrement sur le *munus docendi et gubernandi* du Pape et des évêques.

De la presse catholique on exige que, mises à part la rhétorique et la présentation journalistique, pas toujours nécessaire mais parfois assez utile, la substance de la pensée en matière de foi et de mœurs soit exacte et corresponde pleinement à la doctrine de l'Eglise. Les « trous » qu'on peut tolérer dans la presse non catholique ou de simple information, sont intolérables de la part de la presse et des journalistes catholiques.

L'Office de presse du Concile

Il est encore nécessaire de se tenir en contact avec les organes d'information officiels ou au moins officieux ; avant de donner une nouvelle sensationnelle, de s'informer de ce qu'elle contient de vrai. Je dois dire que pour tout ce qui concerne notre Concile, plus d'un journaliste suit cette règle, et il a toujours eu à s'en féliciter. Je souhaite à tous de faire de même en dominant le facile désir de l'inattendu, du sensationnel. Il vaut mieux arriver une minute après avec une nouvelle vraie qu'une minute avant avec une nouvelle qui s'avérera tout de suite fausse. Vous connaissez bien votre profession, je sais que vous ne me donnerez pas tort.

Je dois ensuite vous communiquer une nouvelle qui vous fera certainement plaisir. Auprès du Secrétariat de la Commission centrale, on aménage des locaux pour un Office de presse du Concile. C'est peut-être la première tentative de ce genre. Il n'est pas facile de la réaliser, mais avec de la bonne volonté et sans hâte, elle se fera d'une façon qui convient aux nécessités du Concile.

L'Office vous fournira de temps à autre des nouvelles utiles et vraies qui répondront dans la mesure du possible à vos désirs. Je vous rappelle pourtant, chers journalistes, le conseil latin : *Honesta ab amicis petamus !* N'entrez pas où vous ne pouvez ni devez entrer. Ce n'est qu'à cette condition que nous resterons bons amis.

Renouveau personnel de vie chrétienne

Il n'est enfin pas superflu de rappeler un devoir qui, bien que général, est plus important que les autres et conditionne tous les autres : la probité et l'honnêteté de la vie personnelle et familiale. On parle et on discute de ce qu'on a et de ce qu'on sent dans son cœur. Et si dans le cœur domine le bien, fruit de lutte et de victoire sur les passions, le bien se répand dans ce qu'on dit et écrit pour l'édification de tous ceux qui nous écoutent et nous lisent.

Le Concile vise avant tout à revigorer et faire refleurir la vie chrétienne, et vous devez revenir souvent sur ce thème dans les journaux, les revues et les illustrés. Il ne sera donc pas mauvais de faire un examen de conscience personnel pour voir si, avant tout, votre vie chrétienne prend une vigueur nouvelle et refleurit ; vos paroles auront d'autant plus d'effet qu'elles seront plus intensément vécues.

Je terminerai cet entretien familier, chers journalistes, en exprimant ce souhait qui vous sera agréable : que la presse rende un service vraiment insigne au Concile œcuménique, de sorte que l'on puisse dire que si le Concile a réussi, ce que tout le monde souhaite, une part du mérite en revient à la presse et aux journalistes.

Rome, Domus Mariae, 3 *décembre* 1960.

† Pericle Felici.

Le Dr Fisher demande de prier pour le Concile

The Times (2 *mai* 1961) *rapporte en ces termes les paroles prononcées par le Dr Fisher, archevêque anglican de Canterbury, le 1er mai, devant la convocation de sa province qu'il présidait pour la dernière fois* (1) *:*

(...) Abordant le problème de l'unité, le Dr Fisher a dit que depuis sa visite au Pape et son entretien avec le cardinal Bea, beaucoup de choses étaient parvenues à sa connaissance, la plupart très utiles et encourageantes, certaines très étranges (*very odd*).

« Il y en a une d'un caractère spécial que je suis heureux de mentionner ici », continua-t-il. « Le Pape a demandé aux membres de son Eglise de prier spécialement pour le second Concile du Vatican, dont on ne connaît pas encore la date exacte, pendant les jours qui séparent l'Ascension de la Pentecôte (2). Ces jours sont souvent considérés comme des jours de prière spéciale pour l'unité chrétienne, et j'espère que beaucoup, dans l'Eglise d'Angleterre s'uniront à la prière de leurs frères de l'Eglise de Rome pour que Dieu fasse que ce Concile du Vatican ne serve pas à blesser, mais à aider, à accroître l'unité d'esprit parmi toutes les Eglises, de sorte qu'elles puissent coopérer toujours davantage à faire répandre l'Evangile de Dieu, la bonne nouvelle de la réconciliation avec lui. (...) »

---

(1) Traduction de *la D. C.*
(2) Cf. *D. C.*, n° 1351 du 7 mai 1961, col. 545. (*N. D. L. R.*)

La visite du chanoine Pawley à S. Em. le cardinal Bea

Il Quotidiano (4 *mai* 1961) *a publié en italique la notice suivante* (1) *:*

On a appris hier cette nouvelle d'un vif intérêt religieux et de grande actualité préconciliaire que S. Em. le cardinal Bea a reçu lundi 1er mai dans son appartement du Collège brésilien, via Aurelia, le chanoine anglican Bernard Clinton Pawley.

On sait que le cardinal Augustin Bea, le Jésuite bien connu créé cardinal par Jean XXIII, est président du secrétariat pour l'Union des chrétiens institué dans le cadre de la préparation du Concile œcuménique. Il est de plus précisé, pour bien montrer la portée de cette rencontre, que le chanoine anglican Pawley est le représentant personnel du primat anglican d'Angleterre, l'archevêque Dr Fisher, dont on se rappelle la fameuse « visite de courtoisie » au Pape au mois de décembre, et dont on sait qu'il a donné sa démission de primat, devant être remplacé dans cette charge par le Dr Ramsey.

De la conversation qu'ont eue le cardinal catholique et le chanoine anglican on n'a pu savoir que les éléments purement extérieurs : qu'elle a duré une heure en tout ; que les deux interlocuteurs — selon ce qu'il a été possible d'apprendre de source sûre — ont fait un premier tour d'horizon sur les objectifs de la mission du chanoine anglican ; que

---

(1) Traduction de *la D. C.*

le cardinal Bea a écouté le chanoine avec un vif intérêt et qu'il l'a assuré entre autres choses de l'intérêt qu'il porte à tout ce qui concerne cette délicate mission, en lui donnant la pleine assurance, non seulement de « toute sa compréhension », mais aussi de « toute l'aide et de toute l'assistance » possibles.

En prenant congé du représentant anglican, le cardinal Bea lui a exprimé ses meilleurs vœux d'heureux et fructueux succès pour sa mission.

Il est enfin précisé que le chanoine Pawley n'est pas un représentant diplomatique de la légation de Grande-Bretagne auprès du Saint-Siège, mais seulement un représentant personnel du primat auprès du secrétariat pour l'Union des chrétiens, pour des questions d'ordre purement religieux.

La tâche du chanoine Pawley est donc d'établir la liaison entre son supérieur anglican et le secrétariat conciliaire. Il pourra ainsi « fournir des informations d'ensemble sur les communautés anglicanes, transmettre à Rome d'éventuelles demandes de renseignements, desiderata ou suggestions, recueillir des informations exactes sur la préparation du Concile, en particulier pour ce qui touche le problème de l'union des chrétiens, et donc, l'activité propre du secrétariat ».

Après l'insurrection militaire d'Alger

Lettre de S. Exc. Mgr Duval (1)

MES BIEN CHERS FRÈRES,

Dans mon dernier communiqué, daté du 11 avril, je vous exhortais à puiser confiance dans la célébration fervente de la fête de Notre-Dame d'Afrique. Je reviens à vous aujourd'hui pour vous faire entendre le même message. La vigilance maternelle de la Vierge Marie ne fera jamais défaut à l'Algérie, ni l'intercession de saint Augustin, dont nous célébrons aujourd'hui même la conversion.

Nous venons de vivre des heures d'angoisses. Ma prière, au plus fort de l'inquiétude, a été celle-ci : « Mon Dieu, préservez les vies humaines, épargnez à l'Algérie une nouvelle effusion de sang ; par-dessus tout, que vos fidèles traversent cet orage « en gardant l'honneur de votre nom » et sans souiller leurs âmes par le péché. »

Il ne m'appartient d'accuser personne. Le prêtre n'est-il pas le ministre des pardons de Dieu ?

Le souci de la vérité m'oblige d'ailleurs de proclamer — j'en suis heureux et fier dans mon amour paternel pour vous — que, malgré des circonstances tragiques et de dangereuses sollicitations, les égarés prêts à employer n'importe quel moyen n'ont été qu'une faible minorité ; dans l'ensemble, vous avez persévéré dans la voie du devoir chrétien.

C'est avec tout mon cœur que je vous renouvelle quelques-unes des plus importantes consignes que je vous ai précédemment données, sûr que vous tiendrez à les observer en vrais disciples de Jésus-Christ.

1° *Aimez la sainte Eglise, votre Mère.*

Comme le demande saint Augustin, ne séparez jamais dans votre vie l'amour de l'Eglise et l'amour de Marie.

Je vous ai dit dans ma dernière lettre de Carême : « De faux prophètes viendront à vous et vous proposeront, non la vérité, mais des flatteries et des illusions (2). » (*Isaïe*, XXX, 10.)

Pour ne pas être victimes du mensonge, vous avez un moyen très sûr : l'amour de la sainte Eglise votre Mère.

Le premier bienfait que vous recevez de l'Eglise, comme de la Vierge Marie, c'est la lumière pour la conduite de votre vie. Les plus dangereux ennemis du bien de vos âmes et de l'avenir de vos familles sont ceux qui, sous de fallacieux prétextes, tentent de vous séparer des chefs de l'Eglise qui tiennent devant vous la place de Dieu.

L'expérience de tous les jours le prouve : les fils de l'Eglise marchent dans la vérité et rayonnent autour d'eux la lumière, lorsque, par leurs prêtres, par les mouvements d'Action catholique, ils sont en contact de vie et d'action avec leur évêque, avec le Pape.

2° *Soyez fidèles à l'Evangile.*

La Vierge Marie, comme l'Eglise, vous assurent la plus précieuse de toutes les grâces, la fidélité à l'Evangile.

L'humanité se trouve à une des périodes les plus difficiles de son histoire.

L'Algérie est actuellement un point sensible des difficultés qui affectent le monde entier.

Est-ce que nous avons, pour autant, le droit de nous désespérer ?

Ce serait outrager gravement Dieu, notre Créateur et notre Père.

Vous garderez toujours la flamme vive de l'espérance si vous mettez au-dessus de tout, dans vos vies, la fidélité aux exigences de l'Evangile (3).

---

(1) *La Semaine religieuse d'Alger*, 27 avril 1961.

A propos de la lecture de cette lettre, prescrite par Mgr Duval dans les églises du diocèse d'Alger le dimanche 30 avril, la Croix *du 3 mai écrit :*

Samedi matin, le tract anonyme suivant était déposé dans les boites aux lettres d'Alger :

« Français d'Algérie...

Mgr Duval a décidé de mêler la religion à la politique. Il fera lire dimanche, dans toutes les églises d'Alger, un sermon dans lequel il condamne les « insurgés égarés ».

Nous ne pouvons apporter la contradiction dans un lieu saint. C'est pourquoi nous vous demandons de faire, dimanche 30 avril, la grève des églises. Dieu vous pardonnera ! »

A Alger, dans quelques églises, certaines personnes ont quitté l'église, pendant la messe du dimanche, lors de la lecture de la lettre du chef du diocèse. En d'autres, cette lettre n'a pas été lue, ou ne l'a pas été intégralement.

Si, dans la plupart des églises d'Alger et de sa banlieue, la participation des fidèles a été aussi dense que les autres dimanches, à la cathédrale, au bas de la Casbah, l'assistance était réduite : deux cents personnes environ, alors qu'habituellement l'office est suivi par six cents à sept cents fidèles. Il en a été de même à l'église de Hussein-Dey, paroisse de M. l'abbé Moreau, qui avait été visée, il y a trois semaines, par un attentat au plastic. Dans ce sanctuaire, la majorité des hommes présents étaient des militaires du contingent.

A Sainte-Elisabeth, où les portes avaient été fermées durant le prêche qui était radiodiffusé, les bruits de chaises, de quintes de toux « volontaires » ont empêché d'entendre distinctement certains passages controversés du message épiscopal.

Mais, aucun incident sérieux n'a troublé les offices.

(2) *D. C.*, n° 1348 du 19 mars 1961, col. 378. (*N. D. L. R.*)

(3) *Dans son homélie du jour de Pâques, S. Exc. Mgr Pinier, évêque de Constantine, disait :*

[...] Si quelques-uns d'entre vous, mes frères, sont accablés de tristesse et découragés, parce que les événements ne répondent pas à leur attente, à leurs humaines espérances, peut-être se reconnaîtront-ils dans ces pèlerins qui s'en retournent de Jérusalem vers le village natal ? Eh oui, on avait fait des plans de puissance et de grandeur qui devaient exalter à la fois la patrie et la religion. On y avait mis beaucoup de sa foi et de son cœur. Mais cette foi, ces plans, que valaient-ils devant Dieu ? Certes, des plans, il en faut pour conduire nos affaires de ce monde, et Dieu ne les condamne que s'ils sont malhonnêtes, appuyés sur l'injustice, la violence odieuse, l'assassinat.

Mais Dieu aussi a ses plans qui surclassent les nôtres. Le salut que Dieu veut pour nous et qu'il nous

C'est ainsi que vous travaillerez à construire un monde meilleur.

Si la charité divine et fraternelle est le résumé de tout l'Evangile, elle est aussi la clé de l'avenir.

L'heure présente, si grave, est l'heure d'un effort sincère de fraternité.

C'est l'amour fraternel, avec tout ce qu'il comporte de respect pour la personne humaine, pour toute personne humaine, qui vous permettra de vous mettre au service de l'Algérie qui a besoin de vous.

La meilleure garantie de vos droits, c'est votre volonté de coopérer à la construction de l'Algérie.

Je vous redis de tout cœur, mes bien chers frères :

« Confiance ! Confiance ! Confiance ! »

Alger, le 26 avril 1961.

† LÉON-ETIENNE DUVAL,
archevêque d'Alger.

---

révèle en Jésus-Christ, en son mystère pascal de passage de la mort à la vie, son message sans cesse redit par l'Eglise pour notre vraie libération qui est spirituelle, pour notre vraie gloire qui est celle de son royaume, tout cela est-il entré dans nos comptes ? Avouons, mes frères, combien, en ce domaine, notre réflexion est aveugle, notre foi fragile, notre espérance courte et vite lassée. [...] (*L'Echo du diocèse de Constantine et d'Hippone,* 16 avril 1961. — *N. D. L. R.*)

Lettre de S. Exc. Mgr Garrone (1)

MES BIEN CHERS FRÈRES,

Nous venons de vivre, une fois de plus, des heures d'angoisse.

Dès le premier instant, toutes les âmes, parmi nous, qui ont vocation de prière et de sacrifice, ont été mobilisées : elles ont répondu et je les en remercie.

Et tous, mes bien chers frères, nous avons communié, le long de ces jours sombres, au drame de tant de familles présentes en la personne d'un des leurs sur cette terre où l'on tremblait de voir les armes françaises se tourner contre des Français.

Dans cette horrible confusion, nous sentions sur nous la menace du pire...

Une fois de plus le ciel s'est découvert.

Et maintenant que le péril est conjuré, rien ne serait plus funeste pour nous que l'abandon sans plus au soulagement facile des lâches.

Nous mesurons mieux désormais la souffrance de nos frères, les ayant vu céder aux conseils du désespoir : plus qu'hier, leur souffrance sera la nôtre et nous nous montrerons prêts à tout pour les comprendre et les aider.

Nous mesurerons mieux désormais le prix de notre unité fraternelle, après l'avoir crue ébranlée : plus qu'hier, nous serons prêts à tout pour la conserver et la renforcer ; plus qu'hier, nous nous montrerons disposés à mettre le bien commun au-dessus de nos intérêts, le devoir civique au-dessus de nos idées, tout en faisant nôtres sincèrement les peines de nos frères.

Prions pour ceux qui soutinrent en ces jours la charge écrasante de la patrie et qu'il faut aider à la soutenir dans un avenir qui restera dur.

Et puis, forts de l'épreuve surmontée, regardons en avant, plus confiants en la Providence qui nous conduit, plus courageux, plus fraternels.

Le dimanche 14 mai prochain, l'Eglise et le pays célèbrent sainte Jeanne d'Arc. Que ce soit pour nous tous le rendez-vous de notre commune gratitude et de notre prière unanime.

D'ores et déjà, j'invite tous ceux d'entre vous qui le pourront à la messe que je célébrerai ce jour-là à midi dans notre cathédrale, pour la France et pour tous les Français.

Recevez, mes bien chers Frères, l'assurance de mon profond et affectueux dévouement.

† GABRIEL-MARIE GARRONE,
archevêque de Toulouse.

(1) *Semaine catholique* de Toulouse, 7 mai 1961. Cette lettre a été lue en chaire dans les églises du diocèse le dimanche 30 avril.

Déclaration commune de l'A. C. I. de l'A. C. O. et du M. F. R. (1)

Venant après les violences de toutes sortes et de toute origine, l'insurrection d'Alger et ses conséquences ont provoqué et provoquent encore dans les consciences un trouble profond et des prises de position opposées entre les personnes et les groupes.

Autant que cette situation, le désir de contribuer à l'œuvre de paix amène les mouvements d'Action catholique spécialisée d'adultes : Mouvement familial rural, Action catholique des milieux indépendants, Action catholique ouvrière, à proposer aux militants, aux chrétiens et à tous les hommes de bonne volonté quelques principes susceptibles de les aider dans leurs réflexions personnelles et entre eux.

I

A maintes reprises, nos évêques ont alerté notre conscience sur les problèmes posés par les événements d'Algérie :

Lettres communes des évêques d'Algérie, 15 septembre 1955 et 7 février 1956.

Déclarations de l'A. C. A., 7 mars 1958 et 15 octobre 1960.

Lettre du cardinal Feltin, vicaire aux armées, 1er novembre 1960, etc.

Il est plus nécessaire que jamais pour chacun de se remettre dans la lumière de cet enseignement, soucieux de répondre à l'appel du Souverain Pontife dans son message de Noël 1959 :

« L'Eglise, aujourd'hui, veut voir les catholiques engagés dans un grand effort pour assimiler son message de paix... Approfondir, oui, mais également agir. Jamais les chrétiens ne peuvent se contenter d'être de simples observateurs. »

II

Les faits montrent avec une douloureuse évidence qu'on aboutit fatalement au fanatisme, à la violence et à l'anarchie chaque fois que l'on se base :

— Sur sa seule conscience individuelle, sans référence à une loi morale universelle ;

— Sur ses intérêts particuliers ou de groupe en dehors de la perspective du bien commun.

Il est non moins évident que nul ne peut échapper aux solidarités élémentaires entre les hommes : celles qui lient la situation présente aux événements passés et celles qui lient chacun d'entre nous aux collectivités auxquelles il appartient.

En conséquence, chacun de nous, personnellement et en groupe, se doit :

(1) *Témoignage* (organe de l'A. C. O). mai 1961, numéro supplémentaire.

— D'examiner dans sa propre vie ses déficiences, complicités et démissions dont la somme ne peut que conduire à des impasses désespérées.

— De savoir remettre en cause ses propres options et d'en peser les motivations profondes.

— De s'éclairer mutuellement à la lumière de la foi et de l'enseignement de l'Eglise en évitant soigneusement de les utiliser pour justifier ses intérêts personnels ou au profit d'options partisanes.

III

Ce que chacun aura découvert à travers ces démarches l'aidera :

— A être attentif aux besoins, aux aspirations, aux attitudes et aux opinions des personnes et des groupes quels qu'ils soient ;

— A approfondir le sens du bien commun, seule norme de jugement possible dans le respect de chacun et véritable base d'unité ;

— A partager dans sa vie quotidienne travail, conversations, lettres, etc., et ses engagements, les valeurs et les richesses qui l'animent comme à accueillir celles qui animent les autres.

De personnes à personnes, de groupes à groupes, d'un milieu social à l'autre, d'une communauté à une autre, le dialogue est actuellement une forme privilégiée de la charité.

C'est notre mission même de chrétien, surtout en de telles heures, de travailler à développer l'attention vraie aux autres et l'approfondissement du bien commun. Ces valeurs ne peuvent pleinement se fonder qu'en Jésus-Christ et son Eglise.

(28 avril 1961.)

Lettre collective des évêques d'Angola (1)

Dans certaines parties du nord de la province, des actes criminels ont été commis qui dépassent tout ce que l'on peut imaginer. Ils sont caractérisés par un manque total de respect pour la vie et la dignité de la personne humaine.

Tout s'est passé selon un plan habilement préparé en vue de semer la terreur et de rendre la vie impossible.

Le nombre est élevé de ceux qui ont péri, victimes sans défense, attaquées par surprise, immolées parfois lorsque, avec une tranquille bonne foi, elles se disposaient à rendre un service qu'on leur demandait.

Respect de la vie humaine

Non moins que par ce mépris de la vie, on est profondément et douloureusement impressionné par le raffinement d'une cruauté qui n'a même pas désarmé devant des cadavres.

La vie humaine est pourtant ce qu'il y a de plus digne d'admiration et de respect parmi les grandes merveilles de la création. Elle est aussi ce qu'il y a de plus mystérieux dans le monde. La science humaine qui se glorifie, non sans raison, de nombreuses découvertes, n'a pas encore pu ni ne pourra sans doute jamais expliquer le grand mystère de la vie humaine.

Don magnifique de Dieu, qui s'impose au respect de tous, elle est une étincelle divine que nul ne peut se permettre d'éteindre. Attenter contre elle, c'est lever une main sacrilège contre la propriété de Dieu.

Elle exige aussi notre considération à un tout autre titre : elle représente une possibilité et un droit sacré de mériter la vie éternelle.

L'homicide, péché monstrueux

La main criminelle qui se lève pour porter atteinte à la vie humaine et l'éteindre, encourt une redoutable malédiction.

Ainsi, il est dit, dans les Livres sacrés : Dieu tout-puissant est le créateur de la vie et seul il a le droit de la supprimer.

Toujours et partout l'homicide a été considéré comme l'un des péchés les plus monstrueux.

Dieu, qui a promulgué solennellement le commandement : tu ne tueras pas, a permis au seul législateur responsable d'appliquer la peine de mort comme moyen de défense contre des crimes particulièrement graves et horribles, spécialement l'attentat contre la vie.

Cependant, ce droit ne peut être exercé que par l'autorité et dans les conditions établies par la loi. Pour le reste, il n'est permis de tuer que dans le cas de légitime défense, quand il le faut pour ne pas tomber sous les coups d'un injuste agresseur.

En dehors de ces cas, tuer est et sera toujours et partout un crime très grave, puni par Dieu avec une extrême rigueur.

Voilà pourquoi nous ne saurions manquer de déplorer et de condamner les attentats contre la vie, d'où qu'ils viennent et quels qu'en soient les auteurs.

Cette condamnation et les peines infligées par l'Eglise sont également encourues par ceux qui ordonnent ce crime et incitent ou contribuent d'une autre manière quelconque à le commettre (C. C. 2 209 et 2 354).

Rien ne justifie la haine

On ne peut que condamner les attentats contre la vie, qui proviennent de la haine et sont la négation de la plus divine des vertus avec laquelle Dieu s'identifie : *Dieu est charité !*

Rien ne justifie la haine, quel que soit son nom ou le motif qui l'inspire.

Un cœur diminué par la haine cesse d'être chrétien et humain ; il sert le diable qui ne vit que pour le mal et il entre en lutte contre Dieu lui-même, qui nous ordonne d'aimer le prochain comme nous-mêmes et ne nous permet pas de lui faire ce qu'on ne voudrait pas qu'il nous fasse à nous-mêmes.

C'est seulement dans la justice et dans la charité qu'on peut trouver une solution aux problèmes humains, si difficiles et si complexes qu'ils puissent être.

Rappelons-nous aussi que les droits et les intérêts légitimes ne sont jamais opposés entre eux et qu'ils peuvent toujours s'harmoniser dans un climat de respect mutuel et de bienveillance.

N'oublions pas non plus la maxime de l'antique sagesse, selon laquelle les petites choses croissent et prospèrent grâce à la concorde, tandis que même les plus grandes sont vouées à une ruine inévitable par la discorde.

Existe-t-il des maux et des abus ? Les luttes sanglantes ne peuvent que les multiplier et les aggraver. La haine est le pire ennemi de tout bien.

Membres d'une même famille qui a Dieu pour Père, efforçons-nous de combattre ce qui peut éloigner et désunir. Engageons-nous résolument dans le chemin de la compréhension et du rapprochement, sans reculer devant les sacrifices nécessaires.

Tout en déplorant et en condamnant erreurs et fautes, sachons être bienveillants et généreux avec ceux qui s'égarent et pèchent.

---

(1) Traduction de J. Thomas-d'Hoste, d'après le texte portugais publié par *Novidades*, 20 avril 1961. Les sous-titres sont de notre rédaction.

Il existe une manière pratique, à la portée de tous, de dissiper les préjugés et de faire naître la confiance.

Prêtres, religieux et religieuses, membres des différentes organisations d'Action catholique, et âmes de bonne volonté en général doivent spécialement s'efforcer de combattre ce qui est suceptible de porter atteinte à la bonne harmonie, et de répandre autour de soi l'esprit de charité et de bienveillance, en favorisant ainsi une atmosphère de paix et de confiance.

C'est pourquoi, il importe de fermer les yeux sur ce qui nous déplaît dans les autres, d'être réservés dans nos paroles, de ne pas répéter indiscrètement ce qu'on entend et d'être toujours serviables à l'égard de tous, surtout dans le cercle de nos relations habituelles.

Justice sociale

Ceux qui passent d'ordinaire pour des gens avisés et auxquels la prospérité sourit ne doivent pas oublier qu'il leur faut regarder cette situation privilégiée comme une source de devoir plutôt que de puissance égoïste.

Ils ne sauraient se soustraire à l'obligation de secourir généreusement ceux qui luttent avec les difficultés et mènent une vie de privations.

Avec ce qu'on dépense inconsidérément en vanités et en luxe provocateur, en divertissements excessivement coûteux et pas toujours recommandables, combien d'actes charitables ne pourrait-on pas accomplir au profit de ceux qui souffrent ou de tant d'œuvres de bienfaisance qui sont dans l'impossibilité d'exercer leur action ?

Des aspirations justes et légitimes méritent d'être prises en considération.

A côté de situations créées par des inégalités naturelles et inévitables, d'autres peuvent se présenter qui requièrent une revision.

La participation à la prospérité doit être en proportion du travail, de l'effort et des sacrifices de chacun de ceux qui y contribuent.

Nombreux sont les facteurs de prospérité sur lesquels il est possible d'agir de différentes façons et à des degrés divers, et la justice sociale commande que tout soit dûment considéré.

Ce principe ne saurait être impunément oublié par ceux qui désirent éviter les mécontentements et les troubles chez ceux qui n'ont aucun profit tout en supportant toute la peine.

Les âmes lassées de lutter au milieu des privations sont facilement en proie au désespoir et sont plus exposées à se laisser entraîner par des idéologies dangereuses et des promesses irréalisables. La misère est mauvaise conseillère et elle constitue une sérieuse menace pour la tranquillité et la paix.

D'autre part, la solution de certains problèmes graves et urgents ne peut être trouvée que dans la convergence d'une législation bien comprise avec une coopération compréhensive et généreuse des entreprises et des particuliers.

Ainsi pourra être créé un régime où tous ceux qui peuvent et veulent travailler auront la possibilité de vivre, modestement et sobrement, il est vrai, mais sans connaître les privations et avec la dignité à laquelle ils ont droit.

Un stimulant moralisateur sera la certitude de pouvoir compter davantage sur ses propres capacités et mérites que sur d'autres facteurs, qui discréditent et compromettent la bonne marche de la vie publique et sociale, créent des mécontentements et avilissent par la subversion des valeurs.

Les aspirations à un niveau de vie plus élevé sont louables et fécondes quand elles vont de pair avec le souci de se perfectionner soi-même, avec la conscience et le culte du devoir.

L'accession et la promotion qui ne seraient pas convenablement préparées créeraient de nouveaux et difficiles problèmes sans les résoudre.

Cette considération s'applique à toutes les branches de l'activité humaine.

L'Eglise et la politique

Nous estimons qu'il est de notre devoir de parler d'un sujet brûlant, maintes fois abordé sans la sérénité requise, et à propos duquel ont été émises des opinions simplistes, peu réfléchies et pas toujours désintéressées.

Suivant les convenances, tantôt on demande à l'Eglise de donner son appui à un parti politique déterminé, tantôt on lui signifie qu'elle doit se contenter d'exercer son activité dans les limites du temple.

C'est ce qui nous engage à exposer certains principes, d'ailleurs très naturels, afin d'éviter des confusions troublantes.

En premier lieu, en se plaçant au-dessus de toute tendance politique, il faut écarter ce qui peut diviser, répudier énergiquement les idéologies et les pratiques attentatoires aux droits humains, combattre les rumeurs tendancieuses, mettre audessus de toute divergence possible ce qui nous unit souverainement : la patrie, la solidarité dans le travail, le désir du progrès, la civilisation chrétienne.

Or, civilisation chrétienne — ainsi que l'ont rappelé récemment nos Frères de l'épiscopat de la métropole — « signifie : respect de la dignité humaine, garantie du droit et de la liberté, promotion de l'économie et de la culture, suppression de la superstition et de la peur, confraternisation des races et des cultures, protection des faibles » (2).

Il importe de distinguer entre politique et politique.

Il y a la politique partisane étroite où l'intérêt de groupe tend à passer avant le bien commun.

Lorsque pareille politique parvient à s'implanter l'Eglise se fait une règle de garder ses distances, en s'abstenant de descendre dans l'arène.

Mais elle n'abdique pas son droit de proclamer qu'une telle politique ne saurait satisfaire le citoyen et le chrétien dans la mesure où elle divise, affaiblit, excite les passions, bouleverse la hiérarchie des valeurs, compromet les intérêts supérieurs de la société, disperse et débilite des énergies qui pourraient être fécondes pour le bien commun.

En conseillant aux citoyens de s'unir pour la moralisation des lois et des institutions, pour la formation d'un régime social plus parfait et plus en harmonie avec le bien commun, parce que plus inspiré de la justice et de la charité, plus subordonné à l'intérêt de la collectivité, l'Eglise demeure pleinement dans la sphère de sa mission et dans la ligne tracée par son divin Fondateur.

Ils se condamnent eux-mêmes ceux qui s'obstinent à voir dans cette attitude une intrusion blâmable de l'Eglise, alors que celle-ci ne fait que rappeler les principes qui doivent toujours et partout présider à toute activité humaine, quel que soit celui qui l'exerce.

L'Eglise est la fidèle gardienne de la loi morale et elle ne pourrait manquer de la proclamer et de l'appliquer sans renoncer à sa mission divine et à sa raison d'être.

Elle se maintient en dehors et au-dessus de tout mouvement, afin de pouvoir rappeler à tous avec efficacité les principes de justice et de charité, les valeurs spirituelles qui doivent animer toute activité humaine, tant dans la vie individuelle que dans la vie familiale, professionnelle ou sociale.

Dans l'homme, tout doit être en harmonie avec sa nature et sa fin, tout doit être soumis à la loi morale.

Les activités politiques ne constituent pas une exception ; dans les objectifs que l'on se propose comme dans les moyens pour les atteindre, tout doit être réglé par la loi morale, et seule peut être licite l'activité qui s'exerce suivant les principes tracés par elle.

---

(2) *D. C.*, n° 1346 du 19 février 1961, col. 251. (*N. D. L. R.*)

Le prêtre et la politique

En rappelant une doctrine maintes fois exposée et enseignée, en réitérant des recommandations formulées dans nos assemblées annuelles et portées à la connaissance des intéressés, nous voulons affirmer une fois de plus que les membres de la hiérarchie sacerdotale ne jouissent pas en matière politique de la liberté reconnue aux simples citoyens.

Etant donné que leur ministère sacré s'adresse à tous indistinctement, ils ne peuvent compromettre leur mission en se livrant à des activités susceptibles d'indisposer une partie du troupeau dont ils devront répondre devant Dieu et devant l'Eglise.

Le prêtre peut, assurément, en tant que citoyen libre, avoir ses légitimes préférences en matière politique, mais il renonce à la liberté de militer dans les rangs de n'importe quel mouvement. Pour être vraiment à tous, il ne saurait être à quelqu'un en particulier.

Notre-Seigneur Jésus-Christ et les apôtres, en exerçant leur activité dans un monde divisé et au sein duquel abondaient les abus, n'eurent jamais d'autre ligne de conduite.

Par la doctrine qu'ils prêchaient, ils ont jeté les bases d'où, au moment opportun et sous des formes différentes, devaient surgir les grandes transformations sociales.

C'est ce qui amena un ennemi de l'Eglise à reconnaître qu'elle porta un coup mortel à l'esclavage le jour où elle apprit aux maîtres et aux esclaves à fréquenter le même temple, à s'agenouiller devant le même autel et à participer aux mêmes sacrements. Ainsi furent proclamées l'égalité et la dignité du maître et de l'esclave devant Dieu.

Le prêtre répand dans les âmes la bonne semence de l'Evangile et il veille à ce qu'elle germe et fructifie.

Son action, si elle est en dehors et au-dessus de tout ce qui divise et éloigne, peut être acceptée par tous.

Nous nourrissons l'espoir que cette doctrine sera comprise et fidèlement mise en pratique et nul plus que nous ne déplorerait que l'on s'en écarte.

Elle contribuera à donner plus de valeur et de prestige au prêtre qui, à l'imitation de son divin Maître, passera sur la terre en faisant le bien et en entourant tout le monde indistinctement de la même sollicitude pastorale.

Ainsi, tous pourront plus facilement voir le prêtre sous son véritable aspect, comme ministre du Christ.

Le disciple n'est pas au-dessus du maitre

Nous nous sommes passablement étendus, chers diocésains, mais il nous a paru que la gravité du moment nous impose le devoir de vous faire part de notre sentiment, pour votre propre orientation.

Nous tenons à dire à nos collaborateurs dévoués combien nous avons été peinés de voir la suspicion malveilllante que l'on faisait peser sur nous à la suite de généralisations injustes et tendancieuses, et de rumeurs méchantes, inconsidérées ou chargées d'arrière-pensées.

Attendez dans le calme et la confiance l'heure où tout apparaîtra dans la claire lumière de la vérité. Le temps, et avec lui la réflexion et l'apaisement des passions, se chargeront de corriger les jugements erronés et de remettre bien des choses à leur vraie place.

En attendant que cette heure sonne, rappelez-vous la parole de l'Evangile disant que le disciple n'est pas au-dessus du maître ni le serviteur au-dessus de son patron. Ne soyez ni surpris ni peinés de vous voir en butte à l'incompréhension et aux dénonciations. Nous savons que deux apôtres, à leur sortie du Sanhédrin, où ils avaient été maltraités, s'en revinrent chez eux pleins de joie d'avoir été jugés dignes de souffrir pour le nom du Seigneur.

Ne vous désolez pas, oubliez et pardonnez. Faites du bien à ceux qui vous offensent ; rendez le bien pour le mal, montrant ainsi très clairement de qui vous êtes les disciples et les ministres.

Par la parole et par l'exemple, engagez ceux qui vous sont confiés à abonder dans ces sentiments de magnanimité chrétienne, particulièrement vos collaborateurs les plus directs : les professeurs et les catéchistes.

Autant qu'il est en votre pouvoir, secourez ceux qui, après avoir connu des jours de prospérité, sont à présent aux prises avec de grandes difficultés et incertitudes.

Usez de toute votre influence en vue d'assurer le triomphe de l'esprit chrétien parmi ceux qui vous entourent.

Veillez en particulier à ce que personne, spécialement ceux qui souffrent, ne commette des actes de vengeance pouvant atteindre des personnes non coupables.

Ce serait un mal pour nous tous si, pour la défense de personnes pacifiques et sans protection, comme aussi pour la répression du crime, nous en venions à sacrifier ceux qui n'ont pas commis de faute. La voix du sang innocent versé injustement monterait jusqu'à Dieu et attirerait sa malédiction à une heure où son assistance nous est si nécessaire. Sacrifier un innocent compromettrait, plus que tout autre facteur, le rétablissement de la paix, ardente aspiration de tous.

Appel a la prière

Enfin, nous exhortons instamment tous nos chers diocésains et dévoués collaborateurs à prier avec plus de ferveur et de persévérance, à prier surtout en commun, car cette prière a reçu de Notre-Seigneur la promesse d'être particulièrement efficace.

Nous recommandons instamment la pieuse récitation du chapelet en famille, et ordonnons que le 30 avril prochain, IV[e] dimanche après Pâques, dans toutes les paroisses et missions soit organisée une heure d'adoration du Très Saint Sacrement solennellement exposé, en expiation des crimes commis et pour implorer de Dieu la paix.

Nous voulons qu'à l'occasion des exercices publics de piété, et pendant les mois de Marie et du Sacré-Cœur, les fidèles soient invités à prier à cette intention.

Efforcez-vous, chers diocésains et dévoués collaborateurs, de maintenir toujours vivante et ferme votre confiance et travaillez avec zèle à répandre ces bons sentiments autour de vous.

La certitude que notre confiance ne sera pas déçue doit donner à tous la sérénité et le réconfort, selon la parole du Psalmiste : « Celui qui se confie dans le Seigneur ne sera pas confondu. »

La présente exhortation pastorale sera lue dans toutes les églises et chapelles, à toutes les messes, le dimanche qui suivra sa réception.

Luanda, Palais archiépiscopal, le 13 avril 1961.

Moysés, *archevêque de Luanda et évêque de São-Tome ;* Daniel, *évêque de Nova-Lisboa ;* Manuel, *évêque de Silva Porto ;* Altino, *évêque de Sa da Bandeira ;* Manuel, *évêque de Malanje.*

— *Pie XII*, par S. Em. le cardinal Tardini ; traduit de l'italien par E. de Pirey. — Un vol. 13,5 × 18 cm, de 152 pages. Prix : 7,10 NF. (T. L. C.). Editions Fleurus, Paris.

On sait que le cardinal Tardini après avoir prononcé l'éloge funèbre de Pie XII où il traçait une biographie pleine de vie et de précisions, a repris ce texte et l'a complété par d'intéressants documents ou des détails inédits. C'est ce dernier texte si intéressant que nous offre le traducteur en ce volume sous couverture en couleurs.

MARS 1961

S. 11 MARS. — A L'ÉTRANGER. — En *Lithuanie*, selon Ecclesia, une Université d'athéisme vient d'être fondée à Skiai ; elle n'a que 50 élèves, mais on veut en faire les chefs des étudiants du pays après un stage de deux ans. Par ailleurs, un hebdomadaire communiste dénonce l'existence, à Kowno, de deux couvents de religieuses, dont les membres, occupant des situations civiles, mettraient tous leurs biens en commun.

— A *Portland (Etats-Unis)*, le *Dr Dibelius*, ancien chef de l'Eglise luthérienne allemande et l'un des présidents du Conseil mondial des Eglise, a déclaré que le Conseil avait l'intention d'envoyer un observateur à Rome pour le *Concile œcuménique*.

— En *Australie*, le parti travailliste demande un secours de l'Etat pour les écoles de l'enseignement *privé*, qui élèvent plus de 215 000 élèves et qui doivent faire front à des dépenses excessives du fait de leur clientèle trop vite grandissante.

— Aux *Etats-Unis*, la presse catholique a gagné en un an plus d'un million de lecteurs et sa clientèle est passée de 25 millions à plus de 26 millions.

— En *Allemagne*, un don de 100 000 dollars a été envoyé à l'Inde par les catholiques allemands pour y être consacré uniquement à la lutte contre la malaria.

— La *bibliothèque vaticane* s'est enrichie, en 1960, largement. On fait état de 7 manuscrits, dont un tibétain, cadeau d'un bouddhiste, un « incunable », un livre liturgique serbe publié à Venise il y a quatre siècles ; en outre, 12 000 volumes, hérités de bibliothèques privées, et 15 000 de la bibliothèque de la Pénitencerie apostolique. Enfin, 319 nouvelles monnaies sont venues enrichir sa collection numismatique : 113 d'or, 19 d'argent et 1887 de bronze.

— A *Madrid (Espagne)*, l'évêque, Mgr Eijo y Garay, déplore le petit nombre de son *clergé séculier* devant l'accroissement de la ville (2 067 000 habitants), il n'a que 860 prêtres contre 1 200 avant la guerre civile. Le martyre, la mort naturelle ont fait de grands vides que le recrutement, bien que favorable, n'arrive pas à combler. 1 000 religieux aident le clergé séculier dans la capitale.

D. 12 MARS. — Annonce de la mort de l'érudit *Mario Roques*, l'un des meilleurs spécialistes des textes et de la langue du Moyen Age. Fils d'un diplomate, né au Pérou en 1875, ancien professeur à l'Ecole des langues orientales et au Collège de France, il dirigeait, à l'Ecole des Hautes études, la section d'histoire et de philologie, et participait aux séances de l'Académie des inscriptions et belles lettres, dont il était membre depuis 1913. Il créa, en 1911, la collection des classiques français du Moyen Age ; fonda, en 1913, la revue *Romania* ; il élaborait, depuis une trentaine d'années, avec le concours de ses élèves et de spécialistes, un *Inventaire de la langue française*, œuvre monumentale qu'il laisse inachevée.

— Par décret du 11 mars, que publie le *Journal Officiel*, *M. Jean Capelle*, recteur d'Académie, directeur général de l'Institut national des sciences appliquées à Lyon, est nommé directeur général de l'organisation et des programmes scolaires au ministère de l'*Education nationale*, en remplacement de M. Lucien Paye, devenu ministre de l'Education nationale.

— Mgr Ménard, dans la *Semaine religieuse de Rodez*, annonce l'élection, le 27 février, de *Dom Bernard Lefebvre* comme Abbé du monastère cistercien de Notre-Dame de Bonnecombe (Aveyron), dont il était prieur. Il succède à Dom Jean Bousquet, décédé le 16 janvier. Né à Haubourdin (Nord), le 8 novembre 1922, le nouvel Abbé entra au monastère de Bonnecombe le 4 septembre 1941, fit sa profession solennelle le 14 décembre 1946 et fut ordonné prêtre le 16 mars 1947 ; moins d'un an après, il était nommé prieur par son Abbé. La bénédiction abbatiale lui sera conférée par Mgr Ménard, le 29 avril prochain.

— Au scolasticat jésuite de Chantilly, mort du *R. P. André Marc*, professeur de philosophie à l'Institut catholique de Paris et auteur d'ouvrages appréciés dans la matière.

A L'ÉTRANGER. — Fin de la *Conférence de Tananarive (Madagascar)*, ouverte le 5 mars, à laquelle participèrent tous les dirigeants du Congo (ex-belge), à l'exception de M. Gizenga (le dirigeant lumumbiste de la province orientale de Stanleyville). Principales décisions : création d'une Confédération d'Etats représentée sur le plan international par un président ; création d'un Conseil d'Etat, composé du président de la Confédération et des présidents des Etats membres, et d'un organisme de coordination chargé de l'exécution des décisions du Conseil d'Etat ; demande d'annulation de la résolution du 21 février du Conseil de sécurité de l'O. N. U. prévoyant l'emploi de la force pour empêcher la guerre civile.

— A *New York*, au *Conseil de sécurité de l'O. N. U.*, le débat sur l'*Angola* portugais se termine sans conclusion. La France est restée résolument du côté du gouvernement portugais.

L. 13 MARS. — A L'ÉTRANGER. — A *Londres*, parution de la nouvelle traduction de la *Bible protestante*, à laquelle ont collaboré tous les organismes chrétiens des îles britanniques, en dehors des catholiques ; il s'agissait de rendre en anglais courant la langue devenue hiératique de l'ancienne traduction.

M. 14 MARS. — A *Paris*, la *grève des fonctionnaires* des services publics a été largement suivie ; le service postal, celui des eaux et des ordures ont été particulièrement troublés, de même que le trafic aérien.

— Le *Conseil des ministres* décide la fondation d'une école d'ingénieurs à Brest et d'une école électronique à Rennes.

A L'ÉTRANGER. — A *Québec (Canada)*, le gouvernement provincial vient de créer un *ministère des Affaires culturelles*, pour le rayonnement de la culture française dans tout le pays et il a nommé *M. Charles Lussier*, son représentant à Paris, comme délégué général.

M. 15 MARS. — *L'Osservatore Romano* annonce la nomination de *M. le chanoine Albert Malbois*, vicaire général de Versailles, comme évêque titulaire d'Altava et auxiliaire de Mgr Renard, évêque de *Versailles*. Le nouvel évêque, né à Versailles, le 16 novembre 1915, a fait ses études au lycée Hoche, puis au collège Montgazon, d'Angers, et sa philosophie au collège de Saint-Jean-de-Béthune, à Versailles. Entré au grand séminaire en 1933, il est ordonné prêtre en 1938, et continue ses études à Rome, à l'Angélique, jusqu'à la guerre. Après la guerre, il est nommé vicaire à Saint-Cloud ; puis, de 1944 à 1954, assure la charge d'aumônier du lycée de filles de Saint-Germain. En 1954, il est nommé sous-directeur des Œuvres générales et s'occupe plus spécialement du monde scout, de la jeunesse et des pèlerinages ; il est fait chanoine honoraire en 1957, et, en 1958, devient directeur des Œuvres du diocèse et vicaire général.

— A *Rome*, le *cardinal Feltin* a été reçu longuement par le Pape, qui s'est intéressé entre autres aux structures nouvelles envisagées dans les diocèses de l'agglomération parisienne (Paris, Versailles et Meaux) et qui lui rappellent ses préoc-

cupations pour Rome ; il s'est informé aussi de la situation de l'école chrétienne actuellement.

— Annonce de l'élection du *docteur Blondin*, secrétaire général de l'Académie de chirurgie, comme membre de l'*Académie de médecine*. Spécialiste de la chirurgie des glandes endocrines et de l'appareil digestif, chef du service de chirurgie de l'hôpital Bichat, à Paris, le nouvel académicien est âgé de soixante ans.

— Le premier chapitre général des *Frères missionnaires des campagnes*, réuni au prieuré Saint-Martin, à La Houssaye-en-Brie (Seine-et-Marne), élit prieur général de la congrégation le *F. Léon Taverdet*, supérieur du prieuré Saint-Dominique, de Pibrac (Haute-Garonne). Premier successeur du R. P. Epagneul, fondateur, le F. Léon est nommé pour douze ans. Fondée en 1943, à La Houssaye-en-Brie, la congrégation des *Frères missionnaires des campagnes* compte 130 religieux. Ses onze prieurés exercent leur apostolat dans neuf départements (Seine-et-Marne, Aisne, Eure, Oise, Loiret, Yonne, Indre, Drôme et Haute-Garonne). La congrégation a été reconnue officiellement comme Institut religieux, en 1949, par Mgr l'évêque de Meaux.

A L'ÉTRANGER. — Le *Sénégal* vient de reconnaître les gouvernements de la Chine populaire et du Nord-Viet-Nam, voulant par ce geste souligner sa neutralité entre les deux blocs.

— A *New Delhi*, arrivée de l'ambassadeur itinérant américain, *M. Harriman*, qui doit informer le président Nehru des changements qui vont intervenir dans la nouvelle politique américaine.

— Au *Congo*, le succès de la *Conférence de Tananarive* est célébré à *Léopoldville* par un grand défilé militaire et dans l'enthousiasme de la foule.

— L'Agence *Fides* donne ces statistiques de l'*enseignement catholique* au *Cameroun* pour l'année 1960-1961 : premier degré, 163 686 élèves ; second degré, 3 022 ; collèges, 1 900 (dont 1 456 garçons et 444 filles) ; écoles normales, 385 (dont 293 garçons et 92 filles) ; cours complémentaires, 737 (dont 719 garçons et 18 filles) ; technique, 1 114 (dont 559 garçons et 555 filles. Le total donne 167 882 élèves, contre 72 995 il y a dix ans, en 1951.

— *L'Osservatore Romano* annonce la nomination du *cardinal Carlo Confalonieri* comme secrétaire de la sacrée congrégation Consistoriale ; de même, en succession du cardinal Mimmi, décédé, la nomination du *cardinal Paolo Marella*, comme secrétaire de la Commission des évêques et du gouvernement des diocèses, préparatoire au Concile. Enfin, la nomination de *Mgr Antonio Samoré*, comme vice-président de la Commission pontificale pour l'Amérique latine.

— L'Agence *Kipa* annonce la mort, à *Bamberg (Allemagne)*, du *R. P. Ludger Meier*, O. S. B., âgé de soixante-trois ans, qui s'était acquis une renommée mondiale pour ses recherches et ses écrits sur Duns Scot.

— La même Agence commente le fort mouvement d'adhésion à l'*Eglise catholique de rite syro-malancarais* qui se manifeste, depuis trente ans, chez les chrétiens jacobites du *Kerala (Inde)*. Plus de 5 000 jacobites adhèrent chaque année au catholicisme de ce rite ; en 1931, on comptait 3 800 catholiques de rite syro-malancarais ; en 1941, ils étaient 35 450 ; en 1951, 54 938 ; en 1959, 90 017 ; leur nombre actuel dépasse les 100 000.

— A *Moscou*, les journalistes étrangers ont été informés qu'ils peuvent désormais communiquer, sous leur propre responsabilité et sans censure préalable, avec leurs pays ; mais les moyens d'information leur sont toujours aussi mesurés.

— A *l'O. N. U.*, après avoir déclaré que le *Portugal* était en avance en matière de reconnaissance dres « droits de l'homme » en ses colonies et dénoncé dans l'O. N. U. un groupe actif, employé à attenter à l'honneur du Portugal, *M. Garin*, représentant portugais, a quitté la salle avec sa légation à la stupéfaction générale.

— *En Pologne*, sur ordre du *cardinal Wyszinski*, et sous la menace de graves sanctions, l'abbé Huet, chef des prêtres progressistes du « Cercle des prêtres » de *Caritas*, a dissous l'association.

— A *Constantinople*, dans une interview à l'hebdomadaire italien *Orizzonti*, le *patriarche Athénagoras* redit le « grand espoir » qu'il met dans l'action du Pape Jean XXIII, en vue de la réconciliation des Eglises.

J. 16 MARS. — Annonce de l'attribution du *grand Prix scientifique de la ville de Paris* à l'astronome *André Couder*, membre de l'Institut, membre du Bureau des longitudes, spécialisé dans l'optique pour les instruments d'observation. Né le 27 novembre 1897, à Alençon, c'est lui qui a fait du grand télescope de 2 mètres de diamètre, installé à l'observatoire de Haute-Provence, le meilleur d'Europe.

— Le *Conseil des ministres* crée deux nouvelles sous-préfectures : celle de Lens et celle de Calais ; il arrête la composition du haut-Comité d'information sur l'*alcoolisme* et nomme trois de ses membres : MM. Adéodat Boissard, Fréville et Philippe Lamour.

— Le « *Bulletin officiel de l'Education nationale* » publie la circulaire du 22 février 1961 concernant l'instruction des demandes d'intégration, de contrat d'enseignement ou d'agrément ministériel présentées par les *maîtres des établissements d'enseignement privés* intégrés à l'enseignement public ou liés à l'Etat par contrat.

A L'ÉTRANGER. — A *Londres*, fin de la *Conférence du Commonwealth* par un coup de théâtre. *M. Verwoerd*, premier ministre de *l'Union Sud-Africaine*, qui ne peut admettre l'ingérence d'autres Etats dans la politique intérieure de l'Union, refuse d'abjurer l' « *Apartheid* », déclare que l'Union ne demandera pas sa réadmission dans le Commonwealth, le 31 mai prochain, quand elle sera devenue une République et prévoit que son geste entraînera, à bref délai, la désintégration du Commonwealth.

— Au *Conseil de sécurité*, la résolution afro-asiatique sur l'*Angola portugais* est rejetée par sept abstentions contre 5 voix.

— En *Indonésie*, la revue *Missi* nous apprend que le ministre de l'Information a condamné toute propagande antireligieuse dans la presse, tandis que les ministre des Cultes demandait à la presse de faire plus large la part des informations religieuses, comme il convenait dans un pays fier de sa foi en Dieu.

— La même revue fait ressortir les trois nouvelles caractéristiques sociales que comportera le prochain *Concile*. Alors que le premier Concile du Vatican fut surtout européen et latin, celui-ci comptera un grand nombre de membres anglo-saxons correspondant au développement de ces Eglises, qui ont 70 millions de catholiques. Les Etats-Unis seuls ont 50 000 prêtres et 170 évêques. Il faudra compter aussi avec les nouvelles Eglises érigées en pays de mission et enfin avec les catholiques orientaux plus organisés qu'alors. Sur 2 800 prélats, membres de droit du Concile, l'*Europe* qui possède encore 47 % des fidèles, ne sera représentée qu'à 38 % (dont 15 % d'Italiens) ; les *deux Amériques*, avec 43 % des fidèles, seront représentées à 31 % ; l'*Afrique*, avec 3 % des fidèles, y sera à 10 % ; enfin, l'*Asie-Océanie*, avec 7 % des fidèles, aura les 20,5 % de la représentation. Dans les Commissions préparatoires, l'*Europe* reprend la priorité avec 71 % des consulteurs.

— L'*Osservatore Romano* annonce la nomination du *R. P. George Flahiff*, supérieur général des prêtres de Saint-Basile, comme archevêque de *Winnipeg (Canada)* ; et celle de *Mgr Henry-Joseph Soennekern*, directeur spirituel au séminaire diocésain de Saint-Cloud, comme évêque d'*Owensboro (Etats-Unis)*.

— L'Agence « *Fides* » relate les circonstances dans lesquelles fut assassiné, le 13 février dernier, dans sa mission, le *R. P. Joseph Tegels*, des

Prêtres du Sacré-Cœur, supérieur de la *mission de Basoko* (*Congo ex-belge, province orientale*). D'origine hollandaise, âgé seulement de trente-huit ans, il était arrivé au Congo au mois de décembre 1952 et avait été tout de suite affecté à la mission de Basoko, dont il ne devait pas tarder à devenir supérieur.

— En *Hongrie*, *Mgr Groesz*, archevêque de Kalocsa et président de la Conférence de l'épiscopat hongrois, proteste auprès du ministre de l'Intérieur, M. Ferenc Muennich, contre l'incarcération de prêtres qui sont depuis de longues années ses collaborateurs ; il revendique la responsabilité de tous leurs actes et demande à être incarcéré avec eux.

— L'agence « *Kipa* » annonce la nomination, comme évêque titulaire de Theuzi, de *Mgr Eduardo Martinez y Dalmau*, passionniste, jusqu'ici évêque de *Cienfuegos* (*Cuba*), qui, depuis l'arrivée au pouvoir de Fidel Castro, vit en exil, tandis que son diocèse est dirigé par un administrateur apostolique, *Mgr Alfredo Muller y San Martin*, évêque titulaire d'Anaca et auxiliaire du cardinal archevêque de San Cristobal de La Habana.

V. 17 MARS. — Annonce de la promotion au grade de commandeur de la Légion d'honneur du savant atomiste français *Louis Leprince-Ringuet*. Né à Alès (Gard), le 27 mars 1901, ancien élève de l'Ecole polytechnique, il fit ses premières recherches sur les transmutations artificielles et les neutrons au laboratoire de Maurice de Broglie. Commissaire à l'énergie atomique, vice-président du Conseil scientifique du Centre européen de recherches nucléaires, président de la Société française de physique, auteur de nombreux ouvrages, dont « Les rayons cosmiques et les mesons », il est membre de l'Académie des sciences depuis 1949.

A L'ÉTRANGER. — En *Espagne*, au procès des « *Intellectuels* » intenté à huit personnes pour être entrées en contact à l'étranger avec des ennemis de l'Espagne, sept des huit accusés ont été acquittés.

— A *Armagh* (*Irlande*), ouverture des cérémonies du XV[e] *centenaire de saint Patrick*. Le cardinal McIntyre, archevêque de Los Angeles et légat pontifical, célèbre la messe pontificale en présence des cardinaux d'Alton, archevêque d'Armagh et primat d'Irlande ; Cushing, archevêque de Boston, et Godfrey, archevêque de Westminster, de plus de quarante évêques et de nombreuses personnalités civiles, conduites par M. de Valera, président de la République irlandaise. Lecture est faite d'un message de Jean XXIII (cf. *D. C.*, n° 1350, du 16 avril 1961, col. 489-493).

— A *New York*, les Irlandais ont organisé une manifestation monstre de 120 000 personnes en l'honneur de la *Saint-Patrick*, que des centaines de milliers de New Yorkais ont acclamé. A la tribune d'honneur, le gouverneur Nelson Rockefeller, le maire Robert Wagner, et M. Willy Brandt, bourgmestre de Berlin, visiteur de marque.

S. 18 MARS. — Avec l'accord des autorités ecclésiastiques, le *R. P. Michel Riquet*, S. J., expose devant les *francs-maçons de la loge Volney*, de *Laval* (*Mayenne*), au cours d'une réunion strictement privée et non contradictoire, la position de l'Eglise face à l'athéisme.

— A *l'Abbaye de Saint-Germain*, ouverture du *Congrès national de Pax Christi*. Il doit durer deux jours et les discussions se tiendront dans la perspective de la campagne de l'année.

A L'ÉTRANGER. — A *Formose*, dix étudiants de la Compagnie de Jésus (4 chinois, 3 américains de Californie, 2 espagnols et 1 argentin) vont être ordonnés ; ils s'initieront pendant un mois à l'apostolat dans l'île avant de reprendre leurs études.

— Pour éviter auprès des païens le scandale de leur division, les missionnaires catholiques et protestants de la *Nouvelle-Guinée hollandaise* se sont mis d'accord pour partager le territoire en missions protestantes et catholiques et ils s'engagent à ne pas empiéter les uns chez les autres.

— En *Allemagne*, la direction de l'*Ordre des bâtisseurs*, fondé par le *R. P. Van Straaten*, a été par lui confiée à un groupe de laïques pour continuer à se dévouer aux prêtres réfugiés et au clergé des pays sous régime communiste.

— La revue espagnole *Ecclesia* annonce, d'après une Agence américaine, qu'une persécution larvée des chrétiens se poursuit en *Egypte*, malgré les déclarations officielles. On leur refuse les autorisations d'élever des églises et on exclut les chrétiens des postes dépendant de l'Etat. Pour ces raisons, 30 000 Arabes chrétiens, venus en vacances au Liban, auraient refusé de retourner en Egypte.

— L'Agence *Fides* annonce la mort en prison, à *Shanghaï*, le 20 janvier dernier, du *R. P. Louis Wang Jen-Chang*, professeur à l'Université « l'Aurore », animateur de la jeunesse catholique de Shanghaï sous l'occupation communiste. Arrêté en 1953, il ne fut condamné que le 16 mars 1960 à quinze ans de prison et cinq ans de privation de droits civiques, au cours du procès de Mgr Kiong et de Mgr Walsh et de 14 autres prêtres. Agé de cinquante-trois ans, il en avait passé trente-deux dans la Compagnie de Jésus, dont sept et demies en prison.

D. 19 MARS. — A *Strasbourg*, clôture du *Congrès national* de l'U. N. R., où des remous ont agité violemment les participants à propos de l'affaire algérienne. Le vote des délégués a cependant confirmé la cohésion du parti.

— A *Paris*, accueil officiel, à la gare Saint-Lazare, de *M. James Gavin*, nouvel ambassadeur des Etats-Unis. Ses premiers mots ont été : « Je mettrai tout mon enthousiasme à ma tâche qui est de renforcer les liens entre les Etats-Unis et la France. »

— A *Paris*, en présence du cardinal Feltin, Mgr Bertoli, nonce apostolique, préside à l'installation de l'exarque des Ukrainiens de France, *Mgr Vladimir Malanchuk*. Plusieurs évêques ukrainiens étaient venus de Rome, d'Allemagne, du Canada, et de nombreux Pères rédemptoristes ; enfin, la foule y représentait les 40 000 Ukrainiens de France.

A L'ÉTRANGER. — Aux *Etats-Unis*, la capsule spatiale *Mercury*, qui doit emporter un homme dans l'espace, n'a pu être récupérée en vol ; elle est tombée à 22 kilomètres du point calculé. On estime pourtant que le pilote aurait eu la vie sauve.

— A *Florence* (*Italie*), mort du *R. P. Victorin Doucet*, réputé médiéviste. Joseph Euclide Doucet, né à Berthierville (Canada), le 16 janvier 1899, entra au collège séraphique des Franciscains de Montréal, le 30 août 1913, et fit ses études au petit séminaire de Saint-Sulpice ; entré au noviciat des Pères Franciscains en mai 1918, il fit profession le 11 mai 1919, sous le nom de F. Victorin ; il fut ordonné prêtre le 12 juillet 1925. Il se consacra, de 1929 à 1938, à l 'édition critique des *Opera Omnia*, de Duns Scot ; puis, en collaboration avec le P. Zacharie Van de Woestyne, auquel il succéda, à l'édition critique d'Alexandre de Halès, proposant une solution du problème complexe de la rédaction de la *Somme Halésienne*.

L. 20 MARS. — A *Paris*, on confirme que la ville d'*Evian* a été adoptée d'un commun accord pour la négociation France-G. P. R. A.

Imprimerie « Maison de la Bonne Presse », 5, rue Bayard, Paris-8e. *Le directeur :* J. GÉLAMUR.